

6212-09-066

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. MICHEL GERMAIN, président
M. MARC PAQUIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE LIGNE À 735 KV
DE LA CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE,
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN À MONTRÉAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 12 novembre 2014 à 19 h
L'hôtel Impéria et Suites
2935, boulevard de la Pinière
Terrebonne

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 12 NOVEMBRE 2014

MOT DU PRÉSIDENT 1

DÉPÔT DE DOCUMENTS 2

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. YVON ARBOUR 4

Mme CONSTANCE DUROCHER 19

M. ANDRÉ DALLAIRE 46

M. PIERRE CYR 47

M. ANDRÉ DALLAIRE 50

M. YVON ARBOUR 52

COURTE SUSPENSION

REPRISE DE LA SÉANCE

M. LUC DUFORT 65

M. MARCEL BEAUSÉJOUR 68

Mme JACQUELINE BREault 70

M. ANDRÉ DALLAIRE 76

M. ALEXANDRE RICHARD 108

COURTE SUSPENSION

REPRISE DE LA SÉANCE

M. YVON ARBOUR 116

M. PIERRE CYR 127

Mme CONSTANCE DUROCHER 139

M. ANDRÉ DALLAIRE 153

MOT DE LA FIN 183

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 12 NOVEMBRE 2014
MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5

Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette cinquième séance de l'audience publique sur le *Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Montréal*.

10

Avant de laisser la parole aux participants, je désire faire quelques précisions. Donc, comme je l'ai indiqué cet après-midi, compte tenu de l'état du questionnement, notamment des sujets qui ont été couverts dans l'audience, la commission entend mettre fin aux séances de la première partie ce soir. Donc, ça nous laisse encore environ 5 heures de période de questions pour les gens du public qui désirent obtenir des compléments d'information sur le projet.

15

Comme d'habitude, je demande la collaboration des gens qui viennent poser des questions. Donc, d'éviter les préambules qui ne sont pas essentiels, éviter les commentaires. Du côté des personnes-ressources, bien entendu on demande des réponses qui sont synthétiques, le plus claires possible, qui sont factuelles.

20

Comme je l'ai mentionné cet après-midi également, c'est que pour les personnes, mais pour tout le monde, mais notamment les personnes qui sont à distance, qui auraient des questions, donc la commission accepte des questions par écrit jusqu'à lundi prochain le 17 novembre à 16 h. La commission à ce moment-là va faire le traitement de ces questions-là dès mardi et les envoyer aux personnes concernées, soit au promoteur, soit aux personnes-ressources.

25

Bien entendu, des questions qui sont, disons que les questions que la commission va assumer comme ayant déjà été posées en audience publique ne seront pas envoyées. Donc, ce serait des nouveaux sujets ou des nouvelles précisions qui seraient demandées. Donc, la commission va acheminer ce type de question là.

30

Ce qui est important aussi de mentionner, c'est que le registre est ouvert pour les gens qui désirent s'inscrire, poser des questions. J'ai quelques personnes qui sont au registre, qui n'étaient pas là cet après-midi et je vais d'abord les appeler.

35

Également, si vous avez l'intention de présenter un mémoire, alors bien entendu, veuillez en faire part à madame Harvey qui est notre coordonnatrice qui est à l'accueil. Vous pouvez donc lui en faire part directement ou remplir un formulaire à cet effet-là sur le site Web de la commission.

40

Je rappelle donc que les audiences publiques sont prévues pour la deuxième partie à compter du 8 décembre. Donc, la commission a prévu des séances sur une période de deux semaines, c'est-à-dire dans la semaine du 8 décembre et dans la semaine du 15 décembre.

45 Donc, la commission prévoit se déplacer, ne pas être toujours au même endroit. C'est-à-dire dans le formulaire, par exemple, les gens peuvent indiquer Terrebonne, Rawdon. À ce stade-ci également, on prévoit aller à Saint-Michel-des-Saints et à Roberval. Bien entendu, si un endroit comme Roberval, je le donne en exemple, s'il n'y avait aucune intention de mémoire ou seulement une ou deux intentions, la commission à ce moment-là communiquerait avec les gens
50 par lien téléphonique et probablement à partir de Terrebonne, entendrait les gens qui veulent présenter un mémoire de Roberval par lien téléphonique.

 Si le nombre de mémoires est suffisant, bien, à ce moment-là la commission va prévoir une ou deux séances à Roberval. On peut déjà assumer que la commission va aller à Terrebonne où on sent qu'il y a un intérêt, et également à Rawdon. Donc, on peut le prendre pour acquis.
55

 Alors, comme on vous dit, on a prévu sur deux semaines. Ça fait que ça donne la possibilité d'entendre plusieurs dizaines de mémoires. Donc, les gens, soyez très à l'aise de communiquer une intention de présenter un mémoire devant la commission. Bien entendu, vous pouvez
60 seulement faire un mémoire écrit et ne pas le présenter. Mais on veut faire notre gros possible pour vous accommoder, pour que vous puissiez présenter les mémoires devant la commission.

 Avant d'aller au registre, aussi, je vais aller du côté du promoteur. Est-ce qu'il y a des documents nouveaux qui sont déposés ou des précisions dans les informations qui sont
65 attendues? Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

 Oui. Monsieur le président, il y avait quelques informations, donc, qu'on s'est engagé à
70 fournir. Il y avait les coordonnées de monsieur Pierre Dupuis, d'Hydro-Québec, qui va entrer en communication avec monsieur Prud'homme. Donc, on va les déposer. Donc, ils vont être accessibles sur le site, soit avec le lien ou il y a le numéro aussi de la ligne Infoprojet, pour communiquer avec monsieur Dupuis.

75 Mais j'avise déjà la commission que monsieur Dupuis va tenter de prendre contact avec monsieur Prud'homme.

 Il y avait une question de madame Breault à Rawdon au sujet d'un raccordement obligatoire ou non au réseau de distribution d'Hydro-Québec, là, et une question aussi au sujet de
80 l'autoproduction d'électricité.

Donc, au niveau d'un raccordement, donc Hydro-Québec n'impose pas cette exigence-là. Maintenant, il est possible que d'autres règlements qui n'originent pas d'Hydro, donc règlement municipal, par exemple, prévoient des restrictions par rapport à certains raccordements. Ça, on ne peut pas se prononcer là-dessus.

85

Et quelqu'un qui souhaite utiliser le réseau, de produire l'électricité et utiliser les réseaux d'Hydro-Québec pour écouler l'énergie qui est excédentaire, ou consommer de l'énergie manquante, bien, toute l'information est disponible sur le site Internet. Et à ce moment-là toutes les modalités du programme sont indiquées. Donc, on dépose également le lien pour aller chercher ces informations-là.

90

Il y avait une question également cet après-midi de monsieur le commissaire au sujet d'un registre de demandes et de plaintes et de réclamations. Donc, ce registre-là existe bel et bien à Hydro-Québec TransÉnergie, et ce système-là permet de recevoir les demandes, de les analyser et répondre aux demandeurs.

95

Donc, on va fournir à la commission un exemple du registre en préservant bien entendu la confidentialité des personnes.

100

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Du côté des personnes-ressources, est-ce qu'il y a des documents que vous voulez porter à l'attention du public et de la commission que vous désirez déposer?

105

Oui, Monsieur Houle?

M. NORMAND HOULE :

Bien, nous, on est toujours en attente de la réponse de la Commission de la protection du territoire agricole. Puis pour ce qui est des trois documents de cet après-midi, le Guide sur les tensions parasites à la ferme; le Rapport Hertel-des Cantons suite à la mise en service de la ligne, puis aussi, je pensais déposer, pour votre connaissance, les trois derniers rapports annuels du réseau Agriconseils Mauricie pour avoir les statistiques sur les tensions parasites.

110

Puis ces documents-là sont en préparation pour être déposés. Puis aussi préparer les sept copies qui sont requises pour la commission.

115

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie.

120

**PÉRIODE DE QUESTIONS
M. YVON ARBOUR**

LE PRÉSIDENT :

125

Alors, maintenant nous allons aller au registre. Je vais inviter monsieur Yvon Arbour à s'avancer. Bonsoir, Monsieur.

M. YVON ARBOUR :

130

Bonsoir! Je voudrais revenir avec mes préoccupations d'hier au sujet des liens CC et tout ça alentour de la boucle de Montréal et les possibilités de... mais avant, j'aimerais vous dire que je suis un retraité d'Hydro-Québec et que mon travail à Hydro-Québec était de faire des essais sur le réseau de transport d'Hydro-Québec.

135

J'ai travaillé à l'unité mobile d'essais spéciaux qui est un département de l'IREQ, et j'ai fait des essais sur le réseau pendant 15 années. Ça fait que j'étais technicien d'essais responsable des mesures lors de ces essais-là.

140

J'ai fait les premiers essais d'acceptation sur la compensation série au poste Bergeronnes en 92, c'est les premières plateformes qu'ABB a mises sur le réseau. Ensuite, j'ai fait les essais d'acceptation des premières plateformes de Siemens au poste Montagnais. J'ai fait les premières acceptations des postes de G.E. au poste Chibougamau et, en plus, parmi ces 15 années-là, j'ai participé aussi aux essais d'acceptation de la ligne à 450 kV CC vers Radisson-Nicolet-Sandy-Pond.

145

Ça fait que ça vous donne en gros, ça fait que j'aimerais que quand Hydro-Québec me répond à mes questions, qu'ils prennent ça en considération, parce qu'hier, la façon qu'ils ont répondu, c'était plutôt vague et plutôt pour le public en général. Quand c'est mes questions... ça va?

150

LE PRÉSIDENT :

155

Oui, mais par contre il faut que le public puisse quand même comprendre aussi les réponses.

M. YVON ARBOUR :

160

Oui, mais c'est mes questions à moi, là.

LE PRÉSIDENT :

Je suis d'accord, mais c'est l'ensemble de la commission et du public qui écoute aussi.

165 **M. YVON ARBOUR :**

On est là pour m'informer. Oui, mais je pensais qu'on était là pour m'informer à mes questions à ce moment-là.

170 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, posez vos questions.

175 **M. YVON ARBOUR :**

De toute façon, on va voir comment ça va se passer.

LE PRÉSIDENT :

180 Oui, c'est ça, on va voir. Mais il faut que le niveau d'explication demeure quand même accessible, c'est le but de l'exercice qu'on fait ici ce soir collectivement. Alors, allez-y pour votre première question.

185 **M. YVON ARBOUR :**

Hier, j'avais commencé en parlant que la boucle de Montréal serait alimentée avec la nouvelle ligne par 2 000 MW et puis que de l'autre côté, les deux liens CC vers les États-Unis qui sont supposément en négociation, j'aimerais ça qu'Hydro-Québec me précise où elles en sont rendues, ces négociations-là, et quelles sont les échéances. Est-ce qu'il y a un tableau d'échéances ou ces choses-là? C'est tout ce que je veux savoir. Parce que c'était très vague, hier, comme réponse. Finalement, c'est des négociations, c'est un promoteur américain, mais est-ce que je peux avoir une réponse là-dessus?

195 **LE PRÉSIDENT :**

On va poser la question à monsieur Bolullo. Donc, y a-t-il des cibles pour une entente et qu'est-ce qu'on peut avoir comme détail?

200

M. MATHIEU BOLULLO :

205 Monsieur le président, donc comme j'ai dit, il s'agit de projets qui sont initiés par d'autres promoteurs qu'Hydro-Québec. On est en discussion avec ces promoteurs-là, tant au niveau des échéances que de la suite de ces projets-là et c'est de l'information que je ne peux pas donner ici, à la commission.

210 Donc, comme je vous dis, il y a des discussions en cours, autant sur l'échéancier que sur les modes de financement, le partage de tout le montage financier et tout ça, je ne suis pas en mesure de fournir du détail là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

215 Pas nécessairement aller dans le détail, là, mais est-ce que les négociations sont parties? C'est quoi l'horizon, quand même? Est-ce que c'est sur cinq ans ou c'est sur quelques mois? Et en sous-question, bien, une ligne de ce type-là, ça prend combien de temps à partir du moment qu'il y a les décisions? Donc, la tension prévue de la ligne c'était combien?

M. MATHIEU BOLULLO :

220 Dans le cas d'Hertel-New York, c'est une ligne à tension de 300 kV en courant continu. Comme je vous dis, c'est à l'étape de discussion. Donc, c'est entre 300 et 320 kV, le niveau de tension, donc ça montre à quel niveau de précision c'est rendu.

225 Et, typiquement, il y a un échéancier associé à la réalisation de ce type de projet là. On parle facilement d'un an et demi à deux ans d'avant-projet, le même délai ou plus pour la partie autorisation, et les délais qui sont associés pour la construction, donc qui sont aussi au-delà de deux ans. Donc, on parle d'un échéancier de réalisation de l'ordre de six à sept ans.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça pourrait être six à sept ans au total pour passer dans tout le processus d'autorisation et de la conception. Monsieur Arbour?

235 **M. YVON ARBOUR :**

240 Quand on fait le suivi sur le site Internet du promoteur, TDI aux États-Unis, eux autres, ce n'est pas ça. C'est mise en route en 2018 pour le premier lien Champlain-Hudson, express, power express, là, c'est 2018 et ils vont sauver, si je me souviens bien du chiffre, c'est 60 millions d'électricité par année, c'est comme ça qu'ils ont réussi à vendre le projet aux États-Unis.

Puis les terrains sont achetés sur le bord du lac Champlain, là. Puis suite à l'approbation présidentielle du Département de l'énergie américain, ils ont tout de suite...

LE PRÉSIDENT :

245

Celui d'octobre.

M. YVON ARBOUR :

250

... ils ont tout de suite commencé. Ils ont acheté les terrains pour la deuxième ligne sur le bord du lac Champlain. Donc, il y a sûrement quelque chose de sérieux là-dedans.

255

Je ne comprends pas. Premièrement, qui à l'Hydro-Québec relève de ce dossier-là? Je veux dire, est-ce que c'est TransÉnergie? Est-ce que c'est le Transporteur, le Distributeur, le Producteur ou groupe Équipement? Je veux dire, à un moment donné, c'est tellement perdu, on se demande aujourd'hui s'il y en a une Hydro-Québec, là. Parce qu'ils se relancent la balle l'un l'autre, là.

LE PRÉSIDENT :

260

Qui est en charge des négociations, Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

265

Donc, c'est Hydro-Québec Production qui est responsable du dossier. Et pour toutes les informations qui émanent du promoteur en question aux États-Unis, donc c'est leur responsabilité de mettre les informations qu'ils veulent et ils ont le loisir de mettre les informations qu'ils veulent disponibles et de faire la promotion de leur projet, mais du côté d'Hydro-Québec, bien, on est au stade des discussions avec le promoteur.

270

LE PRÉSIDENT :

275

Donc, vous affirmez, vous êtes en mesure d'affirmer que l'échéancier, est-ce que vous me dites, vous êtes en mesure d'affirmer que l'échéancier de 2018, donc qui est dans quatre ans, disons, ou même moins de quatre ans si on fixe ça au 1er juillet 2018, donc n'est peut-être pas tout à fait réaliste pour ce promoteur-là.

M. MATHIEU BOLULLO :

280

En fait, je ne peux pas me prononcer là-dessus puisque c'est le promoteur qui...

LE PRÉSIDENT :

Mais si on dit que c'est six à sept ans, c'est ça. Donc, disons que c'est, selon le terme, un échéancier optimiste.

285

M. MATHIEU BOLULLO :

Bien écoutez, encore une fois, je ne peux pas me prononcer sur ce que le promoteur prétend.

290

LE PRÉSIDENT :

Je comprends ça, mais il reste que les dates ne concordent pas entre ce que vous nous dites et ce que le promoteur affirme.

295

M. YVON ARBOUR :

C'est en plein ce que je disais il y a deux secondes, là. On voit ici – je pense que monsieur Bolullo représente le Groupe équipement, parce qu'ils ont eu le mandat du Transporteur, finalement, si je comprends bien, là. D'après l'étude d'impact, c'est tout décrit au début, Transporteur, Production, Distributeur et Groupe équipement.

300

Alors, est-ce qu'il y a des gens de Production ici qui peuvent me donner l'information à ce moment-là? Est-ce qu'il y a des gens qui peuvent donner l'information à la commission pour que je puisse l'avoir, l'information, pour savoir les dates d'échéance?

305

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, on peut demander à monsieur Bolullo d'aller vérifier et de nous faire une réponse. Donc, ça demande une vérification. Donc, faire une demande par écrit, donc s'il y avait peut-être d'autres sous-questions, à ce moment-là, ça peut...

310

M. YVON ARBOUR :

Non, je n'ai pas d'autres sous-questions. C'était la question, ma première question, finalement.

315

320

LE PRÉSIDENT :

O.K., en rapport avec ça. Donc, on va demander si quelqu'un d'Hydro-Québec Production peut confirmer les échéanciers de réalisation du projet.

325

M. YVON ARBOUR :

On va pouvoir savoir c'est quoi le sérieux de la chose, parce qu'il ne faut pas oublier que sur le site d'Hydro-Québec, le site Web d'Hydro-Québec, ils parlent de ce projet-là aussi. Je veux dire, ce n'est pas juste aux États-Unis. On vante le projet sur le site d'Hydro-Québec aussi.

330

LE PRÉSIDENT :

On demandera donc une réponse par écrit, quelle est l'horizon envisagé actuellement pour ce projet-là, nonobstant ce qui est dit sur le site Internet de la compagnie américaine.

335

M. YVON ARBOUR :

C'est parce que depuis le début que je suis dans le dossier, ça fait trois ans qu'on est là-dedans, souvent, le Transporteur renvoie ça dans la balle du Producteur, renvoie ça dans la balle du Distributeur et tout ça, je me demande, à un moment donné, s'il y en a une Hydro-Québec quelque part ou si c'est rendu tout... ils se lancent la balle, finalement : « On n'est pas capable de répondre parce que c'est à cause d'eux autres... » C'est pour ça, je trouve que c'est un gros problème dans le moment ce côté-là.

340

345

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

350

M. YVON ARBOUR :

Ça fait que ça va. Je vais poser ma deuxième question. Hier, quand...

355

M. MATHIEU BOLULLO :

Excusez, Monsieur le président, si vous me permettez un élément de...

LE PRÉSIDENT :

360

Oui, Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

365 Donc, au niveau de ce projet-là, comme c'est le cas de tous les projets d'interconnexion et également les projets de raccordement minier, il y a un phénomène d'intermittence qui est associé à la réalisation de ces projets-là. Donc, le projet Hertel-New York, on a eu, pour la portion québécoise, j'ai eu dans ma direction, Groupe équipement, le mandat de l'étudier et même de faire de la communication sur ce projet-là en 2012-2013. On a produit un certain nombre d'études et d'information sur le sujet.

370 Maintenant, les négociations étant ce qu'elles sont avec le promoteur et comme c'est le phénomène de tous ces projets d'interconnexions là qui partent et qui arrêtent et qui repartent à nouveau, donc les études, on a la commande de les faire, on les arrête quand c'est le temps de les arrêter, et on les repart lorsque les discussions reprennent.

375 Donc, il y a phénomène d'intermittence associé au développement de ces projets-là, qui dépend de la nature même, comme c'est le cas dans du développement minier. Souvent, on a des demandes d'étude d'un promoteur minier qui veut se faire raccorder au réseau d'Hydro-Québec. Donc, on a le mandat d'étudier quels seraient, exemple, les besoins en ligne de transport et les coûts associés. Maintenant, pour la suite, bien là, ça dépend du promoteur lui-même.

380

LE PRÉSIDENT :

385 Non. Je suis un peu au fait de ça. Il y a un projet d'interconnexion dans ma région natale, dans la région de Coaticook et là, pour l'instant, ça fait peut-être quelques années qu'on n'a pas entendu de développement sur ce projet-là.

Oui, Monsieur Arbour?

M. YVON ARBOUR :

390

Il y en a eu des développements cette semaine. Vous parlez du Northern Pass... quelque chose? Il y en a eu des développements cette semaine.

LE PRÉSIDENT :

395

Cette semaine, O.K.

400

M. YVON ARBOUR :

Il y a encore de l'opposition, malgré que le promoteur, au côté américain, projette d'enterrer la ligne pour la rendre acceptable.

405

LE PRÉSIDENT :

Mais ça, je le sais qu'il y a de l'opposition, c'est ça.

410

M. YVON ARBOUR :

C'est ça. Mais il y a encore beaucoup d'opposition, c'était encore dans le journal cette semaine là-dessus. Mais là, ça veut dire, est-ce qu'il y a un engagement d'Hydro-Québec sur ma première question?

415

LE PRÉSIDENT :

Ils ont dit qu'on aurait une vérification par écrit, donc, pour avoir une meilleure idée. Donc, par écrit, c'est un engagement qui est quand même un élément sur un document d'Hydro-Québec.

420

M. YVON ARBOUR :

Parfait.

425

LE PRÉSIDENT :

Pour confirmer, après vérification, quel pourrait être l'échéancier de réalisation de ce projet-là.

430

M. YVON ARBOUR :

C'est bon. Pour le même projet, Monsieur le commissaire, est-ce que le ministère a eu une demande d'étude d'impact à ce niveau-là? Est-ce que le ministère a reçu d'Hydro-Québec une demande? Est-ce qu'il y a quelque chose qui s'est fait à ce niveau-là? Parce qu'on voit que la ligne d'aujourd'hui, c'est en 2010 qui l'ont demandée au ministère de Développement durable et je ne sais pas quoi, là.

440

LE PRÉSIDENT :

On va acheminer la question. Madame Fortin, pour le projet donc de la ligne qui se raccorderait au poste Hertel?

445

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

Oui, je vais laisser mon collègue Hubert Gagné répondre à la question.

450

M. HUBERT GAGNÉ :

Oui, quelle était la question déjà?

LE PRÉSIDENT :

455

Est-ce que le ministère a reçu un avis de projet concernant le projet de ligne qu'on vient de discuter?

M. HUBERT GAGNÉ :

460

Oui. On a reçu un avis de projet. On a envoyé la Directive. Ensuite, on a eu plusieurs communications, c'était au printemps, pas le printemps passé, le printemps d'avant. On était sur le point, je crois, de recevoir l'étude d'impact, et tout d'un coup on a eu des nouvelles qui nous disaient que finalement le projet serait mis sur la glace. Il y aurait d'autres études qui seraient nécessaires. Donc, on va mettre ça sur la glace, puis on vous redonne des nouvelles quand il va y avoir du nouveau.

465

M. YVON ARBOUR :

470

Je m'excuse, Monsieur Germain.

LE PRÉSIDENT :

Laissez répondre, Monsieur.

475

M. YVON ARBOUR :

Oui, mais je voudrais savoir de quel projet il parle, là. Parce qu'il y en a trois, là, que je vous parle, il y en a trois projets.

480

LE PRÉSIDENT :

Si c'est vraiment le projet, donc si c'est le projet qui s'en irait vers la ville de New York.

485 **M. YVON ARBOUR :**

Nothern Pass ou la ville de New York?

490 **M. HUBERT GAGNÉ :**

C'est ça, c'est Hertel-New York.

M. YVON ARBOUR :

495 O.K. À partir d'Hertel jusqu'à New York. Ces documents-là sont disponibles à consulter sur le site du ministère?

M. HUBERT GAGNÉ :

500 Oui, pour l'avis de projet et la Directive.

M. YVON ARBOUR :

505 Oui, oui, mais c'est ça, mais on peut consulter ça?

M. HUBERT GAGNÉ :

Oui.

510 **M. YVON ARBOUR :**

Bon, je vais aller vérifier ça.

LE PRÉSIDENT :

515 Pas encore l'étude d'impact, mais l'avis de projet est disponible...

M. YVON ARBOUR :

520 Et la Directive du ministre.

LE PRÉSIDENT :

La Directive, c'est ça, et l'avis de projet donc du ministre. L'étude d'impact, vous ne l'avez pas encore reçue, c'est ça que vous nous dites?

525

M. HUBERT GAGNÉ :

C'est ça. Puis aux dernières nouvelles, on n'avait pas non plus un échéancier pour savoir quand l'étude d'impact pourrait nous être transférée.

530

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Monsieur Arbour?

535

M. YVON ARBOUR :

C'est bon. Ma deuxième question c'était au sujet de, comme je vous disais hier, la solution 4 sur le R-3757-2011, là, qui parlait de l'insertion de la production de la Romaine sur le réseau de transport d'Hydro-Québec, il y avait quatre solutions : la solution compensation série a été retenue, on le sait, mais il y avait une possibilité de ligne CC.

540

Avec ce que je vous ai donné comme préambule tantôt, est-ce que monsieur Bolullo pourrait me dire exactement c'est quoi la technologie qui était supposée être utilisée pour cette ligne-là? Parce qu'hier, il a phrasé sur du 735 qu'on ne pouvait pas enfouir et du tatati, tatata. Mais cette technologie-là qui devait être utilisée, qui était comme une solution, ils doivent connaître c'est quoi. Est-ce que c'est possible de savoir exactement qu'est-ce que c'était?

545

LE PRÉSIDENT :

On va poser la question. Monsieur Bolullo?

550

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, je vais laisser la parole à monsieur Bruno Picard, qui avait fait lui-même ces études au moment où on en a fait part dans le dossier de Romaine.

555

560

M. BRUNO PICARD :

565 Monsieur le président, j'ai devant moi le tableau des études, on mentionne le quatrième scénario. Juste une précision, parlez-vous du scénario de courant continu terrestre ou sous-marin?

M. YVON ARBOUR :

570 Sous-marin.

M. BRUNO PICARD :

Sous-marin.

575 **M. YVON ARBOUR :**

Ce n'était pas le quatrième, ça?

M. BRUNO PICARD :

580 C'est solution numéro 3.

M. YVON ARBOUR :

585 Bon, parfait.

M. BRUNO PICARD :

590 Donc, c'est une technologie qui était basée sur un projet, de mémoire, en Europe Nederland, entre les Pays-Bas et un pays... une île. Donc, c'est un projet d'interconnexion entre deux réseaux pour un transit de puissance, et ça avait servi de base d'analyse pour le projet de la Romaine.

595 Ce qu'il faut mentionner, c'est que le projet de la Romaine est intégré dans cette solution-là comme un ensemble radial. Donc, ce n'était pas un lien en parallèle avec un réseau existant. La production de la Romaine était collectée, convertie du réseau à courant alternatif vers le réseau à courant continu pour descendre plus bas, près du poste Lévis en bordure de Québec, de mémoire. Et la puissance était reconvertie sur le réseau existant qu'on vous a montré à l'écran, le réseau à 735 000 V.

600

M. YVON ARBOUR :

605 Oui, mais ça partait du poste Arnaud, ça ne partait pas de la Romaine directement ou du poste de la Romaine qui a été créé, ça partait du poste Arnaud. Donc, le poste Arnaud c'est un poste majeur au niveau du transport de l'énergie. C'est les lignes de Montagnais, c'est les lignes qui vont être rattachées à la production de la Romaine, c'est un poste majeur dans ce coin-là. Vous n'auriez sûrement pas ilote la Romaine au poste Arnaud.

LE PRÉSIDENT :

610 S'il vous plaît, on va ralentir le débit.

M. BRUNO PICARD :

615 Monsieur le président, je vais juste devoir corriger cet aspect-là. Non, ça partait du poste Romaine 1 en bordure d'Havre-Saint-Pierre, à proximité d'Havre-Saint-Pierre.

M. YVON ARBOUR :

620 Ce n'est pas ça qui était écrit dans la solution en tout cas. C'était écrit, dans la solution, que ça partait du poste Arnaud vers le poste Lévis. Moi, je ne voudrais pas vous contrarier, mais j'ai le document derrière moi, ici. Là, vous dites que ça partait du poste de la Romaine?

M. BRUNO PICARD :

625 De mémoire, ça partait du poste... on avait un réseau collecteur...

M. YVON ARBOUR :

630 Voulez-vous que je sorte le document? Je peux vous le sortir, je l'ai ici. La GAR 3757.

M. MATHIEU BOLULLO :

635 Écoutez, Monsieur le président, on va vérifier cette information-là et on va la fournir à la commission pour donner le détail de ce qui était considéré à ce moment-là, dans cette option-là.

LE PRÉSIDENT :

640 C'est ça, et la tension dans le cadre de...

M. YVON ARBOUR :

645 Je ne veux pas couper monsieur Bolullo, mais on m'a donné un exemple de ligne entre les Pays-Bas et je ne sais pas quoi, j'aimerais ça avoir les coordonnées de ça directement, les vraies, pour que je puisse regarder le niveau de tension.

M. BRUNO PICARD :

650 Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

On va laisser répondre monsieur Picard.

655 **M. BRUNO PICARD :**

660 Monsieur le président, c'est le projet NordNed, c'est entre la Norvège les Pays-Bas. Donc, N-O-R-D, Norvège, N-E-D, Nederland. Donc, c'était un projet aux Pays-Bas de 480 km. De mémoire, je n'ai plus le niveau de tension, là. C'était à l'étude, à l'époque c'était exploratoire, ça avait été transformé en projet commercial qui a été mis en service par la suite. Donc, ça avait servi de base de référence à notre étude.

M. YVON ARBOUR :

665 Donc, il a été mis en service, ce projet-là. Donc, je peux aller vérifier aujourd'hui c'est quoi les coordonnées, les spécifications techniques.

LE PRÉSIDENT :

670 Du projet qui est en Norvège-Pays-Bas.

M. YVON ARBOUR :

675 Oui.

M. BRUNO PICARD :

680 C'est un projet qui existe, donc si une recherche est faite, il y a forcément de l'information qui va être accessible.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il est possible d'avoir les coordonnées du projet qui avait servi de référence, puis en même de donner la source du document?

685

M. YVON ARBOUR :

Ah, je vais le trouver. Je vais le trouver par moi-même, j'avais toute la liste de tous les projets qui étaient pour être mis en service en 2015-2016 ou 2012. Depuis 1960 que ça existe cette technologie-là. Ça fait que c'est certain que je vais le trouver, sachant les deux pays. Mais comme je vous disais hier, aujourd'hui, dans le moment, l'année prochaine, en 2015-2016, il va y avoir une mise en route pour un projet de 450 quelques kilomètres entre l'Écosse et l'Angleterre ou le Pays de Galles, sous-marin, dans la mer d'Irlande et en 500 kV CC et ce n'est pas très compliqué.

690

695

Ils ont toutes les possibilités de faire la même chose ici, en partant du poste Arnaud – je finis avec ça. Toutes les possibilités de faire ça en partant du poste Arnaud et ils pourraient se rattacher à Lévis. Ils pourraient se rattacher à anciennement Gentilly, utiliser le réseau de transport à 230 kV qu'il y a dans ce coin-là et pour revenir se rattacher au poste Carignan à travers l'ancienne place pour sortir de terre de la centrale Tracy ou bien ils pourraient aller directement vers Montréal, rentrer sur la pointe de l'île, utiliser le corridor des lignes, passer ça souterrain, puis ça ne créerait aucun problème.

700

705

Je ne comprends pas pourquoi Hydro-Québec, qui a innové avec la 735 dans les années 60, n'est pas capable d'innover aujourd'hui pour sauver nos paysages, notre environnement et tout ça.

LE PRÉSIDENT :

710

Vous pourrez nous en faire part dans votre mémoire.

M. YVON ARBOUR :

715

C'est beau. Je vais aller redonner mon nom parce que j'ai d'autres questions. Merci.

LE PRÉSIDENT :

720

O.K. Mais comme je vous dis, ce qu'on demande c'est des questions et on ne commente pas, s'il vous plaît.

M. YVON ARBOUR :

Je vous remercie.

725 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous pouvez aller vous réinscrire.

730

Mme CONSTANCE DUROCHER

LE PRÉSIDENT :

735 Je vais inviter madame Constance Durocher. Bonsoir, Madame.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

740 Bonsoir. Mes questions portent sur l'énergie qui va être produite au complexe la Romaine. Ma première question c'est la suivante : étant donné qu'au moins 70 % de la production de la Romaine sera déjà intégrée dans le réseau de transport en 2018, comment Hydro-Québec justifie-t-elle alors que la solution 1 est nécessaire pour assurer le transit de l'énergie de la Romaine vers les grands centres de consommation du sud, alors que la ligne projetée ne serait mise en service qu'en 2018?

745

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

750 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui. Madame a raison dans sa question. Dans le fond, les centrales vont être mises en production donc dès cet automne, le premier groupe de Romaine 2. Par la suite, il va y avoir Romaine 1, Romaine 3, en 2017 et ensuite Romaine 4, non pas en 2018, mais 2020.

755

Donc, si je comprends bien la question, là, c'est de façon progressive, comment on va intégrer cette énergie-là en attendant que la ligne, le projet de ligne puisse solutionner.

760

LE PRÉSIDENT :

Tout en maintenant la fiabilité du réseau, c'est ça.

765 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Non, la question c'est comment est-ce qu'on justifie la construction de la ligne pour intégrer la Romaine alors qu'elle sera déjà intégrée au réseau Transport avant même la construction de la ligne projetée?

770

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

775 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Monsieur le président, je vais laisser mon collègue répondre à la question.

M. BRUNO PICARD :

780

Monsieur le président, comme l'a dit mon collègue, en fait le complexe la Romaine c'est un ensemble de quatre centrales avec un programme de mise en service échelonné dans le temps, de 2014 à 2020. Les premiers groupes de Romaine sont présumés entrer en service d'ici la fin de l'année, donc et pour finir en 2020.

785

Je vous l'ai montré plus tôt cet après-midi, je vous ai montré une carte de réseau plus tôt cet après-midi. Donc, pour transiter la puissance, on insérerait le poste aux Outardes sur le réseau de transport. À votre convenance, je peux remonter la carte, mais si de mémoire vous vous en souvenez, c'est plus sur la Côte-Nord. Ce qui nous donnait un renforcement de réseau pour pouvoir transiter la puissance, et en attendant la ligne pour les équipements qu'on substitue, donc les bancs de compensation série projetés au sud, qu'on substitue par le projet de ligne, là, on a recours à des grands automatismes de réseau, temporairement en attendant le projet de la ligne.

790

LE PRÉSIDENT :

795

Les fameux automatismes c'est quoi ça, au juste?

800

M. BRUNO PICARD :

805 Les grands automatismes de réseau sont des – comment vous le définir? C'est des automatismes pour améliorer la fiabilité qui ont différentes fonctions pour maintenir notre robustesse. Dans le fond, ils peuvent prendre action sur différentes contingences de réseau. C'est des automatismes de fiabilité.

LE PRÉSIDENT :

810 Mais c'est quoi? Ça a une présence physique, ça, ces automatismes-là? C'est dans des postes?

M. BRUNO PICARD :

815 C'est dans les postes. En fait, pour essayer de vous le vulgariser, c'est comme un ordinateur qui va prendre action, qui prend des mesures sur le réseau, qui selon certains paramètres, l'analyse en temps réel, et selon les configurations de réseau, s'ils détectent un événement, un déclenchement, peu importe la contingence, peut prendre certaines actions pour maintenir la fiabilité et l'intégrité.

820

LE PRÉSIDENT :

Comme de brancher une ligne d'alimentation, par exemple?

825 **M. BRUNO PICARD :**

Bien, admettons, je vous donne un exemple concret, que le réseau perdrait deux lignes à certains endroits ou qu'un corridor serait affecté, l'automatisme pourrait le détecter, envoyer un signal, télédéclencher quelques groupes au central à certaines places pour rééquilibrer l'équilibre transit-puissance.

830

LE PRÉSIDENT :

Comme actionner une turbine ailleurs?

835

M. BRUNO PICARD :

840 Oui. Pour compléter mon exemple, mettons qu'on aurait deux liens qui nous feraient perdre une quantité de charges importantes. Il y a un principe fondamental en électricité : la production doit équivaloir la charge tout le temps, sinon notre fréquence est affectée.

Donc, si on perd un peu de charges, il faut perdre un petit peu de production ou envoyer une consigne à chacune de nos centrales pour la rehausser instantanément pour prendre ou baisser.

845 Donc, c'est des automatismes qui prennent action pour, comme je vous l'ai mentionné avant-hier, que ces évènements-là auxquels le réseau fait face, je ne veux pas dire tous les jours, mais fréquemment, que ça soit transparent pour l'ensemble de notre clientèle.

LE PRÉSIDENT :

850 Très bien. Madame Durocher?

M. MATHIEU BOLULLO :

855 Monsieur le président, peut-être un petit point d'information là-dessus. C'est une mesure transitoire qui est actuellement acceptée dans la mesure où le projet de ligne est en marche. Donc, il y a une échéance associée à ça qui est 2018.

860 Donc, ces mesures transitoires là qui sont assurées par les automatismes de réseau sont acceptables d'un point de vue des marchés de la réglementation, entre autres le NERC. Donc, ce sont des mécanismes qui sont acceptables temporairement quand il y a un projet sur la table qui va voir le jour et qui est en cours de réalisation. Donc, ce n'est pas quelque chose qui est acceptable sur le long terme.

LE PRÉSIDENT :

865 Quand vous dites le marché, c'est le marché du nord-est américain et le marché ontarien, c'est ça, grosso modo?

M. BRUNO PICARD :

870 Le marché, c'est en fait, c'est la zone de réglage d'Hydro-Québec qui fait partie d'une zone de réglage. Donc, pour faire partie de la zone, on doit respecter des critères, des normes, un niveau de fiabilité.

875 Donc, pour permettre de continuer d'être interconnecté, les règles à respecter c'est de maintenir un niveau. Donc, temporairement, en attendant la ligne, on a le recours aux automatismes. C'est permis sur une base temporaire, étant donné qu'il y a un projet qui arrive pour pallier, bien maintenir notre fiabilité.

880

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Madame Durocher?

885 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Si ma mémoire est bonne, il me semble qu'Hydro-Québec a déjà eu l'autorisation de la NERC d'utiliser ces mesures-là jusqu'en 2020. Est-ce que c'est bien ça? Il me semble que j'ai lu ça quelque part récemment. C'était peut-être écrit à la Régie, là?

890

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

895 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

En réponse aux questions de la Régie?

M. MATHIEU BOLULLO :

900

Je vais laisser monsieur Picard répondre.

M. BRUNO PICARD :

905

Les automatismes sont permis, de mémoire je n'ai plus la date exacte, mais ça nous donne le temps de construire la ligne.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

910

Ils ont déjà obtenu l'autorisation d'avoir recours à ces automatismes-là.

M. MATHIEU BOLULLO :

915

Monsieur le président, la ligne, elle est nécessaire maintenant. Elle serait payante, si on la mettait en service aujourd'hui. Donc, toute la situation transitoire qui est temporaire, bien, on vise à la raccourcir le plus possible.

LE PRÉSIDENT :

920

Madame Durocher?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Oui, mais il me semble que je pourrais trouver la source, Mais vous avez déjà obtenu l'autorisation d'utiliser les automatismes jusqu'en 2020, je crois, de la NERC. Est-ce vrai ou pas?

925

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous pourriez vérifier. Monsieur Picard a dit qu'il ne se souvenait plus de la date, mais on pourrait nous confirmer la date par écrit.

930

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Ah non, je peux la trouver la date. C'est en réponse à une question posée par la Régie de l'énergie. Je n'ai pas le document sous les yeux, mais il me semble que c'est 2020.

935

LE PRÉSIDENT :

On pourrait être sûr de la date à ce moment-là auprès des documents de la commission.

940

Mme CONSTANCE DUROCHER :

D'accord. Ma deuxième question : avant de la poser, je tiens à préciser pour ceux qui ne le savent pas, c'est-à-dire à peu près 95 % des gens qui écoutent ou qui sont dans la salle, que Citoyens sous haute-tension a posé cette question déjà à quatre reprises depuis décembre 2012, sans jamais avoir obtenu de réponse de la part d'Hydro-Québec ou de réponse claire. Là, nous espérons que ce soir, la cinquième fois, nous aurons droit à une réponse.

945

Ma question est la suivante : quel volume des 1 550 MW d'électricité produite par le complexe la Romaine sera consommé en amont des postes la Chamouchouane, de Saguenay et Micoua par les grandes entreprises existantes de la Côte-Nord et du Saguenay et les entreprises qui verront le jour dans les prochaines années dans le cadre du Plan Nord?

950

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

955

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, cette question-là est très difficile à répondre dans le sens de... à quoi va être utilisé, et à quel moment puis-je. C'est quelque chose qui est très difficile à répondre. On

960

peut faire quelques recherches puis voir qu'est-ce qu'on peut donner comme réponse plus pointue là-dessus, mais je n'ai pas cette information-là ici.

LE PRÉSIDENT :

965

Par exemple, si on parle de l'état actuel sur la Côte-Nord, on peut connaître qu'est-ce qui se consomme, disons, de Baie-Comeau, Sept-Îles, qu'est-ce qui consomme actuellement dans cette région-là, et c'est quoi les capacités de production. Parce qu'il ne faut pas oublier, il y a Churchill, Upper Churchill, qui rentre dans le réseau. Après ça, il y a Sainte-Marguerite, donc il y aurait la Romaine.

970

Par exemple, est-ce que la production de Lower Churchill et de Sainte-Marguerite est déjà suffisante pour alimenter les grandes industries de la Côte-Nord? Donc, comment on insère la Romaine là-dedans? C'est comme ça que je comprendrais la question. Donc, si la production de Churchill et de Manic, Outardes est déjà très supérieure à la consommation, ça veut dire, dans ma compréhension, que ce serait 100 % de l'électricité de la Romaine, en tout cas lors de ces mises en fonction, qui s'en irait dans le sud. C'est ce que je comprends.

975

M. MATHIEU BOLULLO :

980

Je vais laisser la parole à mon collègue, Bruno Picard, pour compléter l'élément de réponse.

LE PRÉSIDENT :

985

Monsieur Picard?

M. BRUNO PICARD :

990

Monsieur le président, si vous permettez, j'aimerais peut-être juste une carte du réseau pour mieux situer la question.

Donc, nous avons à l'écran la carte du Québec avec les centrales projetées du complexe la Romaine qui s'intègrent à Arnaud, en partie, pour Romaine 1 et 2, et les centrales de la Romaine 3 et 4 au poste Montagnais. Donc, si je comprends bien la question c'est : l'électricité produite par la Romaine, servira-t-elle à alimenter la charge de la Côte-Nord?

995

Bien oui, en partie. Un électron, ça vient de partout. La Côte-Nord a déjà une région qui achemine, qui a une capacité de production nettement supérieure à sa consommation. Si on totalise la centrale Churchill Fall, tout le complexe Manic, Outardes, en plus de Romaine, donc les

1000

1 550 MW de Romaine seront acheminés au sud, moins les pertes, bien sûr, mais notre charge locale est déjà alimentée par les centrales en place.

LE PRÉSIDENT :

1005

Ce que je comprends, la production d'Upper Churchill c'est dans l'ordre de 6 000 MW?

M. BRUNO PICARD :

1010

5 400.

LE PRÉSIDENT :

1015

5 000 MW. Donc, qui est opérée avec un facteur d'utilisation, ça veut dire qu'en règle générale, Upper Churchill est capable d'alimenter à elle seule, autrement dit, la région de Sept-Îles?

M. BRUNO PICARD :

1020

Amplement.

LE PRÉSIDENT :

1025

Donc, ma compréhension, ça serait, si on le considère comme un ajout, ce serait 0 % de la charge de la Romaine serait consommée sur la Côte-Nord. Mais on comprend qu'au niveau des électrons, c'est une autre chose, mais si on fait juste des bilans, si l'électricité est déjà en production suffisante sur la Côte-Nord, ça veut dire que le surplus de la Romaine doit s'en aller en transit dans les...

M. BRUNO PICARD :

1030

Il doit être transité vers le sud.

LE PRÉSIDENT :

1035

... courants qu'on voit vers, par exemple, le poste Lévis ou le poste des Laurentides. C'est comme ça que je comprends ça.

1040

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Moi, ma question c'était le volume des 1 550 MW supplémentaires. Vous voulez dire que toute la Romaine a été construite pour être envoyée vers le sud?

1045

M. BRUNO PICARD :

Monsieur le président, oui. Le réseau, comme on l'a dit à de nombreuses reprises, est planifié sans congestion. Donc, on fait en sorte qu'on puisse transiter l'ensemble de la puissance intégrée vers le sud, vers les centres de consommation.

1050

LE PRÉSIDENT :

Madame Durocher?

1055

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Si ma mémoire est bonne, j'ai lu, dans les dernières années, qu'il y avait à peu près 825 MW de la production de la Romaine qui était réservée pour les alumineries de Baie-Comeau et de, je pense, Port-Cartier, Alouette et Alcoa. Et ensuite, il y a des nouvelles entreprises qui vont ouvrir à Port-Cartier. Il y a du développement qui se fait, là, c'était le sens de ma question.

1060

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

1065

M. MATHIEU BOLULLO :

Encore une fois, je vais laisser mon collègue Bruno Picard répondre à la question, Monsieur le président.

1070

M. BRUNO PICARD :

Il n'y a aucune énergie de Romaine ou puissance de Romaine qui est réservée à de tels projets. Donc, la puissance est injectée sur le réseau et transite vers le sud, comme déjà dit, vers les centres de consommation.

1075

1080

LE PRÉSIDENT :

1085 Très bien. Je sais qu'à l'époque de la Romaine, il y avait des demandes pour qu'une partie de la consommation, mais c'était des demandes du milieu, pour qu'une partie de la production de la Romaine soit réservée pour le milieu, mais ça dépend toujours s'il y a des projets ou pas.

M. BRUNO PICARD :

1090 Comme Transporteur, on a planifié le complexe de la Romaine pour le transiter entièrement.

LE PRÉSIDENT :

Madame Durocher.

1095 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Donc, ces ententes n'ont rien à voir avec la Romaine, avec la production de la Romaine?

LE PRÉSIDENT :

1100 Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

1105 Monsieur le président, à quelle entente on fait référence ici?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1110 Bien, par exemple, je ne sais pas si je pourrais vous trouver les dates, mais je pense qu'on avait fait une entente pour réserver 325 MW à Alcoa et 500 MW à Alouette et 115 MW à la mine Arianne Phosphate, entre autres, puis il y a aussi l'usine de silicium qui va ouvrir en, je crois que c'est 2017-2018 à Port-Cartier, FerroAtlantica ou FerroQuébec.

LE PRÉSIDENT :

1115 Donc, ce que j'en comprends, c'est s'il y a des consommateurs, des nouveaux consommateurs, donc une augmentation de la consommation qui se fait à différents points de la Côte-Nord, donc ça voudrait dire que l'électricité qui transite de Churchill-Romaine, y compris maintenant Manicagan-Outardes, le transit d'électricité pourrait diminuer à long terme s'il y avait un développement important. C'est ce qu'on doit comprendre?

1120

M. MATHIEU BOLULLO :

1125

Effectivement, comme toutes les demandes de raccordement, ça peut aboutir à une entente de raccordement, dépendamment si les projets vont de l'avant, peu importe où ils sont situés en province.

LE PRÉSIDENT :

1130

Ce que je comprends, c'est qu'à court terme, toute la production Romaine descendrait vers le centre de consommation du Québec, mais s'il y a des projets industriels qui se développent sur la Côte-Nord, là, la consommation, la production Romaine, par exemple, et Churchill et autres pourrait diminuer vers le poste Lévis et le poste Laurentides?

M. MATHIEU BOLULLO :

1135

C'est ça. Mais comme l'a expliqué mon collègue, Bruno Picard, bien, dans le fond, il faut être en mesure... on ne peut pas planifier, dans l'éventualité que ça va être consommé sur place. On doit être en mesure de transiter la totalité de ce qui est produit jusque dans le sud du réseau. Et ça, ça vaut pour tous les points de production à la grandeur de la province.

1140

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Madame Durocher?

1145

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Mais dans vos prévisions, vous dites que vous faites des prévisions sur 10 ans, même vous vous aventurez à en faire sur 50 ans, dans le cas de la ligne, vous n'êtes pas en mesure de savoir ou d'avoir une petite idée de la consommation locale en amont de ces postes-là, d'ici, mettons, les 10, 15, 20 prochaines années? Mettons les 10 ou 15 prochaines années, vous n'avez pas de chiffres à avancer là-dessus?

1150

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, on doit être en mesure de transiter sur le réseau sans congestion à tout moment de l'année. Et donc, on doit planifier en fonction qu'à certains moments de l'année, on va devoir transiter beaucoup d'énergie sur le réseau et il faut que le réseau soit capable d'être fiable pour répondre à cette demande-là. Donc, on ne peut pas...

1160

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Ça ne répond pas à mes questions.

1165 **LE PRÉSIDENT :**

1170 Mais par contre, on sait, on regarde l'actualité, par exemple l'usine de silicium utiliserait, si je me souviens bien, un procédé qui quand même référerait plus à l'électricité qu'au procédé traditionnel. Donc, ça serait une charge de tant de mégawatts, disons, qui serait à assurer par Hydro-Québec, et il peut y avoir d'autres projets. Alors, c'est bien certain.

1175 Mais encore une fois, on le voit souvent. Des fois, il y a des projets qu'on fait, les projets sont annoncés, mais ne se matérialisent pas, mais c'est possible qu'il y ait des projets sur la Côte-Nord qui se matérialisent. Donc, ce que je comprends c'est qu'Hydro-Québec, quand les projets arrivent, vous les regardez, mais selon leur état d'avancement, vous les regardez plus sérieusement. C'est ça que je peux comprendre?

M. MATHIEU BOLULLO :

1180 Exactement. Mais malgré tout ça, et avec les études de raccordement qu'on fait, on doit toujours prévoir qu'à un moment donné ou à un autre, on va devoir transiter toute la puissance, puis on doit s'assurer qu'elle passe sur le réseau pour se rendre jusqu'au sud.

LE PRÉSIDENT :

1185 Très bien. Monsieur Paquin?

M. MATHIEU BOLULLO :

1190 Il y a mon collègue, Bruno Picard, qui voulait ajouter un complément d'information aussi, là-dessus.

M. BRUNO PICARD :

1195 En complément, j'ajouterais que la question c'était pour des ajouts de charge qui auraient pour effet de diminuer le transit nord-sud. Mais il ne faut pas oublier qu'on n'est pas à l'abri de fermeture de type d'activités industrielles. Par exemple, si le domaine minier venait qu'à fermer ou peu importe, le forestier, c'est des charges non consommées au nord qui font en sorte que notre transit augmente sur le réseau de transport. Ce qui donne l'effet inverse.

1200

LE COMMISSAIRE :

1205 Donc, ça peut aller dans les deux sens, finalement. Est-ce qu'il y a une piste de réponse pour voir justement la projection de 10 ans? Hier, vous nous avez soumis que c'était dans un document d'Hydro-Québec Distribution qui faisait une planification sur 10 ans, est-ce que ce document-là ferait état de où est-ce que, dans quelle région est-ce qu'on s'attend que la consommation va augmenter dans les prochaines années? Est-ce qu'il y a ce détail par région? Est-ce qu'on retrouvait ça dans ce document-là?

1210 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Il faudrait le regarder en détail. Pour l'avoir regardé rapidement, je ne pense pas que c'est par région, là. Mais il y a un complément d'information que mon collègue veut donner aussi, là-dessus.

1215 **M. BRUNO PICARD :**

1220 Ce que je peux vous dire, brièvement, c'est que la grande région métropolitaine croît, bon an mal an, d'environ 300 MW par année. Donc, c'est un ordre de grandeur de... au bout de quatre ans, la région du sud a augmenté de 1 200 MW, pour donner un ordre de grandeur.

LE PRÉSIDENT :

1225 Peu importe ce qui se passe sur la Côte-Nord, il y a une tendance qui se vérifie d'année en année. Est-ce qu'on est capable d'avoir du détail pour la grande région montréalaise? Vous parlez plus de 300 MW, mais c'est quoi un peu l'état de situation, justement de la charge et de la consommation dans la région de Montréal ces dernières années?

1230 **M. BRUNO PICARD :**

Bien, l'état de la situation dans la grande région de Montréal, c'est un ensemble. Il y a des régions qui croissent à une vitesse plus grande que d'autres, donc il y a des prévisions à 1 % d'augmentation, d'autres à 2, d'autres à 3 %. Donc, quand je dis 300 MW c'est vraiment l'ensemble de la zone métropolitaine.

1235 **LE PRÉSIDENT :**

1240 Mais est-ce qu'il y a des données qui donnent les échanges des dernières années, c'était quoi la consommation en puissance disponible et la consommation en énergie?

M. MATHIEU BOLULLO :

Bien, écoutez, on peut faire la vérification puis voir ce qu'il y a de disponible qu'on pourrait fournir à cet effet-là.

1245

LE PRÉSIDENT :

Juste avoir le portrait régional de Montréal, comment il a évolué ces dernières années par exemple. Madame Durocher?

1250

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Oui. On est parti de la Côte-Nord et de la Romaine, et là, on est dans la grande région de Montréal. Ça ne répond toujours pas à ma question. Et je trouve curieux qu'on ne puisse pas avancer, ne serait-ce qu'un début de chiffre, alors qu'on prétend faire des prévisions sur 10 ans, sur la charge locale, sur la Basse-Côte-Nord et dans le Saguenay. Je trouve vraiment ça curieux!

1255

LE PRÉSIDENT :

C'est une information. On va essayer voir qu'est-ce qu'Hydro peut nous fournir un petit peu plus... oui, Monsieur Tremblay?

1260

M. ALAIN TREMBLAY :

Je veux ajouter peut-être un petit complément à ça. À la Régie d'énergie, en fait, pour les besoins sur les 10 ans qui viennent, en tout cas sur les premières années, il n'y a pas présentement d'appel d'offres avec HQP. Donc la Romaine, présentement, le Distributeur, ses approvisionnements viennent d'appel d'offres. Il y en a eu un qui date d'un bon bout de temps. Il y a l'énergie patrimoniale du parc existant d'Hydro-Québec qui a été déterminé à un prix fixe.

1265

1270

Mais après ça, il y a eu un appel d'offres aussi au niveau d'HQP pour de l'approvisionnement, il y a plusieurs années. Attendez, si je peux voir l'année... oui, la livraison de base en 2002 pour deux blocs, en réalité. Livraison de base 350 MW puis 250 MW modulable, recyclable, mais après ça, HQP n'a pas été sollicitée pour livrer d'autres choses. Il y a eu des appels d'offres éoliens et autres.

1275

Donc, finalement, la Romaine ne s'intègre pas avec les besoins québécois comme tels. Le Distributeur n'a pas fait appel à... il a fait des appels d'offres, mais le Producteur n'a pas livré, comme tel, des quantités importantes d'énergie ou de puissance.

1280

Ça va probablement venir dans les prochains appels d'offres, parce que ce qui est dans le dernier plan, quand même, fait état...

LE PRÉSIDENT :

1285

Mais ce qu'on cherche à savoir c'est au point de vue, disons, consommation par région, qu'est-ce qu'il y a comme information dans les dernières années. Alors, c'est ça qu'on va demander à Hydro-Québec, qu'est-ce qu'ils peuvent nous fournir, notamment la région de Montréal, puis si c'est possible, en même temps, bien, pour la région de la Côte-Nord, quelles ont été les tendances des dernières années. Puis est-ce qu'il existe des projections par région? On a la projection sur 10 ans qui semble nationale, mais est-ce que cette projection a été décomposée dans un quelconque document qui pourrait être à ce moment-là déposé? Alors, on vous fera un suivi pour voir si l'information existe. Ça vous va, Madame Durocher?

1290

1295

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Oui. Bon, j'avais d'autres questions, mais comme Hydro-Québec n'a pas les chiffres, ils ne pourront pas plus répondre à mes questions suivantes.

1300

Donc, en fait, une question que j'avais à poser sur le schéma que j'ai distribué hier soir, où on indique qu'avec la solution ligne, la solution 1, il y aurait 327 MW qui transiteraient, qui seraient acheminés du poste Saguenay vers le poste la Chamouchouane. Et je voulais savoir si ça c'était de l'énergie provenant de la Romaine.

1305

LE PRÉSIDENT :

Alors, la feuille que madame Durocher nous a montrée hier, elle a été déposée hier, donc dans la solution 1, on voit 327 MW qui proviennent du poste Saguenay vers le poste Chamouchouane. C'est à ça que vous faites allusion?

1310

M. BRUNO PICARD :

Pour répondre à votre question, Monsieur le président, le 327 MW en provenance du poste Saguenay, ça provient principalement, ça provient du réseau. Le réseau est maillé, comme on vous l'a expliqué, ça provient de partout. Donc, de partout de l'axe nord-est. Ça peut provenir du complexe Manic-Outardes, ça peut provenir de la Romaine. Bien, elle n'est pas encore en service, mais lorsqu'elle sera en service, ça peut provenir de Churchill Falls, et ainsi de suite.

1315

Donc, ça provient de l'ensemble du parc de production.

1320

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, dont la Romaine. Donc, le parc de production qui est principalement situé à l'est du poste Chamouchouane.

1325

M. BRUNO PICARD :

Au nord-est.

1330

LE PRÉSIDENT :

Au nord-est.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1335

Est-ce que ça ne contribuerait pas à engorger davantage l'entonnoir au poste Chamouchouane, l'arrivée de ces 327 MW supplémentaires, alors qu'il n'y en a pas qui arrivent de l'est vers le poste Chamouchouane en ce moment?

1340

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'on voit dans le graphique que vous nous avez apporté, ça rentre avec la nouvelle ligne. Ce qu'on constatait, c'est si l'électricité de 327 rentre, parce qu'il y a la nouvelle ligne, selon ce graphique-là. C'est ça la nuance?

1345

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Pardon?

1350

LE PRÉSIDENT :

Ce que je comprends du tableau, c'est que s'il y a la 327 qui arrive du poste Saguenay vers le poste Chamouchouane, c'est parce que sur le graphique, on montre que la nouvelle ligne est en exploitation.

1355

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Maintenant, on a changé le sens de l'écoulement de l'énergie sur la ligne qu'on dit « ligne d'attache ».

1360

LE PRÉSIDENT :

1365 C'est ça. Tandis que dans la solution 2 on voit que, toute chose étant égale par ailleurs, en provenance du poste Chibougamau, on voit que là, il y a de l'électricité qui se déplace du poste Chamouchouane vers le poste Saguenay. Ce que j'en comprends, c'est parce que là, on voit seulement, il y a deux lignes vers le poste Jacques-Cartier et c'est tout, parce que la nouvelle ligne n'est pas là. Donc, ça veut dire que le transit se répartit différemment.

1370 Mais globalement, on constatait qu'en amont du poste Chibougamau qu'on a vu hier, il y avait moins d'électricité qui transitait. Monsieur Bolullo avait expliqué ou monsieur Picard, également, qu'il y avait plus d'électricité qui transitait du côté ouest. C'est ce qu'on comprenait hier de l'explication.

1375 C'est parce que sur ces figures-là, on ne voit pas les lignes du secteur ouest de la Baie-James. Je comprenais dans le transit, la différence, l'influence de la ligne versus la compensation série dans les transits d'électricité.

M. MATHIEU BOLULLO :

1380 Monsieur le président, comme à l'heure actuelle on est dans des questions qui concernent des points très précis de réponse à des demandes qui ont été formulées dans le cadre du dossier de la Régie, donc on est vraiment dans du détail très technique qui concerne la justification du projet qui a été présenté en détail et questionné en détail à la Régie de l'énergie, ça devient difficile de répondre à la pièce à toutes ces questions-là.

1385 Notamment, on a un exemple ici d'un contexte très particulier pour illustrer une réponse à une question précise qui a été posée. Donc, l'exemple qui est donné, il y a des écoulements de puissance qui sont montrés pour expliquer une situation, une solution par rapport à une autre. Donc, ça devient très difficile, pris hors contexte, d'expliquer un détail particulier sur des notions de réseau qui sont très complexes à expliquer.

LE PRÉSIDENT :

1395 Néanmoins, ce que je comprends entre les deux figures, bon, selon ces deux figures-là c'est la différence de comportement du réseau dans le poste Chamouchouane entre la solution 1 et la solution 2.

M. MATHIEU BOLULLO :

1400 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

On voit qu'il y a une différence significative. C'est ce que je comprends.

1405 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1410

Et on voit que vers la région de Montréal, bien, il y a un transit de 2 336 MW qui n'a pas lieu par rapport à la solution 2, parce que tout transite, à ce moment-là, vers le poste Jacques-Cartier à partir du poste Chamouchouane, selon la figure. C'est ce que j'en comprends.

1415 **M. MATHIEU BOLULLO :**

C'est d'ailleurs ce qu'on a discuté hier à ce sujet-là. Mais si on veut aller plus loin dans ce détail-là, comme je l'ai suggéré, on peut toujours le prendre...

1420 **LE PRÉSIDENT :**

1425 Ça vous va, Madame Durocher? C'est sûr qu'on retombe effectivement dans des aspects très techniques, mais ce que je comprends de ça, bien, on voit l'influence de la nouvelle ligne, élimine l'effet d'entonnoir parce que là, il s'y transite, selon même vos propres notes, on voit à ce moment-là qu'il transite 5 939 MW par les deux lignes au poste Jacques-Cartier. La nouvelle ligne compte 4 790 MW, mais vers le poste Jacques-Cartier et non directement vers la région de Montréal. Donc, on voit la différence ponctuellement entre les deux figures.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1430

Mais je n'ai toujours pas eu de réponse à ma question d'hier concernant l'écart entre ce qui entre au poste Chamouchouane à partir du nord, les 6 004 MW et le 4 826 qui entre selon la solution 2. Il y a quand même un écart d'à peu près 1 200 MW.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais on a répondu. À ma connaissance, on a répondu à la question hier soir en disant que si dans la solution 2, ça transite moins, c'est parce qu'il y a plus d'électricité. On voyait sur la figure qu'il y avait des lignes de transmission de la Baie-James, du secteur ouest, donc il y avait

1440 plus de courant à ce moment-là qui transitait dans les lignes du secteur ouest à cause de l'effet entonnoir de la Chamouchouane, sur la base de cette figure-là. C'est ce qu'on avait expliqué.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1445 Oui. C'est toujours une production supplémentaire qu'on fait écouler, là, sans qu'on en ait parlé dans aucun document présenté dans le cadre du projet.

LE PRÉSIDENT :

1450 Ce n'est pas ça qu'on nous a expliqué hier, honnêtement. On nous a parlé qu'il y avait un rebalancement. Avec la nouvelle ligne, il y a un rebalancement entre les lignes ouest et est qu'on voyait. C'est simplement un rebalancement qu'on voyait. Donc, plus vers Chamouchouane, donc moins dans les lignes de l'ouest du réseau de la Baie-James. C'est ce qu'on nous avait montré sur la figure hier.

1455

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1460 Je n'appellerais pas la production la Romaine un détail, peut-être que le détail c'est le 327, c'est ça que vous appelez un détail, là, tantôt, là? Ces questions-là, on les a posées quatre fois, on n'a jamais eu de réponse. Et je trouve quand même curieux que vous ne puissiez pas répondre à la consommation locale prévue sur une période de 10-15 ans dans une région particulière, alors qu'il y a un projet de production majeur dans cette région-là, et du développement industriel qui est prévu. Mais bon, j'ai ma réponse. Vous ne pouvez pas répondre ou vous ne voulez pas répondre.

1465 Les raisons de ces questions-là c'était de savoir quelle proportion de l'énergie de la Romaine devait réellement transiter par le poste de la Chamouchouane, pour comprendre le besoin d'une ligne. Parce que dans vos documents depuis octobre 2012, c'était une des raisons majeures pour le projet : faire transiter les 1 500 MW de la Romaine et les 2 000 MW de l'éolien.

1470 Or, depuis même 2005, c'était prévu que l'énergie de la Romaine devait transiter le long des lignes, le corridor est qui passe, le corridor est qui descend la côte le long du fleuve, les lignes qui arrivent de Churchill Falls et qui descendent, l'espace devait être réservé sur ces lignes-là pour transiter toute la puissance de la Romaine. Alors, je me demande pourquoi subitement entre 2005 et 2012, on a décidé de faire transiter ça par Chamouchouane.

1475

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'on peut proposer, vous pouvez être insatisfaite des réponses obtenues par Hydro-Québec, Madame Durocher, vous dites vous-mêmes que depuis deux, trois ans vous posez la

1480 question, la réponse n'est pas satisfaisante. Tout ce que je peux vous suggérer, dans un état
comme ça, c'est de dire : bien, faites-nous votre mémoire dans lequel vous manifesterez vos
insatisfactions par rapport aux réponses qu'Hydro-Québec vous fournit.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1485 Mais est-ce qu'on n'est pas ici justement, au BAPE, pour obtenir des réponses? Ça fait
quatre fois qu'on essaie d'en obtenir.

LE PRÉSIDENT :

1490 C'est comme j'ai dit, on est là pour avoir des compléments d'information. Mais comme j'ai
répété à quelques reprises, ce n'est pas un interrogatoire. On n'est pas dans une situation, on n'est
même pas dans une situation qui se compare même aux auditions de la Régie de l'énergie où le
système est en débat avec intervention de spécialistes, et cetera. On est ici pour aller chercher des
1495 compléments d'information.

Mais le problème, c'est ça. C'est qu'Hydro-Québec nous dit : « On ne connaît pas, on ne
peut pas affirmer avec certitude, précision, quelle sera la charge. » Bon, la charge, Montréal, on
sait que, bon an mal an, elle évolue, mais ce n'est pas certain qu'on sait d'une année à l'autre, ça
1500 va être dû à quoi. On sait qu'il y a des projets sur la Côte-Nord, donc ça veut dire que si l'économie
se développe plus fortement, bien, ça veut dire que sur la Côte-Nord, on peut anticiper que la
consommation d'électricité va augmenter sur la Côte-Nord. S'il y a récession ou des mines
ferment, ça voudrait dire qu'il pourrait y avoir des surplus d'électricité.

1505 On sait que dans les dernières années, il y a eu des fermetures, par exemple dans l'industrie
des pâtes et papiers, notamment au Saguenay. Ça a entraîné des baisses de consommation
régionale. On comprend ça. Mais on sait qu'il y a des projets. On sait qu'il y a des projets qui ont
été annoncés, qui ont peut-être des charges de 80-100 MW. Bon, on peut anticiper ça, mais pour
l'instant, c'est la réponse qu'on a.

1510 Comme je vous dis, ce n'est pas un interrogatoire qu'on fait, ce n'est pas des témoins qui
sont contraints à un processus judiciaire.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1515 Je ne suis pas en train de faire un interrogatoire.

1520 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on essaie d'aller chercher de l'information du mieux qu'on peut, mais les gens disent : « On n'a pas l'information, c'est trop hypothétique, on sait qu'il y a des projets. »

1525 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

O.K. Bien, j'accepte la réponse, vous n'avez pas l'information depuis octobre 2012 qu'on essaie de l'obtenir. Vous n'avez pas l'information, vous ne pouvez pas l'obtenir. C'est ça la réponse? Est-ce que je dois comprendre cela?

1530 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

1535 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Non, la réponse, ce n'est pas qu'on n'a pas l'information, c'est qu'on a tenté, au fil des réponses, de synthétiser l'information, essayer de vous donner la réponse la plus claire possible en fonction des questions qui sont posées.

1540 Le niveau de détail qu'on souhaite avoir, ça, évidemment, on parle d'un projet de ligne 735 kV entre Chamouchouane et Montréal qui couvre 400 km. On est ici pour répondre du mieux possible à toutes les questions qui sont posées, comme vous dites, pour donner un maximum d'information. Donc, on couvre un large spectre de sujet. On en a été témoin au cours des trois
1545 dernières journées.

Dans le cas de questions très précises sur des écoulements de puissance sur le réseau à divers moment, dans diverses conditions d'où l'énergie part et combien est laissée sur place, et cetera. Comme je vous dis, on peut à la limite avoir des réponses à ces questions-là, mais je ne
1550 peux pas vous donner l'information très précise sur ces sujets-là, comme je ne peux pas vous donner une information très précise sur des projets de câbles sous-marins qui concernent des projets autres que le projet ici.

Donc, je peux avoir une petite idée, mais quand on couvre un large spectre d'information, bien il faut s'attendre... je fais mon possible pour donner le...
1555

1560 **LE PRÉSIDENT :**

1565 Mais ça, c'est certain qu'on n'a pas l'information à portée de main concernant des projets au Danemark. Ça, on conçoit ça. Et aussi, il reste qu'on est à l'examen du projet. C'est difficile, même si on va dans des projets du ministère des Transports, une commission qui aurait, je ne sais pas, moi, l'échangeur Turcot, on pouvait aborder dans la marge le plan de transport du ministère des Transports. Mais c'était hors de portée de la commission de réexaminer le Plan de transport du ministère des Transports pour toute la région de Montréal.

1570 C'est sûr qu'on essaie d'avoir de l'information en lien avec le projet, qui est accessible. Mais disons qu'Hydro, dans ce cas-ci, sur la Côte-Nord, bien, ils disent qu'ils n'ont pas l'information. Vous-même, vous dites que ça fait deux, trois ans que vous essayez de l'avoir. Là, ce qu'on essaie de voir c'est est-ce qu'il y a des bilans régionaux qui sont faits, auprès d'Hydro-Québec, qu'on est capable d'avoir?

1575 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

1580 Moi, je ne veux pas savoir par le menu, la consommation de chaque usine au Saguenay. Je veux savoir quelle proportion d'énergie est prévue. Comme c'est invoqué comme raison majeure pour la construction de la ligne, je voudrais savoir quelle proportion de cette énergie va réellement devoir être transitée vers le sud et quelle proportion va être consommée localement. C'est juste ça. Je veux juste un pourcentage ou un chiffre.

LE PRÉSIDENT :

1585 Mais Hydro dit qu'il est incapable de le dire. Ce qu'on sait, c'est qu'au début de la Romaine, ça, je comprends, c'est 100 % de la production de la Romaine va s'en aller vers le sud. S'il y a des projets qui se développent, donc un 100 MW de puissance qui serait affecté à un projet de silicium, bien, ça voudrait dire, ce serait 100 MW de moins. C'est ça que j'en comprends.

1590 **M. BRUNO PICARD :**

1595 Monsieur le président, si je peux apporter un complément? Dans le fond, c'est très difficile de quantifier un électron. On ne peut pas colorer un électron de puissance sur le réseau. De là à l'identifier, qui provient de la centrale de la Romaine ou de la centrale Toulnostouc ou SM3, c'est impossible.

Comme je l'ai expliqué hier ou avant-hier, l'électricité prend le chemin le plus facile, le moins résistif. Donc, en descendant le réseau du nord au sud vers les centres de consommation, la puissance va se répartir, au mieux, sur le réseau de transport. Une certaine partie va transiter vers

1600 le poste Saguenay, prendre la ligne d'attache. Ça fait ce qui est fait mention entre le poste Chamouchouane et le poste Saguenay, on l'a expliqué, c'est une ligne d'attache. Donc, une ligne pour équilibrer les transits entre les deux postes. Comme on a à différents endroits sur le réseau. Et une partie de la puissance va couler vers le sud.

1605 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous voyez, Madame Durocher.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1610

Je retiens qu'on n'a pas pu répondre à ma question, même si après deux ans de répétition de la question, on n'a pas pu poser la question et que...

LE PRÉSIDENT :

1615

Comme je vous dis, vous pourrez nous en faire part dans votre mémoire.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1620

...étant donné que c'est une des raisons majeures invoquées pour la construction de la ligne, Hydro-Québec n'a pas été capable de fournir cette information-là.

LE PRÉSIDENT :

1625

Très bien.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1630

Ma dernière question c'est, étant donné que la production intégrale de la Romaine devait transiter par ces lignes qui descendent de Churchill Falls et qui longent le fleuve jusqu'à Québec, pourquoi est-ce qu'on a décidé, dans un non-sens géographique, de les faire transiter plutôt vers le poste de la Chamouchouane?

LE PRÉSIDENT :

1635

Monsieur Bolullo?

1640

M. MATHIEU BOLULLO :

Cet après-midi on avait un acétate au tableau qui montrait un peu, qui expliquait le schéma. Puis j'ai appuyé sur le fait que, exemple dans le cas de l'intégration de la Romaine, en fait de l'éolien, pardon, qui était du côté de la péninsule gaspésienne, du côté est, pour intégrer toute cette énergie-là, il y avait des interventions qui étaient nécessaires complètement à l'ouest sur le réseau.

1645

Donc, encore là, la réponse à cette question-là, c'est : le réseau, c'est un réseau intégré et tout étant relié dans le réseau, il est possible que quand on intègre à un endroit, ça cause des problèmes ailleurs sur le réseau. Et c'est là qu'il faut intervenir. Dans le cas de la ligne actuelle, on a expliqué l'effet d'entonnoir dans le corridor centre qu'il faut désengorger pour éviter qu'il y ait un effet domino et que ça surcharge les corridors adjacents, ouest et est, dans ce cas-là.

1650

LE PRÉSIDENT :

Donc, par exemple, dans le graphique on voyait la production de l'éolienne arrivait vers le poste Lévis. Donc, ça augmentait les transits dans le poste Lévis. C'est ça qu'on doit comprendre.

1655

M. MATHIEU BOLULLO :

C'est ça. Et en surchargeant ce corridor-là, bien, à ce moment-là l'énergie qui transitait originalement par là doit prendre un autre chemin. Et là, donc ça fait un effet domino.

1660

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est l'énergie qui transitait via l'île d'Orléans, il y a trois lignes...

1665

M. MATHIEU BOLULLO :

Exemple.

1670

LE PRÉSIDENT :

... donc le transit, ce que je comprends, vous nous dites, diminue de l'île d'Orléans vers le poste Lévis parce qu'il y a de l'électricité qui arrive de la Gaspésie.

1675

1680 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Qui est déjà là. Donc, c'est cet effet-là, domino, que j'explique, qui quand on surcharge un côté, bien là, ce qui transitait là avant, bien là, est poussé ailleurs. Et là, ça a des effets qui agissent sur la fiabilité du réseau ailleurs.

1685 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Madame Durocher?

1690 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Ça ne répond pas à ma question. Est-ce que vous vous rappelez de la question?

1695 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, la question c'est pourquoi l'électricité...

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1700 Non, non. Non, mais c'est parce que là, on a fait une diversion par l'éolien, là.

M. MATHIEU BOLULLO :

1705 Non, mais c'est parce que c'était pour illustrer le... vous parliez, Madame Durocher, de pourquoi Chamouchouane. Donc, pourquoi Chamouchouane alors qu'on parle de la Côte-Nord. Donc, c'est un réseau intégré. Donc, autant la Côte-Nord que l'éolien, que d'autres choses ailleurs sur le réseau peut nécessiter des interventions ailleurs, compte tenu que tout est relié.

1710 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

O.K. Ma question c'était, en 2005 c'était prévu que la Romaine transite intégralement par les lignes au nord du fleuve. Est-ce que c'est ça votre réponse? Pourquoi est-ce qu'on a décidé par la suite de le faire transiter par Chamouchouane?

1715 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

1720

M. MATHIEU BOLULLO :

Je vais laisser mon collègue répondre à cette question.

1725

M. BRUNO PICARD :

Moi, ce que j'apporterais comme complément, Monsieur le président, c'est que le réseau, on l'a déjà mentionné, c'est vivant puis ça évolue. Par exemple, sur la carte c'est une image du réseau à un moment donné, sur le schéma, le papier. Mais tout au long de la journée, tout au long de la semaine, du mois et de l'année, le réseau est dans des situations d'état différent.

1730

Donc, on peut être dans un état de réseau qu'on a moins de production du côté Baie-James, moins de production du côté Manic, ce qui fait en sorte que les écoulements de puissance sont totalement différents d'un moment à l'autre durant la journée. Puis je vous parle de la production, je ne vous parle pas de la charge qui est modulée tout au long de la journée aussi.

1735

Donc, forcément, on l'a expliqué plus tôt, il y a une partie de la puissance de la Romaine qui emprunte le réseau, l'axe nord-sud du réseau Côte-Nord, comme on l'a vu à l'écran plus tôt. Les trois lignes Arnaud, Manic, Lévis, comme la dame l'a mentionné, et également les deux lignes au sud de Micoua; la puissance de Romaine prend les cinq chemins disponibles, les cinq lignes de transport au sud du complexe Manic-Outardes et la redistribue au mieux du chemin, tout au long du réseau de l'ossature principale à 735, pour alimenter notre charge locale et la charge au sud.

1740

LE PRÉSIDENT :

1745

Je réfère encore au petit tableau qui est ici, que vous nous aviez apporté, Madame Durocher. Ce qu'on voit, dans l'hypothèse de la ligne, donc du transit de l'électricité du poste Saguenay vers le poste Chamouchouane, l'électricité du poste Saguenay peut provenir de différents endroits qui sont sur la Côte-Nord. Est-ce que dans l'hypothèse qui est solution 2, bien, on voit que le transit continue, c'est l'inverse, c'est du poste Chamouchouane vers le poste Saguenay. On voit, le comportement du réseau est quand même différent. Mais effectivement que la solution 1, on peut penser qu'il peut y avoir une petite partie de l'électricité qui provient du poste Saguenay, qui vient du complexe la Romaine.

1750

1755

Mais dans la solution 2, on voit que ce n'est pas le cas, parce que l'électricité a tendance à quitter le poste Chamouchouane pour aller au poste Saguenay, et si je me souviens bien, sur la figure, c'est le seul lien entre le poste Chamouchouane qui était relativement direct entre le poste Saguenay. Il y a une autre ligne, si je me souviens bien, qui s'en va vers Baie-Comeau, dans ce secteur-là, c'est ça? Qu'on voyait sur la figure.

1760

M. MATHIEU BOLULLO :

Est-ce que vous voulez qu'on la mette à l'écran?

1765

LE PRÉSIDENT :

Oui, qu'on avait vu cet après-midi, là, je le dis de mémoire. Donc, effectivement, dans la solution 1, il y aurait de l'électricité qui vient du poste, qui vient de la Romaine un petit peu, qui transite. On sait que la Romaine, c'est 1 550 MW, mais ici on en voit 327, mais dans la solution 2 on voit qu'il y a zéro électron qui provient de la Romaine ou même, dans ma compréhension, qui vient de Churchill ou bien de Manic-Outardes, qui transite au poste Chamouchouane, selon les figures que vous nous avez remises.

1770

M. BRUNO PICARD :

1775

Donc, Monsieur le président, ici, on a la carte, le schéma du réseau 735. Comme je l'ai dit plus tôt, il reprend assez fidèlement la position géographique. Donc, on a les postes de la Grande au nord, on a l'ossature qui provient de Churchill Falls qui descend jusqu'au poste Arnaud situé en banlieue de Sept-Îles, juste à côté. Le complexe Manic-Outardes, on descend au sud du réseau. Donc, ici, aux environs de Québec, Lévis, Laurentides, Jacques-Cartier et la grande boucle de Montréal.

1780

Le code de couleur nous aide sur la carte. Ce qui est injecté par le complexe Romaine, l'ajout de puissance, donc transite vers les cinq liens, comme mentionné précédemment, les trois liens Manic-Lévis et les deux liens ici au sud des postes Micoua et Outardes.

1785

Comme équipement projeté, nous avons un banc de compensation série au poste Jacques-Cartier et au poste Duvernay. Donc, ces deux équipements-là sont substitués sur le projet de la ligne Chamouchouane, et pour l'intégration de l'appel d'offres éolien, en Gaspésie, qui se raccorde au poste Lévis, mais par effet de cascades, par effet domino, comme mentionné précédemment, si on pousse la puissance au poste Lévis, la puissance du nord se retrouve à être repoussée vers les corridors plus vers l'ouest, ce qui nous oblige à mettre trois bancs de compensation série sur le corridor ouest de la Baie-James pour faire face à des pertes de deux lignes. C'est des phénomènes dynamiques qui viennent impacter notre phénomène d'entonnoir.

1790

1795

Donc, déjà, on réglait individuellement le cas de Romaine et le cas de l'appel d'offres. C'est deux projets séparés, les tarifs et conditions que nous impose le contexte réglementaire nous forcent à regarder individuellement les deux solutions les plus économiques permettant de rendre le service.

1800

Donc, je le répète, c'est les ajouts qu'on voit à l'écran qui seront substitués. Ils étaient prévus dans chacun des deux projets, mais ces ajouts-là sont substitués au projet de ligne. Donc, la ligne nous permet d'éviter ces ajouts au sud du réseau.

LE PRÉSIDENT :

1805

Je vous remercie. Madame Durocher?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

1810

C'est tout, merci.

LE PRÉSIDENT :

1815

Je vous remercie.

M. ANDRÉ DALLAIRE

1820

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter monsieur André Dallaire. Bonsoir, Monsieur Dallaire.

1825

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Bonsoir, Monsieur le président. Je ne sais pas si c'est dans les normes, mais je serais prêt à laisser mon tour pour tout de suite, quitte à aller me réinscrire. Parce que là, on est dans une dynamique assez particulière. Je ne voudrais pas que, par mode d'interruption, qu'on perde le fil. Je vais laisser ma place à monsieur Arbour, mais je vais aller me réinscrire derrière.

1830

LE PRÉSIDENT :

1835

C'est parce qu'il y a deux autres personnes aussi. J'ai monsieur Cyr qui vient d'arriver et j'ai monsieur Alexandre Richard. Il n'est pas encore arrivé, mais il va arriver un petit peu plus tard. Mais on m'informe que monsieur Cyr est ici. Ah, à Rawdon. Donc, j'ai monsieur Cyr qui est à... O.K., c'est pour ça qu'il n'était pas ici dans la salle, mais qui est à Rawdon.

1840 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Non, je n'ai pas de problème, mais je tiens à ce que monsieur Arbour passe avant moi de toute façon.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Très bien.

1850

M. PIERRE CYR

LE PRÉSIDENT :

1855 Je vais inviter monsieur Cyr avant, parce qu'il était déjà sur la liste, mais il n'était pas arrivé tout à l'heure. Ça fait qu'après ça, monsieur Arbour pourrait venir, parce que monsieur Dallaire vous laisse la place. On sait que j'ai monsieur Richard, mais il ne sera pas ici avant 21 heures.

1860 Alors, Monsieur Pierre Cyr, à Rawdon, si vous êtes dans la salle, vous pouvez vous avancer. Bonsoir, Monsieur Cyr.

M. PIERRE CYR :

1865 Bonsoir! Je viens d'arriver, merci beaucoup, Monsieur le président. Mes questions seront rapides, pour ne pas briser le rythme, effectivement.

Donc, ma première question, j'aimerais savoir : avec l'ajout du tronçon de 19 km au poste, pour alimenter le poste Bout-de-l'Île, est-ce qu'on répond à l'objectif de l'alimentation distincte de ce poste? Première question.

1870

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

1875 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Oui, Monsieur le président. Justement, c'est ça, le projet a été modifié pour justement cet objectif-là.

1880

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Cyr?

1885

M. PIERRE CYR :

Merci. Ma deuxième question traite à savoir, bon, on comprend qu'il y a un enjeu de verglas, on l'a entendu à plusieurs reprises lors des audiences, j'aimerais savoir, avec le déglaceur, dans le fond, on a l'option mécanique du renforcement des lignes, finalement, c'est ça qu'on veut faire avec les nouvelles lignes, puis on a un déglaceur qui est installé au poste Lévis. J'aimerais savoir, le poste Lévis permet de sécuriser en pourcentage à peu près combien de l'axe stratégique de la boucle métropolitaine?

1890

LE PRÉSIDENT :

1895

Il est à quel poste, ce déglaceur-là?

M. PIERRE CYR :

Poste Lévis.

1900

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

1905

M. MATHIEU BOLULLO :

Écoutez, je pourrais revenir avec cette information-là, mais de mémoire, le déglaceur au poste Lévis ne permet pas de se rendre, de déglacer des lignes jusque dans la région de Montréal, mais il faudrait que je vérifie cette information-là, c'est quoi, la zone d'influence.

1910

LE PRÉSIDENT :

La zone d'influence du déglaceur qui est au poste Lévis, très bien. On va vous revenir avec l'information, mais on ne sait pas où se rend le déglaceur qui est situé au poste Lévis.

1915

Monsieur Cyr?

1920

M. PIERRE CYR :

Bien, peut-être comme complément d'information, Monsieur le président, ce serait intéressant d'avoir, dans le fond, quel est l'axe, les lignes et l'axe stratégique du réseau. Dans le fond, c'est que lors de la présentation du déglaceur, demande 3522-2003, il y avait un énoncé qui avait été fait, justement, en disant que ce déglaceur-là allait répondre aux objectifs d'une grande partie de la sécurisation du réseau versus le renforcement mécanique des lignes.

1925

Donc, ma question était à savoir quel est l'impact de l'installation de cette technologie-là sur la sécurisation du réseau, faisant en sorte qu'on puisse obtenir quand même une bonne protection pour notre réseau en cas de verglas, surtout localisé, comme on le sait, le long du fleuve. Voilà ma question.

1930

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Bolullo?

1935

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui. Donc, comme j'ai dit, on va aller vérifier c'est quoi la zone d'influence du déglaceur du poste Lévis pour voir sur quelle distance et quelles lignes sont sécurisées par le biais de cette technologie-là.

1940

Dans le cadre du projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île, donc la ligne qui est construite entre Chamouchouane et le poste Judith-Jasmin, donc elle va être construite selon les nouveaux standards, donc les nouveaux critères de conception postverglas, donc qui va être sécurisé pour une période de récurrence de charge climatique d'un dans 150 ans. Et c'est la même chose pour le tronçon de ligne qui va être en partance de la jonction entre la 7017 et le poste Bout-de-l'Île.

1945

M. PIERRE CYR :

C'est la raison pour laquelle ma question ne portait pas là-dessus, parce qu'on connaissait déjà la réponse, on l'avait eu dans les audiences dernièrement.

1950

LE PRÉSIDENT :

Donc, aussitôt qu'on aura la réponse sur la portée du déglaceur, on va la mettre en ligne.

1955

1960 **M. PIERRE CYR :**

Merci.

1965 **LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue.

1970 **M. ANDRÉ DALLAIRE**

LE PRÉSIDENT :

1975 Alors, je vais inviter – je sais que monsieur Alexandre Richard n'est pas là donc là, je n'ai pas d'autre monde. Monsieur Arbour, vous vous êtes réinscrit si j'ai bien compris?

1980 Alors, moi ce que j'ai, j'ai monsieur Arbour en deuxième position, mais j'ai monsieur Luc Dufort qui est à Rawdon. À moins que monsieur Dallaire vous dites : « J'échange ma place avec monsieur Arbour. » Ça, je peux vous offrir ça. Vous étiez le prochain sur la liste, Monsieur Dallaire, donc à ce moment-là, si vous voulez céder votre place à monsieur Arbour pour qu'il revienne, je vais vous mettre à la place de monsieur Arbour.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1985 Monsieur le président, je ne poserai pas de questions, mais je vais faire part d'un certain étonnement. Effectivement, pour les questions je vais laisser monsieur Arbour.

1990 En tout respect, Monsieur le président, de la salle on a l'impression que, aux questions qui sont posées à l'Hydro, c'est le président de la commission qui répond. Non, non, je ne veux pas faire grimper personne.

LE PRÉSIDENT :

1995 Je sais, mais si j'ai répondu c'était conscient. C'est parce que je veux éviter d'entendre pour la dix-huitième fois la même explication sur la ligne. Comme je l'ai dit hier.

2000

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Écoutez, vous permettez? Monsieur Tremblay a dit quelque chose d'extrêmement important pendant le temps que vous étiez en caucus. Il a dit que la Romaine pour l'instant, il n'y a aucun demandeur. Demandeur : zéro.

2005

LE PRÉSIDENT :

Ça, on l'a entendu.

2010

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

2015

Mais nonobstant ça, il y avait la question, on essayait de trouver une façon de pouvoir répondre à la question de madame Durocher aussi. C'était un peu ça, pour essayer de cibler ça. Et ce qu'on sait, c'est qu'actuellement, la Romaine on est en surplus d'énergie. Ça, on est au courant de ça.

2020

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Non, mais il n'y pas de demandeur, il n'y a personne qui en veut de la Romaine. Mais je ne veux pas faire grimper personne dans les rideaux, Je veux simplement vous faire part d'une observation de la salle. Moi, je n'ai que ça à faire, je vous regarde et puis je me dis : Batèche! qu'est-ce qui se passe à soir? Ils ont vraiment hâte que ça finisse, ils répondent à la place d'Hydro. Mais je peux me tromper. J'admets que je peux me tromper.

2025

LE PRÉSIDENT :

2030

Ce qu'on veut c'est d'obtenir des nouvelles informations sur de nouvelles questions. C'est ce qu'on essaie de faire.

2035

2040

M. YVON ARBOUR

LE PRÉSIDENT :

2045

Alors, je vais inviter monsieur Luc Dufort à s'avancer. Monsieur Dallaire, est-ce que vous cédez votre place à monsieur Arbour? O.K. Donc, Monsieur Arbour, venez-vous-en, après ça, ça sera monsieur Dufort.

M. YVON ARBOUR :

2050

Merci. Je vais revenir, je vais continuer dans la même lignée de pensée que madame Durocher qui était là avant. J'ai devant moi ici une transcription papier, une transcription sténo du 21 octobre 2014 de la Régie de l'énergie dans le dossier R-3887-2014. Et c'est maître Cadrin, maître Cadrin le procureur, en tout cas le procureur qui représente l'Association des hôteliers et restaurateurs, qui interroge Hydro-Québec sur un sujet, et c'est monsieur Benoît Delourme, ingénieur – j'aimerais que l'Hydro-Québec me donne le titre exact avant d'aller plus loin pour que le monde sache c'est qui ce monsieur-là.

2055

Est-ce que vous pouvez?

2060

LE PRÉSIDENT :

Oui. Monsieur Bolullo, le titre de monsieur Delourme?

M. MATHIEU BOLULLO :

2065

Monsieur Delourme est chargé d'équipe dans le groupe étude et projet à la planification principale.

LE PRÉSIDENT :

2070

Très bien. Je vous remercie.

M. YVON ARBOUR :

2075

Je vous lis, ce n'est pas tellement long, c'est une page :

« Dans le projet de la ligne de transport 735, le premier élément – c'est monsieur Cadrin qui parle, là; je vous dis ça tout de suite, il pose une question à monsieur Delourme – le premier

2080 *élément qui est mentionné : une solution optimale et structurante qui permet d'assurer le maintien de la fiabilité du réseau. »*

Là, il continue, il a cité ça, parce que c'est écrit dans le 3887.

2085 *« Peut-être juste une question pour bien se comprendre, parce qu'on a parlé beaucoup de fiabilité de réseau. Là, est-ce que ça n'est pas le cas aussi pour la solution numéro 2, qui est la compensation série, elle va assurer le maintien de la fiabilité du réseau ou est-ce que le réseau ne sera pas fiable avec la solution 2? »*

Monsieur Delourme répond :

2090 *« C'est une question très intéressante et fondamentale. Quand on se présente à la Régie de l'énergie avec un dossier de preuve qui contient des solutions, ces solutions répondent de manière équivalente avec des services équivalents au problème. Le problème que nous souhaitons résoudre, c'est l'effet d'entonnoir dont nous avons proposé deux solutions qui permettraient de l'adresser. Dans les faits, on a une solution compensation série qui, comme je le disais ce matin, permet de diminuer l'effet entonnoir au même titre que la ligne. »*

2100 Ça, c'est ce monsieur-là qui a dit ça devant la Régie de l'énergie. Ça veut dire que là, j'aimerais savoir si les gens, représentants dans la salle ici sont d'accord avec ce texte-là.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

2105 **M. MATHIEU BOLULLO :**

2110 Monsieur le président, on a dit précédemment que la comparaison qui a été faite dans les deux solutions, c'est deux solutions qui offrent un service équivalent. Donc, d'un point de vue technique, mais que la grande différence se situait au niveau économique. Donc, on en a discuté dans les derniers jours. Donc, au niveau économique, la solution de ligne était largement avantageuse.

2115 Et ensuite, bien, j'ai présenté à la commission, pour ne pas le répéter, les avantages que représentait la ligne, les avantages additionnelles par rapport à la solution de la compensation série. Donc, est-ce que vous voulez qu'on...

LE PRÉSIDENT :

2120

Monsieur Arbour?

M. YVON ARBOUR :

2125

Oui, c'est ça. Mais je veux dire, l'effet entonnoir est résolu. Parce que ce qu'on parlait, le coup d'avant, c'était tout simplement ça. Saguenay, Chamouchouane avec Jacques-Cartier et le corridor est et tout ça. Donc, finalement, la solution de la compensation série, qui n'implique aucun pylône, aucun désagrément au niveau du paysage, ces choses-là peuvent faire exactement le même travail.

2130

LE PRÉSIDENT :

Vous pourrez venir nous en parler dans votre mémoire.

2135

M. YVON ARBOUR :

Puis même monsieur Delourme avait mentionné la date de 2025.

LE PRÉSIDENT :

2140

O.K. Mais vous pourrez venir détailler cette position-là et vous pourrez citer monsieur Delourme à ce moment-là.

M. YVON ARBOUR :

2145

Oui, mais c'est important de rajouter cette information-là.

2150

O.K. Ma deuxième question c'est, c'est que monsieur Picard parle depuis plusieurs jours d'alimentation distincte pour chacun des postes. Et puis à un moment donné, il disait que tous les postes avaient l'alimentation distincte excepté le poste Bout-de-l'Île. Puis hier, il a mentionné que le poste Châteauguay, avant-hier même, a mentionné que le poste Châteauguay avait son alimentation distincte à partir de la ligne 765 kV qui s'en va aux États-Unis. Après ça, il s'est repris, il a dit : « Non, non, non. » Il a dit : « Je m'excuse, ce n'est pas tout à fait ça, c'est que c'est alimenté par la centrale Beauharnois. »

2155

Moi, en 2007, j'ai travaillé à la centrale Beauharnois comme technicien d'essai à Hydro-Québec et je me souviens qu'au moins la moitié de la centrale était ilote pour alimenter quatre

lignes à 120 kV ou 300 kV, je ne me souviens plus exactement du niveau de tension, l'Ontario. Exactement à partir de là.

2160

Ça fait que je me dis : comment la centrale Beauharnois peut alimenter toute la poche de ce coin-là, Huntington et tout ça, il y a un ensemble de postes de distribution qui sont là à 120 kV et en même temps servir d'alimentation distincte pour le poste Châteauguay?

2165

J'aimerais ça qu'on me réponde à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

2170

M. MATHIEU BOLULLO :

Je vais laisser monsieur Picard répondre à la question.

2175

M. BRUNO PICARD :

Sans mettre de carte, si on situe, le poste Châteauguay fait partie de la boucle métropolitaine, le poste Châteauguay est alimenté de part et d'autre par une ligne d'attache et est raccordé également par une interconnexion avec une ligne vers nos réseaux voisins américains.

2180

Donc, on a une alimentation additionnelle à cet effet-là. Et on a la flexibilité d'avoir Beauharnois qui est une capacité de production qui excède la charge locale. Donc, c'est vrai que la puissance de Beauharnois peut être aiguillée vers les réseaux voisins ontariens, mais Beauharnois suffit à la charge locale. Donc, le poste Châteauguay est une particularité, de par sa position géographique, avec une centrale à proximité.

2185

M. YVON ARBOUR :

Ce n'est pas tout à fait ça, là. On disait que la centrale Beauharnois servait d'alimentation distincte pour le poste Châteauguay. On vient de dire le contraire, là.

2190

LE PRÉSIDENT :

Oui, je sais. On pourra vérifier dans les transcriptions, d'ailleurs elles vont être accessibles la semaine prochaine.

2195

M. YVON ARBOUR :

2200 Ah, O.K. Vous dites que ce que monsieur Picard, ce que je vous ai dit que monsieur Picard a dit, ce n'est pas nécessairement vrai, là. C'est ça?

LE PRÉSIDENT :

2205 Non. Je ne suis pas en mesure de l'informer.

M. YVON ARBOUR :

2210 Bien, il faudrait demander à monsieur Picard s'il a vraiment dit que la ligne... il vient de le répéter d'ailleurs que la ligne d'attache vers les États-Unis, c'est 165 kV, pouvait servir d'alimentation.

LE PRÉSIDENT :

2215 Bon, bien écoutez, on va se baser quand même sur les transcriptions.

M. YVON ARBOUR :

2220 J'aimerais ça savoir quand est-ce qu'elle a servi l'alimentation de cette ligne-là?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

2225 **M. MATHIEU BOLULLO :**

2230 En fait, la réponse de monsieur Picard était assez claire à ce sujet-là. Donc, il y a une ligne d'attache qui va vers les réseaux voisins à 760 kV et il y a la centrale de Beauharnois pour aussi aider à servir d'alimentation distincte pour le poste Châteauguay, en plus des lignes d'attache avec les autres postes de la boucle.

LE PRÉSIDENT :

2235 En tout cas, on pourra voir dans les transcriptions.

M. YVON ARBOUR :

2240 Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai compris dans l'explication de monsieur Picard, là. Ce n'est
pas ce que j'ai compris. Il a dit que la centrale Beauharnois, en plus de transiter vers l'Ontario –
2245 quand je disais mode ilote, tantôt, ça veut dire que la centrale est détachée complètement du
réseau d'Hydro-Québec pour s'assurer de la fiabilité, pour que l'Ontario, si le réseau tombe ici, ça
ne tombe pas là-bas. Ça fait que c'est ça un mode ilote. Mais ce n'est pas ça que monsieur Picard
a dit. Il a dit que la centrale Beauharnois servait pour alimenter localement.

2250 Mais j'aimerais qu'on me dise, la dernière fois qu'on a utilisé la ligne à 765 kV, elle est à
765 kV parce qu'au poste Châteauguay, on prend de l'énergie à 735, on la convertit en courant
continu, et dans le même poste on la ramène à 765 kV parce que le réseau américain de l'État de
New York est à 765 au lieu de 735. Ça fait qu'eux autres ont choisi de prendre ce niveau de
tension là.

2255 Mais j'aimerais qu'on me dise la dernière fois que cette ligne-là a servi à alimenter le poste
Châteauguay. Est-ce qu'on peut avoir des dates là-dessus?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

2260 **M. YVON ARBOUR :**

Tout ça pour démontrer que ce n'est pas une alimentation distincte, là.

M. MATHIEU BOLULLO :

2265 Monsieur le président, on a fait des nuances sur la notion d'alimentation distincte au poste
Châteauguay, qui est une combinaison de cette ligne-là et de la centrale de Beauharnois. Ça, ça a
été clair hier. Maintenant, on va faire les validations pour savoir c'est quand la dernière fois qu'il y
a eu une alimentation en import au poste Châteauguay.

2270

LE PRÉSIDENT :

Donc, on aura l'information pour la déposer.

2275

M. YVON ARBOUR :

2280 Je veux juste vous demander à vous, Monsieur le président : quand on demande une information comme ça, elle est déposée à quel endroit pour que je puisse la consulter?

LE PRÉSIDENT :

2285 Les informations donc sont déposées sur notre site Internet. Donc, est accessible, c'est la meilleure façon d'y accéder.

M. YVON ARBOUR :

2290 C'est dans quelle section ça, dans les PR ou dans les...

LE PRÉSIDENT :

2295 Tout ce qui est déposé pendant l'audience, donc les PR, ça, c'est ce qu'on appelle, ce sont les documents de procédure, donc qui nous proviennent du ministère du Développement durable. Donc, tout ce qui est déposé en audience publique par le promoteur a toujours la cote DA. Donc, tous les DA : DA-1, DA-2, DA-3.

M. YVON ARBOUR :

2300 O.K. Dans les DA.

LE PRÉSIDENT :

2305 Oui, DA. Donc, c'est indiqué dans un onglet « Promoteur ». Les personnes-ressources, ça va être la cote DB. Lorsque des participants nous déposent des documents, par exemple, là, ils ont une cote qui s'appelle DC.

M. YVON ARBOUR :

2310 Je voudrais juste préciser une dernière chose rapidement, là. Quand on parle d'automatisme de réseau, je voudrais dire que les automatismes de réseau, ils fonctionneraient aussi bien avec la compensation série qu'avec la ligne, là. Je veux dire, ça serait bien qu'ils nous confirment ça, que ce n'est pas seulement qu'en attendant la ligne, ça peut être en attendant la compensation série aussi.

2315

LE PRÉSIDENT :

2320 Ce que j'ai compris dans l'explication, effectivement, c'est des mécanismes de système expert. Donc, monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

2325 Je vais laisser mon collègue répondre à cette question.

M. BRUNO PICARD :

2330 Comme on vous l'a expliqué, Monsieur le président, c'est une mesure temporaire. Ça fonctionne, ça permet de respecter temporairement le critère, mais les grands organismes de régulation l'acceptent temporairement en attendant un projet. Donc, en l'occurrence le projet de la ligne.

LE PRÉSIDENT :

2335 Mais dans l'hypothèse, à l'époque quand vous avez développé la compensation série, à l'époque, indépendamment, là, donc c'était un projet qui satisfaisait quand même aussi aux exigences de fiabilité du réseau?

M. BRUNO PICARD :

2340 C'est permis de les utiliser dans certaines conditions, mais pour respecter les règles, pour pouvoir être interconnecté avec nos voisins, donc ce n'est pas permis sur certains types d'évènements de les utiliser. Temporairement, c'est permis, étant donné qu'on a démontré qu'on avait un projet pour venir pallier ou venir maintenir notre fiabilité.

LE PRÉSIDENT :

2350 Mais par contre, si le projet, ça avait été uniquement la solution 2?

M. BRUNO PICARD :

2355 Oui. Bien, si c'était uniquement la solution 2, on n'aurait pas eu besoin des grands automatismes de réseau.

LE PRÉSIDENT :

2360 L'automatisme c'est pour attendre, c'est ce que vous nous dites. Mais la solution 2 permet techniquement de répondre aux exigences du réseau nord-est américain?

M. BRUNO PICARD :

2365 La solution 2 fonctionne quelques années, jusqu'à tant qu'on soit obligé de mettre une nouvelle ligne. C'est une solution viable en soi, mais on va le répéter, ce n'est pas la plus économique.

LE PRÉSIDENT :

2370 Non, mais comme je vous dis, vous pourrez nous faire...

M. YVON ARBOUR :

2375 Excusez-moi, je veux juste faire rajouter à monsieur Picard que des automatismes de réseau il y en avait avant, il y en a maintenant. Est-ce que c'est des nouveaux automatismes de réseau? Parce qu'il existe des automatismes de réseau dans le moment pour gérer ça.

LE PRÉSIDENT :

2380 Ce que je comprends, ce sont des systèmes experts installés dans des postes qui permettent des rajustements.

M. YVON ARBOUR :

2385 Oui, mais ça existe déjà dans le moment.

LE PRÉSIDENT :

2390 Mais je veux aussi vous faire comprendre, en deuxième partie d'audience par exemple... parce que là, les gens réagissent beaucoup aux réponses du promoteur. En deuxième partie, le promoteur n'a pas de rôle particulier. Mais je veux vous sensibiliser tout le monde. Supposons que le promoteur était dans la salle en deuxième partie d'audience et réagissait à chaque fois, à chaque affirmation d'un participant, les gens sûrement diraient : écoutez, ça n'a pas d'allure que le promoteur réagisse à chaque fois qu'un participant vient présenter un mémoire.

2395

2400

Mais on dit, notre procédure est comme ça. Donc, le promoteur n'a pas de rôle à jouer. Le seul rôle qu'il peut jouer c'est comme tout autre participant, c'est qu'il peut demander un droit de rectification et qu'il ne peut se manifester qu'à la fin de la séance. Et la rectification, c'est seulement sur des faits.

M. YVON ARBOUR :

2405

Non, mais c'est un complément...

LE PRÉSIDENT :

2410

Non, mais je veux dire, c'est parce que vous réagissez souvent. Je peux comprendre que vous ne soyez pas d'accord, mais vous...

M. YVON ARBOUR :

Non, non, mais c'est un complément à la question, on parle d'automatisme de réseau.

2415

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais vous réagissez.

M. YVON ARBOUR :

2420

Je veux savoir si aujourd'hui, je voulais savoir si aujourd'hui il y en avait, s'il y en avait il y a 20 ans. Ça fait longtemps que ça existe des automatismes de réseau.

LE PRÉSIDENT :

2425

Mais ça, c'est des commentaires que vous faites, mais ils sont les bienvenus en deuxième partie.

M. YVON ARBOUR :

2430

Non. Je posais la question.

LE PRÉSIDENT :

2435

Non, mais vous avez commencé quand même par un commentaire avant d'arriver à une question. Vous comprenez?

M. YVON ARBOUR :

2440 J'ai de la misère à faire une distinction entre quand vous parliez tantôt d'interrogatoire et de questions. Je ne sais pas c'est quoi la différence qu'il y a là-dedans. Je veux dire, vous parlez de... sur la chaise électrique, là, quoi? Dans la chaise électrique?

LE PRÉSIDENT :

2445 Un interrogatoire, non, c'est d'essayer de contraindre quelqu'un à répondre à des questions. Je veux dire, la réponse peut ne pas satisfaire quelqu'un, bien, on l'accepte. Mais dans le mémoire, on en parlera en disant : bien, le promoteur, il ne répond pas de façon satisfaisante aux questions. C'est la différence avec un interrogatoire.

M. YVON ARBOUR :

2450 Je suis d'accord, Monsieur Germain, avec vous, sur ce sujet-là, mais il faut comprendre qu'on est des citoyens. Je suis un retraité d'Hydro-Québec, je suis bien d'accord. Il y a 18 personnes d'Hydro-Québec, ici dans la salle, qui se consultent pour être capables de vendre leur projet. Parce que tout ce que je vois depuis le début c'est des vendeurs, finalement.

LE PRÉSIDENT :

2460 Bien, c'est comme ça dans la procédure. On pose des questions puis le promoteur, il répond à sa façon. Vous pouvez être insatisfait. En deuxième partie, vous viendrez nous le dire. C'est comment ça passe.

M. YVON ARBOUR :

2465 Je vais me réinscrire au cas que j'aurais d'autres questions. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2470 Très bien. Alors, ce qu'on va faire, on va prendre une petite pause de 15 minutes. On va reprendre à 20 h 50.

2475 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS**

2480 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, du côté du ministère du Développement durable?

2485 **M. HUBERT GAGNÉ :**

Donc tantôt, au sujet du projet Hertel-New York, vous m'aviez demandé : est-ce que les documents, l'Avis de projet et la Directive sont sur notre site Internet? Je suis allé voir et les documents sont listés, mais il n'y a pas d'hyperlien pour ouvrir les documents. Sauf que, selon notre accès à l'information, ici, j'ai... donc, c'est l'Avis de projet et la Directive peuvent être accessibles au requérant sur demande.

2490 Donc, je demanderais au monsieur de nous faire une demande, puis nous, on va traiter ça à l'accès à l'information. Puis selon moi, à moins qu'Hydro-Québec soit contre, mais moi, je pense qu'il n'y aura pas de problème à ce qu'on transmette ces deux documents-là au monsieur.

2495 **LE PRÉSIDENT :**

Néanmoins, étant donné que c'est un sujet quand même qui intéresse monsieur Arbour, mais qui intéresse aussi la commission, on demanderait quand même, si vous pouvez nous déposer l'Avis de projet. Bien entendu, s'il y a des objections à ce que ce soit rendu public, dans le pli, dans l'envoi de l'Avis projet, par exemple, d'insérer une lettre avec les motifs pourquoi l'Avis de projet, s'il y en a, autrement dit s'il y a une objection, pourquoi l'Avis de projet devait ne pas être rendu public.

2500 La commission va évaluer ça et va rendre une décision, à savoir est-ce que l'Avis de projet est rendu public ou pas. S'il n'y a pas d'objection dans la lettre, si vous me dites qu'il n'y a pas d'objection, on va le rendre public. Sinon, bien à ce moment-là, néanmoins, pour éviter, parce que c'est sûr que notre processus peut prendre un certain temps, qu'on est obligé de statuer, ça peut prendre un certain nombre de jours. Bien, ça n'empêche pas l'offre que vous faites à monsieur Arbour de lui envoyer quand même. Donc, ça n'annule pas l'offre que vous faites à monsieur Arbour pour lui envoyer le document, mais néanmoins, envoyez-le aussi à la commission. Et s'il y a des objections, formulez-les. S'il n'y en a pas, bien nous, on va le rendre public aussitôt qu'on va le recevoir.

2515

M. HUBERT GAGNÉ :

Selon ma connaissance, il n'y aurait pas de problème à transmettre les deux documents.

2520

LE PRÉSIDENT :

Donc, l'Avis de projet et la Directive. La Directive est souvent standard, mais c'est surtout l'avis de projet. Monsieur Bolullo?

2525

M. MATHIEU BOLULLO :

Moi, je n'ai pas d'objection, du point de vue d'Hydro-Québec, que l'Avis de projet soit transmis, il n'y a aucun problème.

2530

LE PRÉSIDENT :

Donc, le ministère va nous transmettre ça puis on verra s'il y a des objections ou pas, mais disons qu'à ce stade-ci, on assume qu'il n'y en aurait pas. Parfait. Et envoyez une copie à monsieur Arbour aussi.

2535

M. YVON ARBOUR :

Est-ce que je peux faire une demande verbale au monsieur du ministère, une demande écrite?

2540

M. HUBERT GAGNÉ :

Non, je pense que ça serait mieux quand même une demande écrite. J'irai vous voir tantôt pour vous fournir mon adresse courriel.

2545

LE PRÉSIDENT :

Très bien, ça va. Ça serait la Directive et l'Avis de projet, on se comprend?

2550

M. HUBERT GAGNÉ :

Oui, c'est ça.

2555

M. LUC DUFORT

LE PRÉSIDENT :

2560

Très bien. Donc, c'est les deux documents. Alors, maintenant, je vais inviter monsieur Luc Dufort, à Rawdon. Bonsoir, Monsieur.

M. LUC DUFORT :

2565

Bonsoir, Monsieur le président. Ça va bien?

LE PRÉSIDENT :

2570

Oui, ça va bien, vous?

M. LUC DUFORT :

2575

Oui, oui, ça va bien. Je reviens sur mon alternative, ma proposition d'hier. J'ai un petit peu une tête dure, ma femme me le rappelle souvent. Comme mentionné hier, le coût de l'alternative proposée serait 3 à 400 M\$ supplémentaires, j'en conviens.

2580

On se rappelle tous que les coûts de construction de la ligne 435 kV courant continu ont explosé à Grondines par l'enfouissement des câbles sous le fleuve Saint-Laurent à cause d'une acceptation sociale nulle par un projet de pylône aérien très haut sur le fleuve. Pourquoi, dans le cas qui nous concerne, l'alternative que j'ai proposée ne serait pas étudiée plus en profondeur vu que notre acceptation sociale et environnementale présentement est quasi nulle? C'était ma première question.

2585

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

2590

Monsieur le président, comme on l'a vu hier, la proposition de monsieur Dufort emprunte un parcours qui est beaucoup plus long que celui qui est proposé. Là, on parle de longueur substantiellement plus longue, et soulève d'autres enjeux à d'autres endroits, notamment dans la plaine du Saint-Laurent.

2595

À partir du moment où on fait l'hypothèse qu'on démantèle de longues sections de lignes 230 qui sont utiles à l'heure actuelle, donc à partir du moment qu'on fait l'hypothèse qu'on les

2600 enlève et qu'on fait passer la ligne 735 à la place, alors que ce n'est pas possible pour le moment, et ensuite, si on fait cette hypothèse-là pour se rendre jusque dans un axe, grosso modo, est-ouest, le long du Saint-Laurent, bien, il y a énormément de problématiques aussi qui seraient envisagées pour descendre vers le sud. Même si on longe les emprises existantes, il faut rappeler que ça traverse plusieurs régions qui sont habitées et où il y a des gens qui se situent de part et d'autre des emprises existantes dans ce secteur-là.

2605 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Dufort?

M. LUC DUFORT :

2610 Je pense que ma question n'a pas été bien répondue. On parle d'une emprise existante qu'on défaisait; j'avais proposé de défaire deux lignes 230 kV pour passer une 735. Notre inconvénient c'était de faire un poste pour hausser le voltage à 735 et puis le rediminuer. Il est là le 400 M\$ de plus. Mais ça a coûté franchement cher pour avoir un peu d'acceptabilité sociale, enfouir les câbles sous le Saint-Laurent. Donc, ce 400 M\$ là supplémentaire, je pense qu'il
2615 pourrait être justifiable.

2620 Et puis je veux m'en aller à la deuxième partie, ma deuxième question qui en fin de compte a un lien. Selon un contact, d'ici quelques années Hydro-Québec devra voir à installer un nouveau poste de réception dans la région de Trois-Rivières, étant donné que le réseau actuel est saturé. Nous sommes à l'ère de la technologie 735. Donc, ce poste serait sans doute un 735 et aura fort probablement besoin d'une alimentation provenant du nord, car les lignes provenant de la Jacques-Cartier sont également très chargées par la consommation de la boucle métropolitaine.

2625 Pourquoi ne pas faire une pierre deux coups maintenant, en prévoyant le poste de réception de Trois-Rivières intégré au projet actuel, plutôt que de déployer ce projet à un autre moment dans quelques années, à peut-être un autre 1,35 G\$.

2630 Ça fait que si on parle de 1,35 G\$ le projet actuel, ce futur projet-là, mettons 1,35 G\$ aussi, on est rendu à 2,7 G\$. Tandis que ce que je propose, on parle de 1,35 G\$ plus 400 M\$. Ça fait qu'il y a 1 G\$ de différence. Mon projet est plus économique de 1 G\$ par rapport à ce qui est proposé par le promoteur, puis ce qui va s'en venir dans une couple d'années dans la région de Trois-Rivières.

2635 Je pense que cette question-là, monsieur Bolullo ou monsieur Picard ne peuvent pas la répondre ce soir, parce que c'est une question à gros développement.

LE PRÉSIDENT :

2640 Mais vous pourrez aussi nous donner le détail de votre proposition dans un mémoire. La
commission pourra regarder ça, parce que disons que l'approche pour nous concernant un tracé
c'est : est-ce que la commission considère le tracé satisfaisant? Le tracé proposé par le
promoteur, est-il satisfaisant ou peut-il exister d'autres tracés? C'est sûr qu'on examine ces
enjeux-là. Donc, on le regarderait également.

2645 Ce qu'on comprend c'est qu'Hydro-Québec nous donne une information à ce moment-ci,
verbalement. Ce que j'en comprends c'est qu'Hydro dit : on n'étudiera pas à ce stade-ci un autre
tracé, mais ça ne vous empêche pas de nous en donner une description détaillée dans un
mémoire.

2650 **M. LUC DUFORT :**

Ça va être évidemment détaillé dans mon mémoire, dans le mémoire qu'on va fournir. Ce
que je voulais aussi rajouter, c'est que cet après-midi, j'ai écouté la présentation que vous avez
faite cet après-midi. Monsieur Bolullo faisait part que 2 700 hectares seraient déboisés selon le
2655 projet actuel et puis moi, quand on parlait d'élargir l'emprise du circuit 3500, on parlait de 700
hectares.

Ça fait qu'au niveau environnemental on passe de 2 700 à 700 hectares, puis sans le
calculer de façon précise, de Chamouchouane jusqu'à Rapide-Blanc, à peu près un autre 700
2660 hectares. Ça fait qu'on est rendu à 1 400 au lieu de 2 700. Il y a encore la moitié moins de
déboisement à faire.

LE PRÉSIDENT :

2665 Très bien. Donc, vous détaillerez ça, comme je vous dis, dans un mémoire.

M. LUC DUFORT :

O.K. C'était mes deux questions. Je vous remercie beaucoup.

2670

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie.

2675

M. MARCEL BEAUSÉJOUR

LE PRÉSIDENT :

2680

Je vais maintenant inviter monsieur Marcel Beauséjour qui est à Rawdon. Bonsoir, Monsieur.

M. MARCEL BEAUSÉJOUR :

2685

Bonsoir, Monsieur le président. Ma question, elle va comme suit : en 2010 Hydro-Québec demande à la Régie l'autorisation de 800 M\$ pour deux dossiers, éolien et Romaine, pour installer des plateformes de compensation série, disant que c'était une solution fiable et robuste et surtout optimale dans les deux cas.

2690

Encore à la Régie, dans la semaine du 21 octobre, ils ont prouvé que cette solution était aussi fiable que la solution 1, qui est des pylônes, et ce soir, je pense qu'ils nous l'ont dit encore une autre fois.

2695

Le lundi 10 novembre au soir, monsieur Bolullo a dit que la compensation série c'était une solution « patch ». Comment monsieur Bolullo peut expliquer cet argument à ses amis ingénieurs de l'époque chez Hydro-Québec et les citoyens que ça peut être une solution « patch »? Je pense que les ingénieurs de l'époque ont trouvé une technologie pour les années à venir, et monsieur Bolullo l'appelle « Solution patch ». J'aimerais qu'il m'explique.

2700

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

2705

M. MATHIEU BOLULLO :

Monsieur le président, quand j'ai utilisé ce terme-là, puis j'en ai reparlé aujourd'hui aussi, c'était pour illustrer le fait que dans un cas d'analyse qui se limite strictement aux besoins de la Romaine, donc analyser dans le contexte strict des projets séparés, la Romaine et l'éolien, la compensation série offre un service équivalent et permet de répondre aux besoins.

2710

Par contre, dans le cas de la ligne qui est une solution globale, permet de répondre à ces besoins-là et également de maintenir la fiabilité du réseau et de respecter et d'amener d'autres avantages, notamment celui de l'avantage économique.

2715

Donc, le terme que j'ai utilisé c'était pour illustrer le fait que pris strictement dans le cadre précis de chacun de ces projets-là, la compensation série offrait un service qui permettait d'intégrer ces deux éléments de production.

2720 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Beauséjour?

2725 **M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

Oui. Vous ne trouvez pas que c'est cher pour une solution qu'on dit « patch », 800 M\$? Moi, pour moi, là, c'est d'avoir ridiculisé les ingénieurs chez Hydro-Québec qui ont travaillé pour une technologie de l'avenir, selon moi.

2730 **LE PRÉSIDENT :**

C'est votre opinion. Comme je vous dis, là, c'est de l'opinion, ce n'est pas une question. Monsieur Beauséjour, vous pourrez expliciter votre sentiment en rapport avec cela dans un mémoire.

2735 **M. MARCEL BEAUSÉJOUR :**

Merci.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

2745

Mme JACQUELINE BREault

LE PRÉSIDENT :

2750 Pour faire une petite vérification, est-ce que monsieur Alexandre Richard est arrivé? On avait dit vers 21 h. O.K., on n'enlève pas son nom. Je vais maintenant inviter madame Jacqueline Breault. Bonsoir, Madame.

2755

Mme JACQUELINE BREault :

2760 Bonsoir! Suite à l'intervention de madame Durocher, tantôt j'ai entendu des gens de l'Hydro-Québec disant que tout ce qui venait de la Romaine, c'était pour sécuriser et maintenir la fiabilité autour de Montréal. Et tout le produit s'en irait là. Moi, je m'en vais dans l'hypothèse où est-ce que c'est que par hasard, les États-Unis demandent beaucoup d'électricité et, ensuite, l'Ontario demande beaucoup d'électricité et le Grand-Nord se développe à grand V.

2765 Qu'est-ce qui va arriver? Il va falloir envoyer, il faudrait envoyer à ce moment-là beaucoup d'électricité à ces endroits-là. Alors, qu'est-ce que c'est qui pourrait donner la fiabilité autour de la boucle métropolitaine à ce moment-là?

LE PRÉSIDENT :

2770 C'est ça, dans l'hypothèse, par exemple tantôt avec monsieur Arbour, on parlait d'un projet d'exportation d'électricité, donc ça voudrait dire plus de transits d'électricité, parce que le projet est tout près de Montréal. Dans l'hypothèse aussi...bien, on sait qu'il y a eu quand même une interconnexion assez récente avec l'Ontario il y a quelques années, donc est-ce qu'il pourrait y en avoir d'autres?

2775

Mme JACQUELINE BREault :

Excusez, plus un développement aussi dans le Grand Nord et tout ça.

2780 **LE PRÉSIDENT :**

2785 Alors, Monsieur Bolullo, qu'est-ce qui arrive... et on tient compte évidemment du Grand Nord, donc si par exemple ça voulait dire des surplus énergétiques qu'on a, si je me souviens bien, quelqu'un a dit cet après-midi qu'on estimait à ce stade-ci à 6 TWh, bon an mal an. Donc, si ces surplus n'existent pas et il y a des besoins additionnels, qu'est-ce qui survient. Monsieur Bollulo?

M. MATHIEU BOLULLO :

2790 Bien, dans l'hypothèse où il y a des besoins additionnels un peu partout, soit au nord, au sud, bien, le réseau va être appelé à transiter davantage, et ça va rendre d'autant plus nécessaire la solution de la ligne de transport qu'on met de l'avant. Donc, plus on va solliciter le réseau, plus la présence de la ligne va être profitable pour répondre et maintenir la fiabilité du réseau.

2795

LE PRÉSIDENT :

2800 Si la demande augmente vers le sud, il y aurait une demande. Si la demande augmente vers le nord, puis on sait qu'il y a des grandes parties du Québec qui ne sont pas reliées avec un réseau, donc ça pourrait arriver aussi qu'il y ait des développements de ligne dans le nord aussi. C'est ça que ça veut dire, s'il y avait des gros projets miniers qui se développaient.

M. MATHIEU BOLULLO :

2805 Écoutez, ce n'est pas impossible qu'il y ait des développements miniers ailleurs. Vous en faites l'exemple, et qu'il y ait des raccordements associés à ces développements-là. Maintenant, c'est des demandes qui sont faites régulièrement. Il y en a des demandes d'étude pour raccorder certains clients miniers ou autres, intégrer aussi d'autres productions. Donc, l'appel d'offres éolien qui démarre en est un exemple.

2810 On l'a dit, le réseau c'est vivant. Donc, il y a des demandes à certains endroits, beaucoup dans le sud. Ça peut arriver qu'il y ait des demandes dans le nord et il faut être en mesure de transiter toute cette énergie, l'intégrer et la transiter à tout moment. Et dans la mesure où le réseau est très sollicité, bien, il faut maintenir sa fiabilité pour s'assurer que tout le monde, que ça soit transparent pour tout le monde, et que les gens puissent, toute la clientèle puisse en bénéficier en tout temps.

LE PRÉSIDENT :

2820 Je vous remercie. Madame Breault?

Mme JACQUELINE BREault :

2825 Alors, pour maintenir cette fiabilité, la demande étant très grande, tout en supposant que la demande est très grande, est-ce que ceci veut dire qu'il faudrait encore faire une autre toile d'araignée dans Lanaudière? Parce que la demande serait très grande d'ici 10 ans, 15 ans. Et j'aimerais avoir une réponse.

LE PRÉSIDENT :

2830 Ça serait dans l'hypothèse, c'est ça, où la demande transite vers le sud de façon additionnelle, ça impliquerait peut-être à plus long terme de... monsieur Tremblay faisait allusion à 4 500 MW à développer, en tout cas en partie à développer encore dans les objectifs pour de la production hydroélectrique.

2835

2840 Donc, Monsieur Bollullo, dans la planification ultime du réseau d'Hydro-Québec en fonction des projets pouvant être réalisés dans le 4 500 MW au-delà de la Romaine, on parlait à Petit Mécatina, il peut y avoir d'autres projets ailleurs aussi. On parlait au total de 4 000 MW d'éolienne. Si je ne me trompe pas, aussi, Hydro a déjà dit : à mesure que la production hydroélectrique va augmenter, qu'Hydro est disposée à considérer 10 %, une assiette de 10 % additionnel supplémentaire d'énergie éolienne.

2845 Parce que des fois, on avait des projets, par exemple on parlait de la cinquième ligne, sixième ligne dans le temps, là, souvent les lignes s'appelaient comme ça, donc est-ce qu'il y a des projets de septième, huitième ligne ou neuvième ligne, je ne sais pas trop? Monsieur Bolullo? Au-delà du projet actuel.

M. MATHIEU BOLULLO :

2850 Je vais laisser mon collègue Bruno Picard de la planification des réseaux répondre à cette question.

M. BRUNO PICARD :

2855 En fait, Monsieur le président, en tant que Transporteur, je vous ramène à ce qu'on vous a dit un peu plus tôt. On est tenu de répondre à chacune des demandes qui nous sont soumises en vertu de tarifs et conditions. Donc, chacune des demandes est évaluée pour rajouter l'équipement sur le réseau de transport, au mieux pour respecter le critère.

2860 Mais comme on l'a évoqué plus tôt, on reçoit plusieurs demandes à chaque année, puis il y a des demandes qui tombent ou qui sont reportées dans le temps. Donc, c'est très difficile de pouvoir dire, de préciser quand un projet pourrait déclencher une nouvelle ligne puis, de surcroit, de l'identifier dans une région particulière. Le Québec est vaste, il peut y avoir des productions à l'est, au nord à l'ouest, puis il peut y avoir, comme vous avez dit, des charges qui viennent s'implanter dans différentes régions.

2865 Donc, c'est difficile de répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

2870 Mais on peut envisager, s'il y avait du développement supplémentaire ou des augmentations à certains endroits importants de charge, il pourrait y avoir des tronçons de ligne qui pourraient se développer encore, peut-être pas nécessairement dans Lanaudière, mais ce n'est pas à exclure dans Lanaudière, c'est ça. Ce n'est pas de dire : on ne développera plus

2875 jamais d'autres lignes dans Lanaudière, par exemple. C'est le sens de l'intervention de madame Breault.

M. MATHIEU BOLULLO :

2880 Non. Le réseau de transport a évolué depuis les années 60 et continue d'évoluer et dans ce sens-là il ne faut jamais dire jamais, dans le sens qu'il y a du développement, il y a de la croissance au sud, il faut s'assurer de l'alimenter.

2885 Cet après-midi, j'ai fait référence aux différents plans d'évolution dans différents coins du Québec, donc au niveau des réseaux régionaux. Ce sont des ajouts de lignes à haute tension aussi.

2890 Donc, il y a des projets. En ce moment. il y a au-dessus de 70 projets qu'on mène à travers la province, autant pour le réseau régional que pour le réseau principal, donc il y a plusieurs projets sur la table. Et dans la mesure où ça répond à la croissance ou au besoin du réseau principal, bien, ils sont annoncés au moment opportun.

LE PRÉSIDENT :

2895 Très bien. Je vous remercie. Madame Breault?

Mme JACQUELINE BREault :

2900 Alors, si j'ai bien compris, on aime bien possiblement attendre, selon les hypothèses, et si j'ai bien encore compris, la toile d'araignée pourrait se continuer dans Lanaudière. Je sais qu'on aime Lanaudière, moi-même j'aime beaucoup Lanaudière, et je sens qu'Hydro-Québec aime beaucoup Lanaudière. Maintenant, mon autre question.

LE PRÉSIDENT :

2905 Allez-y.

Mme JACQUELINE BREault :

2910 À quelle date l'Hydro-Québec a fait sa demande d'analyse au BAPE pour le projet actuellement?

2915 **LE PRÉSIDENT :**

La question, est-ce que vous référez à ce moment-là... parce que dans la procédure, c'est l'Avis de projet est déposé...

2920 **Mme JACQUELINE BREault :**

La première demande qui a été faite au BAPE, oui.

2925 **LE PRÉSIDENT :**

Tantôt, on parlait d'avis de projet pour la ligne en courant continu, donc est-ce que vous faites allusion au dépôt officiel d'un Avis de projet par Hydro-Québec?

2930 **Mme JACQUELINE BREault :**

Oui, s'il vous plaît.

2935 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Très bien. Alors, à quelle date, Monsieur Bolullo, avez-vous procédé?

2940 **M. MATHIEU BOLULLO :**

La date exacte, je pourrais la retrouver, c'est au printemps-été 2010.

2945 **LE PRÉSIDENT :**

On l'a quelque part dans l'étude d'impact.

2950 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Printemps-été 2010.

2955 **Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

Je l'ai précisément, moi, la date. C'est le 27 octobre 2010, dépôt de l'Avis de projet au ministère.

2955 **Mme JACQUELINE BREault :**

Merci. Alors, est-ce qu'Hydro-Québec savait à ce moment-là que son dossier, notamment le dossier économique n'était pas complété au printemps 2010, octobre 2010?

2960 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo.

2965 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Pour présenter un dossier à la Régie, il y a des études d'avant-projet qui permettent de justement définir ça va être quoi le projet. Donc, on a expliqué, dès le départ l'objectif c'était de faire une ligne. Donc, il y a eu des études qui démontraient, au niveau des gens de planification, qui démontraient que la solution optimale c'était de faire une ligne entre Chamouchouane, en tout cas entre le Saguenay et Montréal.

2970 À partir du moment où ça, ça a été identifié, on a fait des études d'avant-projet pour déterminer ça serait quoi le tracé et vous avez vu le projet a beaucoup évolué au cours des quatre années.

2975 Donc, au terme de ces quatre années-là, ce que ça nous a permis de faire, ça nous a permis de produire un engagement de base. Donc, l'évaluation fine du projet en termes monétaire, montant qui a été présenté au conseil d'administration d'Hydro-Québec et approuvé. Et par la suite, bien, une fois que ça été approuvé pour la phase projet, à ce moment-là le dossier peut être présenté à la Régie.

2980 C'est, dans l'ordre, c'est la façon dont on fonctionne.

2985 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Le dossier économique dont madame Breault fait référence a été présenté au début, une première fois à la Régie, donc déposé à la Régie à quelle date?

2990 **M. MATHIEU BOLULLO :**

En avril 2014.

2995 **LE PRÉSIDENT :**

Bien. Madame Breault?

3000 **Mme JACQUELINE BREault :**

Alors, c'est bien, ça répond à ma question. Alors, l'Avis de projet a été déposé, je répète pour être bien sûre de mes notes, le 27 octobre 2010. Et puis maintenant, en termes monétaires, tout ce qui est complet c'était en avril 2014. C'est bien ça?

3005 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

3010 **M. MATHIEU BOLULLO :**

C'est bien ça.

Mme JACQUELINE BREault :

3015 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Bienvenue.

3020

M. ANDRÉ DALLAIRE

3025 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vais maintenant inviter monsieur André Dallaire.

3030 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

J'ai deux questions, une pour l'Hydro puis la deuxième pour la commission. Ma question pour l'Hydro est la suivante : la consultation publique a commencé en 2010 au Lac-Saint-Jean, si ma mémoire est bonne, elle s'est poursuivie en descendant vers le sud jusqu'à pratiquement aujourd'hui.

3035 J'aimerais savoir de la part des gens qui étaient membres de l'équipe volante à présenter le projet au Lac-Saint-Jean d'abord, en Mauricie ensuite, avec les communautés autochtones et Lanaudière et Montréal-Est, à quel moment ces gens-là ont présenté la solution 2 comme étant une alternative à la solution1, dans le processus...

3040 **LE PRÉSIDENT :**

Lors des consultations?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3045

Exact.

LE PRÉSIDENT :

3050

Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

3055 Le projet qui a été présenté tout au long de l'avant-projet, Monsieur le président, c'est le projet de ligne à 735 kV, donc le projet, la solution de compensation série n'a pas été présentée, puisque ce n'est pas le projet qu'Hydro-Québec a retenu, a choisi de mettre de l'avant.

LE PRÉSIDENT :

3060

Donc, ça veut dire qu'il faut attendre le dépôt de l'étude d'impact ou que l'étude d'impact soit rendue publique, donc durant l'année 2014, pour voir les deux solutions. Donc, vous n'aviez pas exposé avant cette date-là, autrement dit, la solution 2 publiquement, en lien avec le projet.

M. MATHIEU BOLULLO :

3065

En fait, ce qui a été exposé c'est au niveau de la justification. Donc, ça a été expliqué pourquoi on avait besoin de la ligne et en quoi c'était une solution qui était la meilleure solution, en fait, pour les besoins. Et c'est ce projet-là qui a été présenté dans le public et adapté tout au long de l'avant-projet.

3070

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais pouvez-vous confirmer que la solution 2 a été présentée en lien avec le projet, avec la solution 1, au moment où l'étude d'impact a été rendue publique par le BAPE?

3075 **M. MATHIEU BOLULLO :**

C'est exact. La solution 2 a été consignée dans l'étude d'impact. Donc, comme étant des études en amont qui ont démontré qu'Hydro-Québec, suite à ces études-là, ont choisi de présenter le projet.

3080 **LE PRÉSIDENT :**

Vous confirmez la date.

3085 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Non, en fait, il s'agissait d'établir, par mode d'aveu, que la consultation publique pendant les trois ans et demi ou quatre ans, peu importe, ce n'est pas ça qui est important, jamais le public, le grand public n'a été saisi de la solution 2 par Hydro-Québec.

3090 Alors, je continue : la solution 2 a fait surface à un moment donné. Par mode de préambule, je peux vous dire que c'est le comité Citoyens sous haute-tension qui l'a mis sur la place publique. Quelle a été la réaction de l'Hydro quand la solution 2 a été mise sur la place publique par Citoyens sous haute-tension? Je peux la répéter, ma question.

3095 **LE PRÉSIDENT :**

Non. On peut l'acheminer. Je pense qu'elle est assez claire. Monsieur Bolullo?

3100 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Concernant la solution 2, Monsieur le président, mais les mêmes raisons qu'on a invoquées à la commission ont expliqué le choix de la, et d'ailleurs, c'est consigné dans l'étude d'impact, donc le choix qui s'est arrêté au choix de la ligne, donc l'avantage économique et les autres avantages que j'ai exposés à la commission au cours des derniers jours.

3105 **LE PRÉSIDENT :**

3110 C'est ça que vous expliquez, mais monsieur Dallaire parlait de la réaction. Vous parliez de la réaction d'Hydro-Québec au dévoilement de la solution 2.

3115 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Oui. Je vais la poser autrement. La solution 2 présentée au public, ça a fait l'objet d'une question du ministère qui sortait de la Direction de la Santé de Lanaudière. Dans la première série de questions que les gens du ministère...

3120 **LE PRÉSIDENT :**

Dans nos PR5.

3125 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Je m'excuse, je ne peux pas vous dire.

3130 **LE PRÉSIDENT :**

Non, c'est ça. Je l'indique. Ça se retrouve dans les PR5, dans notre codification.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3135 En tous les cas. Bref, les gens ont posé la question à l'Hydro. Les gens, ce sont les gens, je ne sais pas comment les qualifier, la Direction environnementale, terrain, je ne sais pas quoi, là, bref, ils ont envoyé des chapelets de questionnaires à travers le Québec, les ministres, l'archéologie... en tout cas, bref, tout le monde y a passé. Et le Bureau régional, je pense, de
3140 Lanaudière en santé publique a posé la question à l'Hydro : « Vous avez eu deux rapports d'expert des citoyens, financés par Citoyens sous haute-tension, dont le rapport Saulnier et le rapport Jean-Claude Deslauriers, et c'est de ces rapports-là qu'on mettait, nous – nous, en fait, le comité Citoyens sous haute-tension mettait sur la place, l'existence de la solution 2.

3145 Alors, si vous voulez avoir la réponse, la réaction de l'Hydro quand on l'a rendue publique, bien, j'aimerais qu'ils le confirment, mais c'est contenu dans la réponse.

LE PRÉSIDENT :

Je me souviens avoir vu ce document-là.

3150 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Maintenant, ça, c'est un spécimen de la réaction qui a été la leur quand Citoyens sous haute-tension, comme je vous l'ai déjà expliqué, après avoir ramassé 10 \$ par tête de pipe, ont

3155 fini par en avoir assez pour se payer des experts, et ils ont mis ça sur la place publique en
conférence de presse à la télévision et tout. Mais là, ça a été... on est une gang de ci, une gang
de ça.

3160 J'aimerais ça qu'ils nous disent, une fois qu'on a nous-mêmes rendu, pour la consultation
publique, cette option de choix qu'eux avaient caché tout le long, comment ils nous ont traités.

LE PRÉSIDENT :

3165 Mais à quel moment? Quand vous dites vous l'avez rendu public, c'est à quel moment, ça?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

La conférence de presse, septembre 2013.

3170 **LE PRÉSIDENT :**

Septembre 2013.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3175 Mais avant d'aller à la conférence de presse, on avait fait le tour des municipalités et MRC,
CRÉ, corps sociaux et tout.

LE PRÉSIDENT :

3180 Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

3185 Monsieur le président, ici, on fait référence à deux choses. On a déposé l'étude d'impact en
février 2014 et c'est à ce moment-là, à partir de ce moment que le ministère de l'Environnement a
posé ses questions sur différents aspects incluant celui qui est mentionné là, pour lequel on a
répondu qu'on avait... qui était constitué dans l'étude d'impact, c'était... la solution de la
compensation série a été regardée en amont et, bon, le choix a été fait, pour les raisons que vous
3190 connaissez, d'aller vers le choix du projet de ligne. Ça, c'est une chose.

Donc, que le Comité sous haute-tension fasse une conférence de presse au mois de
septembre 2013 au sujet d'une solution de compensation série révélant que ça existe, on l'avait
évaluée beaucoup en amont et on ne s'est jamais caché de ça. Et c'est juste que la solution qui a

3195 été retenue, pour des raisons évidentes économiques et d'autres avantages, c'était la ligne. Donc,
le projet qui a été présenté, l'Avis de projet qui a été déposé au ministère de l'Environnement,
c'était sur un projet de ligne de transport à 735 kV entre Chamouchouane et Montréal.

LE PRÉSIDENT :

3200 Maintenant, en septembre 2013, Monsieur Dallaire, vous dites : Citoyens sous haute-
tension a fait une conférence de presse et Hydro-Québec a quoi, a sorti avec un communiqué?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3205 Par mode de communiqué. Bref, pour parler en couleur rapidement, pour faire ça
brièvement, ils ont dit que nos experts, ce n'était pas des experts, qu'ils se mêlaient dans les
dates, qu'ils n'étaient pas à jour et patati et patata. Vous allez le trouver, c'est textuellement écrit
dans le rapport en question. Il est dans le rapport en question, mais on l'a entendu de bien des
3210 façons par les modes de communiqué de presse que l'Hydro a sortis suite à notre conférence de
presse.

Mais disons que sur la place publique, de façon élargie, on a sorti cette information-là que
les gens cachaient. Vous venez de l'entendre, ils l'avaient dans leur poche depuis 2010. Ils
3215 avaient 800 M\$ à l'avenant depuis 2010 dans leur poche, et puis, disons, d'un côté de la bouche,
ils disaient à la Régie : « Solution 2, c'est de l'or en barre. Ça vaut 800 M\$. » Puis de l'autre côté
de la bouche, ils disaient aux gens : Non, non. On a déjà intégré 4 300 MW sans mettre de ligne
depuis 94, le réseau est plein comme un œuf, la seule façon de faire en sorte que la Romaine
3220 passe puis que les 2 000 MW d'éoliens passent, ça prend une ligne. » Tu sais, ils ne disaient pas :
on a le choix entre deux affaires : « Ça prend une ligne. »

Alors, je pense que vous avez, en tout cas, bref, on n'ira pas plus loin pour l'instant, mais je
veux simplement confirmer qu'ils ne nous ont pas traités de deux de piques, puis nos experts, ce
n'était pas des experts, mais c'était tout comme.

3225 Autrement dit, là, j'amorce les questions sur le type de consultation qui a été celui d'Hydro-
Québec et puis qui, en final, a déclenché une résistance historique. Jamais au Québec, Hydro-
Québec a frappé le mur qu'ils ont frappé dans Lanaudière. Mais ça, c'est né d'une certaine façon,
ça a été amplifié d'une autre façon, puis consolidé.

3230 Maintenant, je veux traiter un sujet à la fois. Là, je veux simplement que des gens
entendent dire, que vous entendiez dire qu'eux ont failli à l'obligation de l'article 1.2, la Directive
ministérielle. Non seulement ils ont failli, mais quand d'autres, des tiers comme nous, sommes

3235 arrivés, on s'est fait traiter comme du poisson pourri. Je veux simplement que ça soit entendu en préambule de la question qui s'en vient. La question qui s'en vient, elle est pour vous.

LE PRÉSIDENT :

3240 Continuez, Monsieur Dallaire, je vous écoute.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3245 Monsieur Paquin, on aimerait ça que tout le monde écoute, si c'était possible. Parce qu'on vous aime bien et puis on pense que vous allez être présent au moment de la consolidation du mémoire, de la recommandation qui va aller chez le ministre.

LE COMMISSAIRE :

3250 Monsieur Dallaire, je vais vous interrompre. Je n'ai pas de leçon à recevoir de votre part. Et j'étais en train de chercher le document auquel vous faisiez référence.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3255 Parfait, excellent.

LE COMMISSAIRE :

Donc, je suis capable de faire deux choses à la fois : écouter et lire.

3260 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Ah bon, excellent.

LE COMMISSAIRE :

3265 D'accord?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3270 Parfait, ça va.

LE COMMISSAIRE :

3275

Donc, tenez-vous-en à vos questions, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

3280

O.K. Allez-y, Monsieur Dallaire.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3285

Bon. Alors, c'est parce que ma question est pour la commission. Monsieur est capable de faire deux choses à la fois, mais disons, par mode de politesse j'aimerais ça qu'il puisse m'écouter, parce que la question qui s'en vient s'adresse à la commission.

LE PRÉSIDENT :

3290

Nous allons écouter la question.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3295

Bon, parfait. Alors, vous vous souvenez ma première présence au micro, ça vous a fait sursauter un peu, vous disiez : le bonhomme, il est en furie, qu'est-ce qui se passe. Il risque de se faire poursuivre par à droite, par à gauche. J'avais des allégués à ce moment-là, mais ce soir, ce n'est pas des allégués, c'est des preuves au dossier à l'effet que l'Hydro n'a pas traité l'acceptabilité sociale pour la solution 2, on l'a répété, Hydro n'a pas traité de l'acceptabilité environnementale pour la solution 2, ça a été clair, et l'Hydro a quand même eu son « plachet » son imprimatur ou son certificat de ne je sais plus quoi, là, de la part de madame, dans des circonstances qu'on trouvait douteuses, parce que madame aurait omis de bien lire le deuxième paragraphe, l'article 1.3. Et puis on vient d'entendre qu'en fonction de l'article 1.2, ils l'ont bafoué, l'Hydro vient de le dire, ils ne l'ont pas présentée.

3300

3305

En complément, j'aimerais poser la question à madame Fortin : comment se fait-il qu'elle a émis son certificat – bien, je dis elle, je ne sais pas comment ça fonctionne dans le réseau, mais c'est sa signature –, comment se fait-il qu'elle ait émis ce certificat-là alors que les réponses de l'Hydro à son dernier questionnaire n'étaient pas toutes entrées?

3310

LE PRÉSIDENT :

Madame Fortin?

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

3315

Donc, si je peux préciser, l'exercice d'établir la recevabilité de l'étude d'impact, en fait c'est de savoir si on dispose de toute l'information nécessaire pour passer à l'étape de l'acceptabilité environnementale, l'analyse environnementale. Ce n'est pas de prétendre que l'étude d'impact est parfaite, mais bien : a-t-on le niveau d'information suffisant pour rendre l'information publique, d'une part, et d'autre part d'entamer l'analyse environnementale.

3320

Donc, au moment où on a établi la recevabilité de l'étude d'impact, on avait déjà envoyé trois séries de questions et commentaires sur l'étude d'impact à nos experts, on avait reçu les réponses d'Hydro-Québec. À cette étape-là, on avait déjà plusieurs ministères qui jugeaient l'étude d'impact recevable. On avait aussi envoyé une série de questions et commentaires concernant la variante, on avait reçu les réponses. Donc, à ce moment-là, on était satisfait du niveau d'information dont nous disposions. Et nous avons jugé que nous pouvions passer à l'étape suivante.

3325

3330

Maintenant, ça n'empêche pas non plus qu'une fois que l'étude d'impact est jugée recevable, on peut quand même continuer à adresser des questions supplémentaires au promoteur, ce que nous avons fait en adressant deux séries de questions et commentaires supplémentaires dont nous avons obtenu réponse.

3335

Maintenant, on va passer à l'étape de l'acceptabilité environnementale. On va reconsulter nos ministères et organismes sur l'étude d'impact, et s'il le faut, on peut recueillir d'autres types de demandes d'information qu'on va continuer à adresser au promoteur.

3340

Je pense que j'ai fait le tour.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Monsieur Dallaire?

3345

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Sauf que j'aimerais que madame Fortin nous explique comment est-ce qu'elle lit ça en français, elle. Là, on est au niveau des options. Je n'ai aucun commentaire à faire au niveau des corridors, l'analyse d'étude d'impact au niveau des corridors. Je n'ai aucun commentaire à faire au niveau de l'étude d'impact dans les tracés ou variantes. Mais là, c'est dans les options. Puis le chapitre 1.3, il ne concerne que les options; que les options.

3350

3355 Alors, l'étude justifie le choix de la solution. Comment peut-on choisir entre une solution quand d'un bord on n'a pas l'information puis de l'autre bord on a 500 pages d'information? Puis en plus, d'amener le promoteur, Hydro, à justifier le choix de sa solution, il doit, toujours au chapitre des enjeux environnementaux et sociaux, mais en plus, l'étude décrit : le raisonnement et les critères utilisés. Comment pouvez-vous vous pencher sur la nature des critères quand il n'y a pas...parce que ce n'est pas un niveau d'information.

3360 **LE PRÉSIDENT :**

Mais là, c'est une critique.

3365 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Ah non, non, je pose la question. Comment elle lit en français ce qui est écrit en français?

LE PRÉSIDENT :

3370 Je le sais, mais c'est selon votre opinion. Dans la question que vous posez, il y a un jugement de valeur que vous établissez. Vous avez le droit de le faire, mais ce qu'on vous dit c'est qu'en première partie d'audience, c'est d'aller chercher des compléments d'information. Sauf que là, à l'intérieur de votre questionnement, vous mettez en cause le ministère de l'Environnement.

3375 Écoutez, vous pouvez le faire en deuxième partie d'audience. Madame Fortin vous a répondu. De toute évidence, la réponse qu'elle vous a fournie ne vous satisfait pas. Mais ça, c'est la réponse qu'elle vous a donnée. Donc, madame Fortin explique qu'en fonction de leur procédure, le promoteur a proposé un projet dans lequel, dans l'étude d'impact, il ne faisait qu'exposer sommairement une solution de rechange.

3380

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3385 Bon. Je pense que tout le monde, il y a pas mal de monde ici qui ont dit : « Notre problème est le suivant : on nous donne une boîte de casse-tête, mais il manque la moitié des morceaux dedans puis ont dit : arrangez-vous avec ça. » C'est ça. On vous l'a répété sur tous les tons. Vous, vous avez dit : « On est coincé par le processus », puis le processus a été déclenché par madame. Une fois que c'est déclenché, bien, là, le BAPE est obligé de se mettre en fonction.

3390 **LE PRÉSIDENT :**

Exactement.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3395 Oui, j'ai compris ça. En passant, j'ai peut-être manqué un bout, mais elle avait un engagement à l'effet de montrer combien de fois le BAPE s'était fait coincer dans le scénario qui le coince actuellement, à l'effet qu'on en a pour au moins six mois à attendre que la Régie accouche d'une décision, puis le BAPE continue d'être en mouvement.

3400 Est-ce que l'engagement a été respecté?

LE PRÉSIDENT :

3405 Non. On n'a pas eu encore la réponse : dans combien de cas il y a eu des dossiers qui étaient soumis au BAPE et simultanément à la Régie de l'énergie.

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

3410 Est-ce que je peux apporter un complément d'information?

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame Fortin.

3415 **Mme MARIE-ÈVE FORTIN :**

3420 En fait, quand on a commencé la séance, ce que j'ai précisé c'est que l'autorisation que le promoteur a à aller chercher au niveau de la Régie de l'énergie, c'est un processus qui est indépendant de notre procédure d'évaluation environnementale. Donc, peut-être qu'Hydro-Québec pourrait nous préciser? Ça serait les meilleures personnes pour nous préciser si...

LE PRÉSIDENT :

3425 Mais je me souviens qu'il y avait eu une sous-question. On nous demandait si c'était arrivé, si c'est la première fois ou... de mémoire, je sais que ce n'est pas la première fois qu'il y avait eu, par exemple, un projet de ligne dans l'Outaouais, qui date de quatre, cinq ans, où il y avait effectivement une décision de la Régie de l'énergie dans ce dossier-là aussi, qui était à faire.

3430 Donc, j'ai au moins un autre cas en tête, mais combien y a-t-il de cas? Ça je ne peux pas, avec l'information que j'ai, de mémoire, je ne suis pas capable de savoir combien, mais je sais qu'il y a au moins un autre cas où il y a eu un projet de ligne dans lequel aussi la Régie était, non seulement le BAPE, mais la Régie était impliquée.

3435 Mais outre celui de l'Outaouais, combien il y en a de projets dans cette situation-là. Je sais qu'on en avait discuté.

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

3440 Mais nous, on n'a pas ces données-là à la Direction concernant les autorisations des promoteurs en vertu de la Régie de l'énergie.

LE PRÉSIDENT :

3445 C'est que nous-mêmes, on peut essayer, la commission, on peut essayer de référer à nos dossiers du BAPE pour voir à combien de reprises que c'est arrivé, mais je sais qu'il y a au moins un autre cas. Dans ce cas de l'Outaouais, ce que je ne me souviens pas, parce que ce n'est pas moi qui étais sur la commission, je ne me souviens pas si la décision de la Régie était entrée au moment... il faudrait que je vérifie, mais c'est possible qu'à ce moment-là, la décision était rentée. Mais il faudrait vraiment que je le vérifie.

3450 Pour l'instant, j'ai seulement cet autre cas en tête.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3455 Non, je voulais savoir si l'engagement avait été honoré. C'était simplement le sens de ma question, parce que vous aviez l'air un petit peu embarrassé par la question qui vous était posée : comment se fait-il que le BAPE va finir avant même que la deuxième session de la Régie commence?

3460 La première session de la Régie, simplement pour mettre les pendules à l'heure, ça a duré six mois. Ils ont déposé à la Régie le premier segment le 30 avril, puis les dernières plaidoiries amendées, c'est sorti avant-hier. Alors, ça fait six mois.

LE PRÉSIDENT :

3465 Mais je peux vous dire, c'est quand même une question – on parle de question, mais un sujet que la commission va examiner dans son rapport, dans son analyse, voir qu'est-ce que ça entraîne comme conséquence. Donc, la commission va le regarder. On ne sait pas encore, on ne peut pas vous dire. De toute façon, on ne vous le dirait pas, même si on avait déjà une idée parce que la commission ne va parler que par son rapport. Mais ce que je peux dire c'est qu'on va se pencher sur une situation comme ça, et on va voir si on a des choses à dire ou pas, là, mais on va le regarder.

3470

3475 Est-ce que ça pose un problème aux participants? Est-ce que ça pose un problème à la commission le fait qu'on sait qu'il y a une décision de la Régie qui est réglementaire par rapport à un processus d'audiences publiques, même si on dit que les deux processus sont quelque part indépendants, mais on sait que la décision de la Régie a une conséquence sur le projet. Donc, Monsieur, soyez assuré, on va le regarder.

3480 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

3485 Si vous avez des suggestions à faire à la commission sur un mémoire, vous pourrez le faire.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3490 Mais c'est-à-dire que ce que j'ai soulevé le premier soir, puis ce que je ramène sur la table, c'est que le citoyen est un peu embêté par le fait qu'on semble comme tolérer que le promoteur n'ait pas répondu aux questions auxquelles normalement il doit répondre, pas par mode d'information générale. S'il y avait eu deux pages bien rédigées sur les impacts environnementaux de la solution 2, la moitié d'un paragraphe bien documenté sur les impacts, on aurait été content.
3495 Mais là, il n'y a même pas une ligne. Il n'y a même pas un mot. Alors, ça, ça nous met mal à l'aise comme citoyens.

LE PRÉSIDENT :

3500 Ça, vous pourrez nous en faire part aussi. On comprend ça, vous pourrez nous en parler dans votre mémoire.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3505 Non, mais c'est parce que ce qui nous chicote le plus ce n'est pas tellement qu'on va attendre, que votre ministre va attendre encore un autre six mois, parce qu'on a compris hier qu'il allait attendre la décision de la Régie avant de présenter sa recommandation au cabinet. Pendant ce temps-là, moi, je vous faisais la suggestion, d'entrée de jeu : mettez le projet sur les blocs, donnez le temps à ces gens-là – de toute façon, vous en avez pour six mois, huit mois.
3510

LE PRÉSIDENT :

3515 Ce n'est pas en notre pouvoir. Là, le ministère nous demande de faire un rapport au plus tard le 9 mars.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3520 Pourriez-vous m'indiquer quel est le sens de l'article 17 sur l'ajournement de l'audience? Est-ce que ça s'est déjà fait et en quelles circonstances? J'ai ici les règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques du BAPE.

LE PRÉSIDENT :

3525 Oui, mais ça ne change pas le délai. La commission du BAPE ne peut pas autoprolonger son délai de quatre mois.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3530 Non, non, mais d'ici quatre mois, est-ce qu'ils pourraient commencer à faire leur devoir, de sorte qu'on puisse avoir accès? Puis quand on aura accès aux informations qui nous manquent, vous pourriez peut-être nous reconvoquer? C'était ça, le sens. Si vous me dites que ce n'est pas possible, écoutez, on vit dans un...

3535

LE PRÉSIDENT :

3540 Je ne dis pas que ce n'est pas possible. Je dis : la commission n'a pas le pouvoir. Les gens vous entendent, ce que vous demandez, mais la commission n'a pas le pouvoir de demander des actions précises. Comme je vous dis, le BAPE parle par ses rapports. S'il y a des choses, il y a des manquements, on va le dire dans le rapport. Vous comprenez? C'est comme ça que ça fonctionne. C'est ça, les règles.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3545

O.K. Question d'information bien technique, là. L'article 17, avez-vous eu connaissance d'une circonstance où ça s'était appliqué, où l'audience, toujours dans le respect...

LE PRÉSIDENT :

3550

On parle des séances de l'audience. On ne parle pas du mandat d'audience.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3555 Non, non. « L'audience peut être ajournée pour toute raison jugée valable par la commission. » Est-ce qu'il y a un cas, à votre connaissance, puis je ne suis pas en train de placer une bombe en dessous de votre table, question d'information, est-ce que ça s'applique, ça? Est-ce que ça s'est déjà appliqué?

3560 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne peux pas dire ça ne s'est jamais appliqué. Ce que je peux dire c'est que depuis le temps que je fais des audiences au BAPE, ça ne s'est pas fait. Comme je vous dis, on parle d'ajournement de séance d'audience. On ne parle pas d'ajournement du mandat de quatre mois. 3565 C'est-à-dire la commission ne peut pas décider d'ajourner et le quatre mois cessent de courir. C'est ça, la nuance que je dois faire.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3570 Je ne discute pas le corset de quatre mois, mais à l'intérieur du corset de quatre mois, est-ce qu'eux pourraient commencer à compléter leurs devoirs? C'est ça le sens de ma question.

LE PRÉSIDENT :

3575 On peut poser la question à monsieur Bolullo. Donc, quand vous parlez des devoirs, c'est quoi vos attentes face à la solution 2? Par exemple, c'est qu'Hydro-Québec produise une synthèse des impacts environnementaux de la solution 2?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3580 C'est-à-dire qu'ils sont contraints, l'étude justifie le choix de la solution. Là, on est dans les options, là. On n'est toujours pas dans les corridors ni dans les variantes. Là, on est dans les options. Alors, on aimerait avoir des éléments de comparaison de leur part, puis on aimerait, en se conformant, qu'ils donnent les critères de comparaison pour qu'on puisse jouer la partie à forces égales. 3585 Simplement se conformer.

LE PRÉSIDENT :

3590 On peut le demander. Comme je vous dis, la commission, son pouvoir c'est de faire témoigner quelqu'un ou de demander le dépôt d'un document existant. Pour ce qui est du reste, ça dépend du bon vouloir des gens. La commission n'a pas le pouvoir de contraindre quelqu'un à

produire une étude. Ce n'est pas dans les pouvoirs des commissions d'enquête ou des commissions du BAPE. Mais on peut le demander.

3595 Monsieur Bolullo, est-ce que c'est possible d'envisager de synthétiser un résumé des impacts environnementaux liés à la solution 2 pour permettre aux gens de comparer avec la solution 1?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3600 Et sociaux, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

3605 Pardon?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3610 Et les impacts sociaux.

LE PRÉSIDENT :

3615 Quand je parlais environnement, c'est la notion large de l'environnement qui comprend le milieu écologique, le milieu social, bien entendu, et les aspects économiques.

M. MATHIEU BOLULLO :

3620 Monsieur le président, si vous permettez peut-être un élément précis sur le sujet qu'on a discuté au niveau de la séquence des autorisations qu'on doit aller chercher.

3625 Donc, dans un projet comme celui-là, on a des autorisations à aller chercher auprès de plusieurs organismes qui ont chacun des mandats et des compétences spécifiques, des critères décisionnels et des processus et des délais qui y sont associés. Ce qui est clair, une chose qui est claire, c'est qu'Hydro-Québec doit aller chercher toutes ces autorisations-là. Et au sujet des processus d'autorisation de la Régie et du ministère de l'Environnement, habituellement et presque tout le temps, la Régie émet son autorisation avant que le Conseil des ministres adopte, par décret, les projets qui sont soumis à un article 31. Donc, ça, c'est au niveau des séquences d'autorisation. Si je peux aider la commission là-dedans à faire la lumière...

3630

LE PRÉSIDENT :

3635 Non, ça on l'a exposé effectivement. Le Conseil des ministres, même pour la CPTAQ, attend toujours les décisions de la CPTAQ, quand la CPTAQ a à rendre une décision et il en va de même pour la Régie de l'énergie.

3640 C'est juste la question, par exemple, dans la stratégie énergétique qui avait été adoptée 2006-2015, il est apparu un endroit où on mentionne spécifiquement le rôle du BAPE et le rôle de la Régie de l'énergie. Dans cette partie-là, on disait, grosso modo, là – monsieur Tremblay a peut-être en main le texte exact de la stratégie énergétique, mais on disait : la Régie de l'énergie va s'occuper des aspects techniques et économiques et le BAPE va s'occuper des aspects environnementaux. Disons, au sens social. Bon, c'est ça qui était marqué dans la stratégie, grosso modo.

3645 Par contre, cette situation-là n'a jamais été matérialisée opérationnellement par quiconque sur le terrain. Sauf que c'est certain que quand on lit ça, on peut se poser des questions sur l'interprétation qu'on doit donner à ça. Donc, dans certains cas on peut dire : ah, bien ça veut dire que la Régie de l'énergie aura rendu un avis avant que le BAPE intervienne. Ou bien, on peut l'interpréter que la Régie de l'énergie fait ça puis dorénavant, le BAPE ne s'occupe plus des aspects économiques.

3655 Sauf que, comme je vous dis, ça ne s'est jamais matérialisé. Donc, le BAPE continue, bien entendu, à s'intéresser, comme pour tous les projets, que ce soit des projets également soumis à la Régie de l'énergie ou au ministère des Transports, peu importe, le BAPE s'intéresse aussi aux aspects économiques.

3660 Comme je vous dis, l'interprétation à donner à ça, je ne la connais pas, l'interprétation officielle, parce que je vous dis, il n'y a jamais eu rien d'autres d'écrit sur cet aspect-là que ce qui est écrit dans la stratégie énergétique. Mais néanmoins, on voit quand même, des citoyens se manifestent en disant : bien, ça cause un inconfort ou une incompréhension parce que, par exemple : bien, si la Régie de l'énergie rend une décision négative sur la ligne, qu'est-ce que ça implique pour le BAPE? Effectivement, on peut se poser nous-mêmes la question aussi. C'est dans ce contexte-là qu'il faut voir la problématique.

3665 Mais si on revient à la demande un petit peu plus spécifique de monsieur Dallaire, est-ce que vous pouvez faire une fiche qui expose, par exemple au niveau environnemental, social, un peu similaire à des tableaux que vous avez faits au chapitre 9 de l'étude d'impact, est-ce que c'est possible que vous fassiez un résumé des impacts sociaux, environnementaux anticipés pour la solution 2?

3670

M. MATHIEU BOLULLO :

3675 Monsieur le président, dans la Directive du ministère de l'Environnement à l'article 1.2, il nous est demandé de décrire sommairement les alternatives de projet pour atteindre les objectifs. Donc, ce qui a été fait dans l'étude d'impact, en expliquant c'était quoi les solutions alternatives et pourquoi on ne les a pas retenues. Donc ça, ça a été fait, ça a été consigné dans l'étude d'impact.

3680 Maintenant, c'est la prérogative d'Hydro-Québec ou d'un promoteur de faire le choix de la meilleure solution et de la présenter, et de faire ce qu'il y a à faire pour faire accepter son projet et obtenir les autorisations pour le réaliser.

3685 Donc, dans ce contexte-là, la réponse à votre question, donc on a fait les devoirs en ce qui concerne le projet qu'on met de l'avant, qui est la ligne, et on ne peut pas s'engager à... puisque ce n'est pas notre projet de faire de la compensation série, le projet c'est de faire la ligne.

LE PRÉSIDENT :

3690 Est-ce possible que vous fassiez un tableau qui résume les impacts environnementaux et sociaux de la solution 2? C'était ça, la demande. Ce n'est pas plus compliqué que ça.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3695 Oui, et pour compléter la demande, comme ils aiment bien la solution 1 puis ils détestent assez fort la solution 2, ça ne les a pas empêchés de parler abondamment de la solution 2, mais seulement dans le chapitre économique. Alors, je ne comprends pas son raisonnement.

LE PRÉSIDENT :

3700 Mais là, on prend la réponse pour la réponse. Et comme je vous dis encore, vous pourrez détailler ce point-là dans votre mémoire.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3705 Est-ce que vous avez eu la réponse à votre question? Est-ce qu'ils vont faire quelque chose?

LE PRÉSIDENT :

3710 Je n'ai pas compris qu'ils étaient pour nous faire une synthèse.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

C'est bien ça.

3715

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que je comprends, Monsieur Bolullo? Donc, on n'aura pas de synthèse des impacts sociaux et environnementaux de la solution 2.

3720

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Même s'ils ont fait les impacts d'ordre économique.

3725

LE PRÉSIDENT :

C'est le choix du promoteur.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3730

Parfait. Ça va.

M. ALAIN TREMBLAY :

3735

Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Tremblay.

3740

M. ALAIN TREMBLAY :

Vous m'avez demandé tout à l'heure, j'ai trouvé, c'est à la page 98.

3745

LE PRÉSIDENT :

Oui, si vous avez le texte, si vous êtes capable de nous lire les...

3750

M. ALAIN TREMBLAY :

Je peux vous lire le texte.

3755

LE PRÉSIDENT :

Oui, lisez-le donc.

3760

M. ALAIN TREMBLAY :

C'était dans le thème de « Mieux définir les processus d'analyse des projets énergétiques ». On dit :

3765

« Le Québec dispose déjà, avec le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, d'un processus crédible et transparent permettant aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations environnementales qui sont par la suite transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par le BAPE.

3770

Pour les projets énergétiques, le gouvernement entend faire en sorte que l'aspect économique, une autre dimension du développement durable, fasse aussi l'objet d'une évaluation de la part d'un organisme indépendant et crédible.

3775

À cette fin, la Loi de la Régie de l'énergie sera donc modifiée afin de confier à cet organisme le mandat d'évaluer la justification énergétique et économique des nouvelles activités et initiatives énergétiques majeures.

On fait ici référence aux projets qui peuvent être soumis aux audiences publiques du BAPE en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. »

3780

LE PRÉSIDENT :

Et la suite, on parle aussi à l'autre paragraphe qui vient après?

3785

M. ALAIN TREMBLAY :

Vous voulez savoir la suite aussi?

3790

« Lors de cette évaluation, la Régie devra tenir compte de l'intérêt public et de l'intérêt privé ainsi que des autres critères établis par le gouvernement.

Le BAPE continuera, comme auparavant, à s'intéresser à l'aspect environnemental des projets énergétiques assujettis à la Loi sur la qualité de l'environnement.

3795 *Il importe, pour le gouvernement, que le nouveau mandat confié à la Régie n'entraîne pas un allongement des délais reliés au processus d'autorisation actuel. Le nouveau processus devra entrer en vigueur en 2008. »*

Ça a été écrit quand même avant.

3800

LE PRÉSIDENT :

Alors, comme je mentionnais...

3805

M. ALAIN TREMBLAY :

« Si bien que les projets pour lesquels les processus d'autorisation sont déjà engagés n'y seront pas assujettis. »

3810

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Donc, comme je vous dis, ça ne s'est jamais matérialisé, concrètement, qu'est-ce que ça signifiait, ce texte-là, mais il y avait une mention quand même que la Régie de l'énergie analyserait des projets énergétiques, mais on sait que la Régie n'analyse pas des projets de grandes centrales, mais analyse des projets de transport. Mais pour l'instant, ça laissait place à deux interprétations potentielles qui étaient dans ce texte-là, soit une analyse de la Régie de l'énergie qui viendrait devant le BAPE ou bien le contraire.

3815

Mais comme je vous dis, ça n'a pas créé des attentes, seulement ce texte-là, étant donné qu'on n'a jamais eu d'implication en 2008. C'est pour ça que je voulais quand même qu'on prenne connaissance de ce texte-là.

3820

Alors, Monsieur Dallaire?

3825

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Oui, au chapitre des engagements, toujours. L'Hydro s'était commise à l'effet de fournir certains renseignements sur la Romaine, autrement dit, au moment où le BAPE a été saisi du projet de la Romaine, dans le document du BAPE.

3830

On voulait faire confirmer que la Romaine, en répondant à vos questions au BAPE, puis je crois savoir que vous n'étiez pas loin de la table à ce moment-là, la question était : si la Romaine ne se faisait pas, qu'est-ce qui se passerait?

3835 Alors là, ils ont évidemment sorti le violon de circonstance, mais on aimerait bien que ça soit déposé, le discours d'Hydro-Québec, pour justifier la Romaine à l'époque. Ça, c'était un engagement qu'ils avaient pris.

LE PRÉSIDENT :

3840 La présentation d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de la Romaine, c'est ça que vous parlez?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3845 Au BAPE. Ils ont pris l'engagement. Il y avait un autre engagement sur...

LE PRÉSIDENT :

3850 Bon. Étant donné que c'est des documents qu'on a au BAPE, on va faire le suivi. Parce que la commission peut elle aussi déposer des documents. On les met, tantôt quelqu'un me demandait des cotes, là, si je ne me trompe pas – l'heure est tardive –, mais sous la cote DD, donc la commission pourrait déposer.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3855 En fait, on l'a. On a la réponse.

LE PRÉSIDENT :

3860 Vous l'avez déjà, mais ça serait plus facilement accessible, ça évite que les gens le cherchent, mais ça, on peut le déposer nous-mêmes, c'est dans le cadre du projet de la Romaine, la présentation du promoteur.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3865 O.K., il y a un autre engagement qui avait été pris de la part d'Hydro, c'est par rapport au projet à moitié avorté de TCE à Bécancour qu'ils ont signé. Et c'est vous qui aviez précisé...

3870

LE PRÉSIDENT :

Non, pas Bécancour. Je n'étais pas sur la commission.

3875 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Oui, TCE.

LE PRÉSIDENT :

3880

Non. TCE, je n'étais pas sur la commission; Romaine, j'étais sur la commission.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3885

Ah non, non, non. Je ne dis pas que vous étiez sur la commission. Eux ont pris l'engagement à l'effet de fournir le détail pour démontrer combien de temps, combien de mois TCE avait roulé par rapport à la date où ils avaient signé. Comprenez-vous?

LE PRÉSIDENT :

3890

Oui.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3895

Pour montrer, en fait, ce qu'on voulait démontrer c'est que trois présences au bâton, ils ont fait trois *strikeout*: la Romaine, TCE et puis plus dernièrement avec Gentilly 2. Vous vous souvenez, ils avaient pris l'engagement. Je voulais simplement savoir s'ils avaient honoré l'engagement, je ne veux pas entrer dans la discussion là-dessus pour le moment.

LE PRÉSIDENT :

3900

O.K. Très bien.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3905

Est-ce qu'ils ont respecté l'engagement?

3910

LE PRÉSIDENT :

Pour les renseignements, tout à l'heure, en début d'après-midi, on a eu les renseignements concernant TCE.

3915

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Alors, vous savez combien de temps entre la signature et puis la fermeture?

3920

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo, pouvez-vous... je pense que vous aviez fait un tableau, aussi, qui donnait plus d'information, mais répétez ce que vous nous avez dit cet après-midi.

3925

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Excusez. Pour simplifier l'affaire, entre la signature et la fermeture. C'est simplement ça qui nous intéresse.

3930

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, on avait ces dates-là. Monsieur Bolullo?

3935

M. MATHIEU BOLULLO :

Alors, Monsieur le président, en ce qui concerne TCE, ce qu'on a déposé à la commission, de mémoire c'est mardi matin, on a donné la date de la signature en 2003 et on a donné aussi la période où la centrale a été en fonction, là, donc entre 2006 et la fin 2007.

3940

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est environ près d'un an d'exploitation.

3945

M. ANDRÉ DALLAIRE :

14 ou 16 mois. Est-ce qu'on peut préciser si c'est 14 ou 16 mois?

LE PRÉSIDENT :

3950

Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

Écoutez, je peux retrouver les... j'avais fourni les mois en particulier, je peux demander à l'équipe de me les donner.

3955

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça. On a un document qui a été remis à la commission. Donc, on a un petit peu plus de détail sur les dates exactes. C'est un document qui va être déposé dans la cote DA.

3960

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Parfait. Toujours au chapitre des engagements, c'est-à-dire des avancées de monsieur Bolullo, j'ai entendu que pour la deuxième partie, le segment Judith-Jasmin-Montréal, il y a des renseignements qui n'avaient pas été soumis au chapitre de la Loi sur le respect de l'environnement. Est-ce qu'on peut compter avoir une date pour que ces renseignements-là qui ont été déclarés comme non fournis par monsieur Bolullo – c'est hier soir, je pense.

3965

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça. C'est que nous, beaucoup de documents ont été déposés en début d'après-midi. Nous, on fait un suivi.

3970

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Est-ce que ça a été déposé?

3975

LE PRÉSIDENT :

Il y en a un certain nombre qui ont été déposés cet après-midi. Comme nous, étant donné que ce sont des documents normalement existants, c'est pour ça qu'on demande toujours un délai rapide, c'est-à-dire 24 à 48 heures. Je pense que la plupart des renseignements sont rentrés, il peut peut-être y avoir un ou deux renseignements qui sont encore en attente, mais la plupart des demandes, entre autres, ont été déposées soit hier après-midi ou soit cet après-midi, et on les dépose le plus rapidement possible dans le site Web.

3980

3985

M. ANDRÉ DALLAIRE :

O.K. Et quand l'ensemble ou la majorité des documents vont être déposés, est-ce que ça existe, une procédure de rappel pour que les citoyens maintenant qui ont les documents, qu'ils

3990

n'avaient pas pour être capables de rédiger leur mémoire, est-ce que c'est prévu, ça, dans la procédure?

LE PRÉSIDENT :

3995

C'est sûr que maintenant avec Internet, c'est-à-dire pour les procédures, mais à ma connaissance, on n'a pas, au BAPE, de mécanisme qui indique « Nouveau ».

M. ANDRÉ DALLAIRE :

4000

De révision, j'appellerais ça de révision.

LE PRÉSIDENT :

4005

« Nouveauté ». On sait que beaucoup de sites Internet font ça, ils indiquent « Nouveauté », ou « Mise à jour » et ça clignote. On n'a pas ce type de mécanisme là. On invite les gens à consulter régulièrement le site, mais dans le cas que je vous dis, on essaie vraiment que les documents soient déposés dans un délai de 24 à 48 heures.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

4010

Mais, excusez, je pense que je me suis mal exprimé. Vous n'avez pas compris le sens de ma question. C'est une fois la documentation requise déposée, est-ce qu'il y a une possibilité d'un rappel pour que les citoyens puissent rebondir à la lumière de cette nouvelle information?

4015

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est ça que je vous dis. Il n'y a pas de mécanisme au BAPE. C'est ça que je vous expliquais. Ce qu'on dit toujours aux gens : allez sur le site Internet, disons, faire un petit tour chaque jour pour voir quels sont les documents déposés. Comme on vous dit, pour ce qui est des documents qui étaient, dans le cadre de l'audience, d'après moi, ils vont être pratiquement tous être déposés d'ici la fin de la semaine ou il y aurait peut-être une exception ou deux, mais normalement, tout devrait être déposé. Ça fait que les citoyens peuvent aller voir, le site va évoluer très rapidement d'ici à vendredi.

4020

4025

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Le 40 jours, le corset de 40 jours, ça finit quand au juste, là?

4030

LE PRÉSIDENT :

Pardon, comment vous dites ça?

4035 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Le corset des 40 jours qui n'est pas « éclatable ».

4040 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, de quatre mois?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

4045 Ah, quatre mois, je m'excuse, oui. Ça finit quand?

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça. Donc, le rapport du BAPE doit être remis le plus tard le 9 mars.

4050 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Non, la première période d'information, la deuxième, présentation des mémoires, vous avez dit qu'il y avait un périmètre de quatre mois.

4055 **LE PRÉSIDENT :**

Non. En fait, c'est entre les deux parties de l'audience publique, c'est 21 jours.

4060 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Il n'y a pas de périmètre final? Autrement dit, ce que j'essaie de savoir c'est : est-ce qu'il y a moyen à quelque part dans le périmètre qui fait appel au public, soit par mode de question, soit par mode de mémoire, il n'y a pas un espace où on pourrait arriver puis dire : bon, écoutez, là on a l'information qui nous manquait, on l'a. Est-ce qu'on peut rebondir avant d'écrire notre mémoire?

4070

LE PRÉSIDENT :

4075 C'est un peu ça, le problème. C'est que la procédure, la façon que la procédure est faite, on dit : il faut laisser 21 jours entre la première partie et la deuxième partie. Et la première partie sert à poser des questions. On est comme pris avec ce délai-là. C'est pour ça que je disais aux gens : si vous avez des questions additionnelles, vous pouvez nous les envoyer d'ici lundi prochain le 17 novembre à 16 h, pour respecter le délai du 21 jours. On est comme contraint par ça, par les règles de procédure. Donc, le délai qu'on peut donner c'est jusqu'à lundi 16 h pour poser des questions.

4080 Mais c'est sûr que vous pouvez interpeler la commission dans les mémoires. En posant des questions, la commission va les prendre. La commission, elle, peut poser des questions en tout temps au promoteur, mais le mécanisme à ce moment-là, ça va être via les mémoires que vous pourrez dire : bien, nous, on souhaiterait que la commission éclaircisse tel point ou tel point ou tel point. Et la commission va examiner ça dans les mémoires et décider si elle envoie des questions additionnelles au promoteur après la deuxième partie de l'audience. C'est la mécanique.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

4090 Je peux poser une autre question?

LE PRÉSIDENT :

4095 Oui, allez-y.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

4100 Au chapitre des légalités. Je vois que les gens du ministère de l'Agriculture auxquels on posait des questions sur le CPTAQ, alors, on sait très bien que la CPTAQ est décisionnelle, c'est-à-dire que si elle décide qu'il n'y a pas de projet, il n'y en a pas, même si le BAPE va l'avoir recommandé, puis même si la Régie va l'avoir recommandé.

4105 Alors, ma question est pour les gens qui s'y connaissent en réglementation, en application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Il y a un article là-dedans qui nous pose la question suivante : 58.5. J'ai, en toute franchise, je dois vous dire que j'ai appelé au à la CPTAQ et j'ai demandé si l'Hydro avait des moyens de contourner la loi, ils m'ont dit : « Non. » Je leur ai parlé du 166 par lequel le gouvernement peut saisir quelque chose à la CPTAQ et puis se prononcer royalement sur la question.

4110 Mais le 58.5 voici ce qu'il dit : « Pour que le projet – de l'Hydro en l'occurrence – soit recevable, ça prend deux signatures. » Ça prend la signature du maire où ils veulent planter un pylône et endossé par la MRC qui, à ce moment-là, a l'obligation de changer son règlement.

4115 Alors, dans l'hypothèse où, parce qu'ici ce n'est pas une hypothèse, le petit bonhomme vert qui se promène en soucoupe volante, vous avez vu la résistance populaire, les municipalités où ils veulent planter des pylônes, les MRC où ils veulent planter des pylônes, c'est sûr qu'ils ne se casseront pas les jambes à courir allez signer des « plachets » pour l'Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

4120 Oui, mais alors?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

4125 Alors là, la question c'est : comment concilier le 58.5 avec le 166, s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT :

4130 Si vous pouvez nous faire la lecture de l'article? Si c'est ce que je pense, c'est que le gouvernement peut se saisir d'un dossier de la CPTAQ avant que CPTAQ prenne une décision?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

4135 Non. Ce n'est pas exactement ça.

LE PRÉSIDENT :

Mais il faudrait en faire la lecture pour qu'on comprenne bien.

4140 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

4145 O.K. Mais en tout cas, si vous voulez le lire, je n'ai pas de problème. Le gouvernement peut se saisir d'un avis de la CPTAQ. Mais la 58.5 dit : s'il n'y a pas les deux signatures, on colle un timbre sur une enveloppe de retour puis elle dit : irrecevable. Alors, s'il est irrecevable, ils ne peuvent pas sortir l'avis, il est déclaré irrecevable. Il n'a pas les deux signatures de la MRC en conséquence. Puis vous avez bien compris hier que ça passe dans Montcalm et que ça passe dans Matawinie, puis les gens, ils se sont faits tellement...

4150 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on comprend, c'est que la CPTAQ elle aussi attend les certificats de conformité, c'est ça que vous nous dites?

4155 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Pardon?

4160 **LE PRÉSIDENT :**

C'est que la CPTAQ demande également les certificats de conformité des MRC.

4165 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Ce n'est pas tout à fait l'expression.

4170 **LE PRÉSIDENT :**

On va laisser aller monsieur Houle, qui est le porte-parole.

4175 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

En tout cas, moi, je n'ai pas besoin de la réponse ce soir. Si vous êtes capable de la fournir, je serais bien heureux, mais il semble qu'un des derniers remparts des citoyens de Lanaudière, ça soit, c'est lié au fait que les MRC et les municipalités ne signeront jamais pour autoriser... non, non, mais, je veux savoir si c'est un rempart de Jello ou si c'est un rempart de mur de béton sec?

4180 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Houle?

4185 **M. NORMAND HOULE :**

Vous aurez compris que nous on connaît les réglementations, on est capable de les lire comme vous. La seule chose c'est que vous aurez compris qu'on n'est pas la Commission de la protection du territoire agricole. C'est très difficile pour nous de, ce soir, *live*, d'être en mesure de pouvoir vous donner une appréciation de ça.

4190 Cependant, on prend la question, on va aller en délibéré pour regarder la 58.5 puis la 166, puis on peut revenir avec une réponse pour voir comment c'est interprété.

LE PRÉSIDENT :

4195 Très bien. Je vous remercie.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Alors, ça répond à ma question.

4200 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va, Monsieur Dallaire?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

4205 Oui. Très bien. Je vous remercie. Autrement dit, vous allez faire les démarches, consulter les avocats, examiner la jurisprudence pour voir si c'est un mur de Jello ou c'est un mur costaud. Alors, j'apprécie votre collaboration au nom des citoyens concernés.

4210 Est-ce que j'ai le droit à une autre question?

LE PRÉSIDENT :

4215 Une dernière question.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

4220 Je n'ai pas de problème. S'il y a quelqu'un derrière moi, je vais le laisser parler, parce que ce que je n'aime pas ici, pour le bénéfice de tous, c'est que quand on aborde un thème et puis que pouf, à un moment donné, on dit... au lieu de poser la question finale pour clore le thème, vous dites : « Il y en a un autre en arrière. » Moi, j'aime autant qu'il passe tout de suite, puis que moi, quand j'aborde mon thème, que je le prenne d'un bout à l'autre.

LE PRÉSIDENT :

4225 O.K.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

4230

Le prochain thème, si vous voulez le savoir, mon prochain thème, c'est la *Loi sur le Développement durable*.

LE PRÉSIDENT :

4235

Je vais vous laisser encore le...

M. ANDRÉ DALLAIRE :

4240

Ah je n'ai pas de problème, s'il y en a un autre.

LE PRÉSIDENT :

4245

Je vais vous laisser encore le loisir pour aller vous réinscrire une autre fois.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Ah, je n'ai pas de problème.

4250

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'après ça, après votre inscription, nous allons fermer le registre.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

4255

Je ne sais pas qu'est-ce que ça veut dire, là. Alors, moi, j'ai d'autres questions à poser.

LE PRÉSIDENT :

4260

Oui, je sais. Mais l'heure est tardive, la commission finit. Ce que je vous ai dit tout à l'heure, si vous avez des questions vous pouvez encore nous les envoyer par écrit.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

4265

Tantôt, quand je suis entré, vous avez dit minuit. Il est 10 heures.

LE PRÉSIDENT :

4270

Oui, c'est ça, mais il faut tenir compte du fait qu'il y a d'autres personnes. Comme je vous dis, je vous permets de vous réinscrire, vous allez être le dernier à vous réinscrire au registre. Donc, il devrait être autour de minuit quand on va terminer. C'est dans ce sens-là. Ça vous va?

4275

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Oui, ça me va.

LE PRÉSIDENT :

4280

Donc, nous avons encore quatre personnes qui sont au registre. Monsieur Dallaire va se réinscrire et après lui, donc, le registre va être fermé.

4285

M. ALEXANDRE RICHARD

LE PRÉSIDENT :

4290

Je vais inviter maintenant monsieur Alexandre Richard, qui n'était pas ici en début. Donc, on a gardé votre nom en réserve. Bonsoir, Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4295

Bonsoir! Donc, j'ai une question par rapport, encore une fois, à l'acceptabilité sociale puis à la transparence d'Hydro-Québec.

4300

Donc, ma question s'adresse à monsieur Bolullo. Donc hier, vous parliez que vous avez offert des rencontres avec les citoyens susceptibles d'être touchés par le tracé. Donc, lors de la mise en place de votre projet, avez-vous prévu des rencontres avec l'ensemble des Québécois puisque 1 350 M\$ sont en jeux? Croyez-vous que seulement les résidents qui sont installés à proximité des lignes sont touchés? C'est un projet d'envergure. Combien de citoyens, croyez-vous, qui ne sont aucunement au courant?

4305

Juste pour vous mettre dans le contexte, là. Tantôt, j'ai rencontré une demoiselle qui habite dans mon secteur, qui était dans la salle juste ici à côté, qui n'avait aucune idée qu'il y avait une ligne à haute tension qui allait être modifiée à Saint-Roch-de-l'Achigan. Elle habite là.

LE PRÉSIDENT :

4310

O.K. Monsieur Richard, je pense que la question est claire. On va l'adresser à Hydro-Québec. Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

4315

Monsieur le président, au cours des quatre années qui ont constitué les études d'avant-projet pour le projet de ligne de transport, on a eu, sur l'ensemble du tracé, au-dessus 300 rencontres avec les publics concernés. Ça a été quatre ans d'échanges constructifs avec l'ensemble des populations, tant au Saguenay, en Mauricie, dans Lanaudière, avec les communautés autochtones, donc trois communautés autochtones touchées, les Atikamekws et les Innus, à Montréal aussi.

4320

Donc, il y a eu quatre ans d'échanges constructifs qui nous ont permis de bonifier le projet tout au long de l'exercice et d'en faire un projet qui avait des impacts amoindris.

4325

LE PRÉSIDENT :

Mais la question, c'est ça, vous avez fait des consultations régionales et non nationales sur le projet?

4330

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, on n'a pas étendu, non, la consultation à l'échelle de la province au complet. On a consulté les riverains et les propriétaires touchés, et ainsi que les représentants municipaux et les députés qui étaient concernés par les régions traversées, l'UPA, les MRC, les ministères.

4335

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Richard?

4340

M. ALEXANDRE RICHARD :

Donc, croyez-vous que quelqu'un qui reste à Drummondville ou Saint-Hyacinthe n'est pas concerné par ce projet-là? C'est ce que vous me dites?

4345

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

4350

Monsieur le président, la consultation qui a été faite dans le cadre du projet c'est pour bonifier le projet et recueillir le plus d'information des communautés qui sont traversées pour en faire un projet de moindre impact dans les municipalités qui sont traversées par le projet.

4355

LE PRÉSIDENT :

C'est la position du promoteur.

M. ALEXANDRE RICHARD :

4360

C'est bon. Donc, j'ai une autre question pour monsieur Bolullo. En fait, vous avez parlé que le but de ce projet-là c'était la fiabilité du réseau. Je pense que c'est ce que vous avez expliqué, c'est ce que j'en ai compris. La justification du projet c'est de rendre le réseau fiable. Donc, pouvez-vous déposer à la commission les données relatives à la non-fiabilité du réseau, puis quel est l'historique des pointes de consommation puis c'est quand les moments qu'il y a eu des problèmes avec le réseau existant? Parce que, c'est un peu un commentaire, mais je pense qu'on ne manque pas souvent d'électricité, là.

4365

LE PRÉSIDENT :

4370

Monsieur Bolullo. Donc, si on se réfère où les secteurs d'alimentation, donc le poste Bout-de-l'Île, poste Duvernay puis le futur poste Judith-Jasmin, donc c'est quoi les problèmes qu'il y a dans ce secteur-là?

4375

M. MATHIEU BOLULLO :

Bien, au niveau de la notion de fiabilité du réseau, je vais laisser mon collègue, Bruno Picard, répondre à la question sur la nécessité de maintenir la fiabilité du réseau.

4380

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. BRUNO PICARD :

4385

Monsieur le président, on l'a répété à de nombreuses reprises. L'objectif c'est de maintenir un réseau fiable. Donc, on ajoute notre projet pour le faire. Je saisis mal la question de monsieur Richard.

LE PRÉSIDENT :

4390

Bien, la façon que je la comprends c'est, est-ce que dans les dernières années, il y a eu des problèmes dans le réseau, disons restons dans la boucle côté nord de Montréal, oui ou non? Et ensuite de ça, si le projet ne se fait pas, donc, parce que vous anticipez des problèmes, quel serait le type de problèmes que vous anticipez si la fiabilité du réseau n'est pas assurée? On pourrait le présenter comme ça.

4395

M. BRUNO PICARD :

4400

Comme on l'a dit plus tôt, c'est notre phénomène d'entonnoir sur le réseau qu'on veut résoudre. Je pourrais vous l'illustrer à l'écran, si vous le désirez. On peut vous montrer un type d'exemple qui est dimensionnant pour le réseau.

4405

Donc, on reconnaît le réseau de transport à 735 kV. Sur certaines cartes, on voyait qu'on avait – je veux juste trouver ma souris. Parfait. On voit que le réseau est maillé. On l'a mentionné, donc quand on regarde au nord, on a des lignes d'attache entre les postes, c'est maillé. Tout l'axe Baie-James descend et converge vers la région du Lac-Saint-Jean-Saguenay qui rejoint l'axe Côte-Nord.

4410

Par contre, on a des endroits sur le réseau où le maillage est moins fort. Par exemple, La Vérendrye. Advenant qu'on ait une perte au sud du poste La Vérendrye, une perte de deux lignes – lorsque je dis « perdre deux lignes », ce n'est pas nécessairement qu'ils disparaissent, mais c'est qu'on subit un événement réseau qui fait en sorte que les deux lignes sont momentanément indisponibles. Donc, on obtiendrait une surcharge ou un transit additionnel sur la ligne restante.

4415

Par la suite, il s'ensuivrait que la puissance reviendrait au nord et serait appelée à transiter plus vers le centre de la province, le centre du réseau vers le poste Chamouchouane. Donc, notre phénomène d'entonnoir. Et ça redescendrait vers Québec pour redescendre vers Montréal, ce qui nous cause un effondrement de tension.

4420

Donc, c'est des problèmes qu'on a tout le temps gérés dans le passé. C'était un phénomène qui était connu, c'était un biais structurel du réseau qui découle de l'évolution naturelle du réseau. Il faut se rappeler que le réseau a grandi par la Côte-Nord en premier, que la Baie-James est venue s'ajouter par la suite et que la dernière ligne construite sur le réseau partait du poste Chisasibi jusqu'au poste Jacques-Cartier. À l'époque, on aurait pu l'envoyer vers Montréal, mais c'était plus économique de l'arrêter plus haut.

4425

Donc, pendant 20 ans, 30 ans, on a évité l'ajout d'une nouvelle ligne sur le réseau de transport par le biais de la compensation série.

4430 Donc, ce genre d'évènement là, le réseau y fait face tout au long de l'année et pour le rendre transparent pour nos clients, on doit venir consolider le réseau. Donc, rectifier l'effet entonnoir, soit par la solution 1 de l'ajout d'une nouvelle ligne, ou par l'ajout de la compensation série. Comme on vous l'a démontré, l'option de la solution 1 est beaucoup plus économique pour le réseau de transport. Donc, ça s'inscrit dans un plan de développement. En tant que
4435 transporteur, il faut se projeter dans l'avenir pour voir : est-ce qu'on fait le bon choix? Est-ce qu'on a la bonne solution?

 Donc, l'option de ligne est beaucoup plus structurante pour le réseau et apporte une plus grande fiabilité par plein d'avantages collatéraux qui font en sorte que le réseau s'en trouve renforcé.
4440

LE PRÉSIDENT :

 Très bien. Donc, ce qu'on comprend c'est que jusqu'à maintenant, Hydro-Québec, vous
4445 avez été capable de maintenir la fiabilité du réseau, donc l'ajout d'une ligne vers le poste Jacques-Cartier? Vous avez aussi fait de la compensation série. Maintenant, vous dites : on est rendu à l'étape de penser une nouvelle ligne par la région de Montréal, pour maintenir la fiabilité.

 Donc, il n'y a pas eu de problèmes majeurs jusqu'à maintenant parce que vous avez fait
4450 des interventions, mais vous voulez maintenir ça. C'est ce que vous expliquez. Très bien. Monsieur Richard?

M. ALEXANDRE RICHARD :

 Donc, ce fameux phénomène d'entonnoir que vous parlez, il a créé combien de pannes?
4455 C'est les données qu'on veut avoir pour pouvoir écrire nos mémoires. Donc, pouvez-vous déposer à la commission les données relatives à quand le réseau ne va pas bien? C'est quoi les pannes qu'il y a eu par rapport à justement cet effet-là? Vous dites qu'il y a un problème à un certain endroit ou un problème projeté. Vous disiez tantôt : « il serait ». Est-ce qu'il y en a eu des
4460 problèmes dans le passé?

LE PRÉSIDENT :

 Monsieur Picard?
4465

M. BRUNO PICARD :

4470

Notre but c'est d'assurer un service fiable et transparent, de qualité. Donc, justement, on veut éviter d'avoir des événements réseau, comme celui que je vous ai présenté, pour causer un impact majeur à la clientèle.

4475

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'on comprend, ça ne s'est pas produit, mais Hydro dit : on ne veut pas que ça se produise. C'est comme ça qu'ils nous l'expliquent. Ça vous va?

4480

M. ALEXANDRE RICHARD :

Je comprends.

M. MATHIEU BOLULLO :

4485

Monsieur le président, il y a eu des événements sur le réseau dans les dernières années. Non, mais on en a eu puis ça a été transparent pour la clientèle. On a perdu, à l'été, deux lignes sur le réseau Baie-James avec une tempête de vent, une tornade locale qui a entraîné la perte de deux lignes qu'on a dû reconstruire sur une certaine section.

4490

Mais à ce moment-là, ça a été transparent pour l'ensemble de la clientèle et c'est sur ce genre d'évènement là qu'on doit prévoir, être capable de... ça peut survenir, bien entendu, à toute période de l'année, donc quand ces événements-là surviennent, on doit être en mesure de quand même transiter toute l'énergie qui est requise.

4495

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Monsieur Richard?

4500

M. ALEXANDRE RICHARD :

O.K. Je comprends, mais ma demande, c'est de déposer les données relatives à la non-fiabilité du réseau puis l'historique des pointes de consommation. Allez-vous pouvoir le faire?

4505

LE PRÉSIDENT :

Donc, avez-vous de l'information à ce sujet-là?

M. MATHIEU BOLULLO :

4510

On a un réseau fiable, Monsieur le président. Donc, les événements qui se produisent sur le réseau sont transparents pour la clientèle. Donc, je ne peux pas fournir à la commission des éléments sur la non-fiabilité du réseau.

4515

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous dites qu'il n'y a pas de panne parce que vous avez pu pallier des problèmes de ligne tombée en faisant transiter l'électricité ailleurs. Donc, il n'y a pas de problème de fiabilité jusqu'à maintenant, c'est ça que vous nous dites?

4520

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, le réseau est conçu pour répondre à toute la clientèle quand il y a des liens qui sont indisponibles. Donc, pour maintenir une fiabilité en tout temps.

4525

LE PRÉSIDENT :

Donc, il n'y a pas de dossier à cet effet-là. C'est ce qu'on doit comprendre.

4530

M. ALEXANDRE RICHARD :

Donc, si je comprends bien, la justification du projet c'est pour maintenir la fiabilité future du réseau. Au début, vous disiez : le projet est nécessaire à maintenir la fiabilité du réseau, en parlant de maintenant, là. Là, vous parlez du futur, c'est bien ça?

4535

M. BRUNO PICARD :

Monsieur le président, c'est pour maintenir la fiabilité actuelle du réseau. C'est la notion, la distinction que je veux apporter.

4540

LE PRÉSIDENT :

On peut jouer sur les mots, mais disons, c'est maintenir, c'est une projection dans le temps. Donc, on parle du futur, mais vous nous dites : c'est selon les standards actuels.

4545

M. BRUNO PICARD :

Oui. Maintenir nos critères.

LE PRÉSIDENT :

4550

Et on veut les projeter dans le futur.

M. BRUNO PICARD :

4555

Le respect de nos critères.

LE PRÉSIDENT :

4560

Donc, on parle de la même chose, ça veut dire, sans jouer sur les mots personne.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Je n'ai pas d'autres questions.

4565

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va? Je vous remercie. Il est maintenant 22 h 13, est-ce que les gens veulent faire une petite pause de 10 minutes ou on continue avec un autre participant? Une petite pause de 10 minutes.

4570

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

4575

4580

4585

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. YVON ARBOUR**

4590

LE PRÉSIDENT :

4595

Donc, je vais, sans plus tarder, inviter monsieur Yvon Arbour à s'avancer à la table des intervenants.

M. YVON ARBOUR :

4600

J'ai juste une question, mais avant je voudrais juste parler de la lettre que je vous ai lue tantôt au sujet de la fiabilité, là. On ramène là-dessus puis, je veux dire, on parlait de fiabilité v'là quelques secondes.

4605

LE PRÉSIDENT :

En passant, cette lettre-là, ça, c'était une lettre qui datait?

M. YVON ARBOUR :

4610

C'est une transcription sténo que j'ai prise sur le site de la Régie, c'est la page 173, du 21 octobre 2014. Tout le monde peut aller chercher ça, puis c'est vraiment le texte textuel. C'est monsieur Delourme, finalement, qui était présent, là. Ça fait qu'il était la personne qui répondait le plus aux questions, donc qui menait le dossier, je crois. Ça fait que c'est ça, parlant de fiabilité.

4615

Mais ce n'est pas ça qui est ma question. Ma question c'est au sujet des analyses économiques. À la Régie, la semaine avant, les audiences se sont tenues, il y avait eu une demande, je pense, de la Régie de faire une nouvelle analyse économique. Et moi, je ne comprends pas, là. J'ai le tableau ici devant moi...

4620

LE PRÉSIDENT :

C'est une mise à jour en fonction des dernières données disponibles. C'est ça.

4625

M. YVON ARBOUR :

4630

J'ai un résumé de ce qui avait été présenté là-bas, à la Régie, c'est l'ensemble, puis ici, il y a un tableau qui parle « Nouvelle analyse économique 2014 ». Et je vois solution 1, solution 2, et je vois dans solution 1 – ça a été discuté déjà, mais je n'ai pas compris quand même – je vois dans solution 1, sur le tableau 764 M\$. Je ne comprends pas, le projet c'est 1 300 G\$. Pourquoi on part avec un 764 M\$? Je ne comprends pas pantoute.

4635

LE PRÉSIDENT :

Ça avait été un petit peu abordé, mais on peut revenir là-dessus pour faire la distinction avec le 1,35 G\$.

4640

M. YVON ARBOUR :

Oui, j'essaye de comprendre d'où vient ce chiffre-là puis pourquoi on ne prend pas le...

4645

LE PRÉSIDENT :

Le 1,35. Monsieur Bolullo?

4650

M. MATHIEU BOLULLO :

Bien, c'est ça, on en a discuté hier. Le 1,35 G\$, c'est le projet qui comprend le poste Judith-Jasmin, la ligne. La comparaison économique qui est faite dans le tableau c'est pour comparer la solution de ligne avec la solution de compensation série. Donc, c'est ce qui explique la différence.

4655

Maintenant aussi, les coûts. On a expliqué aussi que les coûts qui sont dans le tableau, ce sont des coûts globaux actualisés. Donc, il y a une mécanique pour prendre les coûts de réalisation. Donc, les coûts de ligne qui sont dans le 1 350 G\$ sont les coûts de réalisation. Donc, il y a toute une mécanique qui est faite pour transformer ces chiffres-là et les comparer sur une base de coûts globaux actualisés.

4660

LE PRÉSIDENT :

En passant, la mécanique d'actualisation, est-ce que ça a été déposé dans les documents de la Régie de l'énergie? Les taux d'actualisation qui sont utilisés?

4665

M. MATHIEU BOLULLO :

4670

Oui, oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

4675

Ils sont à l'intérieur de ces documents-là. Très bien. Je vous remercie. Monsieur Arbour?

M. YVON ARBOUR :

4680

Ça ne marche pas non plus, là. Parce que quand ça a été déposé, le projet, on parlait de 1 083 G\$. Puis Judith-Jasmin, c'est 260 M\$, ce qui fait 1 milliard 300 quelques millions. Mais là, pourquoi 764 M\$ au lieu de 1 083 G\$, comme il était proposé. Je ne comprends pas encore.

LE PRÉSIDENT :

4685

Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

4690

Monsieur le président, pour répondre à cette question-là, je vais inviter madame Hélène Lambert qui était dans le dossier de la Régie, à venir expliquer cette différence-là et l'économique, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

4695

Très bien.

Mme HÉLÈNE LAMBERT :

4700

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Monsieur le commissaire, Mesdames, Messieurs, les représentants des ministères et les gens dans la salle. Alors, j'aimerais ça peut-être – Jean, si tu voulais me mettre la page 21 de la présentation de la Régie.

4705

Alors, Monsieur le président, j'aimerais peut-être juste vous expliquer le concept d'actualisation par rapport à des dollars de réalisation, puis vous expliquer pourquoi justement on ne peut pas comparer ces chiffres-là ensemble.

Donc, ce qu'on fait lorsqu'on fait une analyse économique. Donc, premièrement, les planificateurs regardent des solutions pour répondre à un besoin. On s'entend, ça peut être les

4710 besoins de toute nature, comme, mettons, l'intégration d'une production comme la Romaine ou des besoins qui sont plus réseaux. Comme ici, on parle de solutionner un biais structurel qui se révèle de façon récurrente d'un projet à l'autre.

4715 Alors, le planificateur établit des solutions qui, techniquement, fonctionnent. Par la suite, il va les évaluer de façon économique. Donc, on va regarder la rentabilité économique d'une solution par rapport à l'autre. Cet exercice-là se fait avec des dollars actualisés. Une actualisation pourquoi? Parce qu'on veut ramener, convertir donc des valeurs futures en une valeur présente.

4720 Donc, nos projets sont évalués d'abord avec des coûts paramétriques, nos solutions, qui sont répartis dans le temps. Comme on le voit ici, on a un exemple. Par exemple, j'aurais des dollars constants de 2009 répartis dans le temps, qui seraient, on va dire 500 \$ constants 2009.

4725 Donc, si on continue, ce qu'on fait comme deuxième étape, on va « inflationner » ces dollars-là. Donc, on va aller chercher l'inflation. Donc, dans ce cas-ci c'est 2 % par année, qui font que j'ai des dollars « inflationnés » qui correspondent à 530 \$.

4730 La troisième étape, donc là, j'ai des dollars courants. Ce qu'on appelle des dollars courants, c'est-à-dire j'ai des dollars qui correspondent à mes coûts année par année. Là, ce qu'on fait, c'est qu'on prend ces coûts « inflationnés » là, puis on vient les actualiser au moyen du taux d'actualisation. Donc, le taux d'actualisation qu'on utilise au moment de faire une étude quelle qu'elle soit, c'est celui qui a été approuvé par la Régie de l'énergie, O.K., donc là, on ramène tous ces investissements-là à une même année de référence pour pouvoir justement faire une somme de dollars comparables.

LE PRÉSIDENT :

4735 Le taux approuvé par la Régie, d'actualisation, quel est-il?

Mme HÉLÈNE LAMBERT :

4740 Alors, au moment de notre étude en 2009, on avait un taux de 578, et en 2014, il est 566, si je ne m'abuse. Donc là, l'exemple que je vous donne, il est fait avec le dernier taux de 2014.

4745 Donc, vous voyez, on a des dollars actualisés qui correspondent à 450 \$, alors que j'avais des dollars constants de 500 \$ ou des dollars courants, 530 \$. Les dollars actualisés, c'est ce qu'on utilise dans l'analyse économique, qui correspondent à des coûts globaux actualisés. C'est sur cette base-là que je compare mes solutions. Parce que je dois comparer des solutions, premièrement qui me rendent un service comparable sur mon horizon d'étude, puis ça, on vous l'a souvent répété, là, l'horizon qu'on utilise c'est 50 ans.

4750 Ce 50 ans-là, c'est qu'on regarde la durée de vie utile comptable des équipements, les composantes majeures de l'étude. Comme dans ce cas-ci, c'est une ligne. Donc, on a utilisé 50 ans. Et sur cette base-là, donc, on ramène nos deux solutions en dollars actualisés.

4755 Si on continue maintenant, on repart de nos dollars « inflationnés », année après année, on va aller ajouter à ça, les frais d'emprunt capitalisés. C'est que l'entreprise, pour réaliser ses projets, doit emprunter sur le marché. Donc là, on a des frais d'emprunt capitalisés qui sont aussi autorisés par la Régie pour justement les activités de transport réglementé, on vient ajouter les frais d'emprunt et on obtient des dollars de réalisation. Les dollars de réalisation c'est ce qui va effectivement en coûter à l'entreprise pour réaliser le projet.

4760 Donc, lorsqu'on vous présente les coûts d'investissement de 1,3 G\$ dans ce projet-là, on parle de ce qui va effectivement en coûter en dépenses pour le transporteur, mettre en service son projet d'ici à 2018. Bien, d'ici, en fait au début de l'étude, jusqu'à 2018. On a des dollars de réalisation qui correspondraient, dans cet exemple-ci, à 630 \$, qui est l'équivalent de notre 1,3 G\$.

4765 Par contre, ce qu'on regarde dans l'analyse économique, donc dans le tableau que monsieur Arbour mentionne, ce sont les coûts globaux actualisés qui correspondent plutôt au 450 \$. On ne peut pas mélanger ces coûts-là. On voit tout de suite que du point de vue financier, ce n'est pas du tout le même concept financier.

4770 Alors, l'analyse économique, on doit comparer des CGA uniquement et pas des dollars de réalisation. Évidemment, on le voit, là, d'actualiser un coût, ça le diminue. Parce que je prends une valeur future puis je l'amène aujourd'hui. Donc, effectivement, ces dollars-là aujourd'hui valent beaucoup moins cher. Mais sur cette base-là, on a les deux solutions, parce que les deux solutions, elles ont des investissements dans le temps qui s'échelonnent sur 50 ans. On a des investissements initiaux, on a des réinvestissements au cours de notre 50 ans, on ramène tout ça sur une base pour comparer ça sur la même base.

4780 Est-ce que vous avez des questions? Parce que je pourrais vous faire une petite présentation un petit peu plus élaborée, mais là, j'ai vraiment focussé sur la distinction dollars actualisés/dollars de réalisation. Mais c'est le pourquoi que monsieur ne retrouve pas dans le tableau, le chiffre.

4785 Premièrement, on a fait l'analyse économique à partir de coûts paramétriques, de 1. De ces coûts-là, on a établi, sur un horizon de 50 ans, des solutions comparables qui rendent un même service, puis on a évalué les investissements requis pour ce service-là qu'on a ramené en dollars actualisés.

4790 Donc, ça n'a rien à voir avec les dollars de réalisation. Les dollars de réalisation, comme Mathieu mentionnait, dans le cas présent du projet, c'est le résultat d'une proposition d'affaires. Donc, une étude avant-projet qui a pris cinq ans, qui a coûté 13 M\$ et qui nous a permis de définir le contenu précis de notre projet, le contenu technique, la façon de le réaliser et de le mettre en œuvre. Donc, on a les coûts pour réaliser le projet.

4795 Dans l'analyse économique, donc peut-être juste reprendre le tableau, je vais aller au tableau que monsieur prenait, mettons, de l'analyse économique. Donc, l'analyse économique 2014, 26.

M. YVON ARBOUR :

4800 C'est celui-là que je regarde.

Mme HÉLÈNE LAMBERT :

4805 Parfait. Alors là, vous avez les investissements pour les deux solutions. Donc ça, c'est les équipements que ça me prend pour ces deux solutions-là. Donc, dans un cas la ligne, dans l'autre cas l'addition massive de compensation série.

4810 Ces investissements-là aussi tiennent compte des réinvestissements, c'est-à-dire si j'ai des équipements dont la durée de vie utile est plus courte que mon horizon d'étude, donc 50 ans, ça prend pour acquis que je vais devoir les remplacer ou réinvestir à la fin de leur durée de vie utile. Donc, ça, ça tient compte de ça aussi.

4815 Alors, les valeurs résiduelles, c'est si j'arrive en fin de 50 ans puis effectivement j'ai des équipements qui, eux, n'ont pas atteint leur durée de vie utile parce que mettons, je les ai remplacées au bout de 40 ans, bon, bien, le dernier 10 ans fait en sorte qu'il me reste une valeur résiduelle à ces équipements-là. Donc ça, c'est soustrait. Bon, les taxes, et finalement les pertes électriques.

4820 Alors, la considération des pertes électriques dans nos analyses économiques, elle est ensachée dans « tarif et conditions », à savoir que pour tous nos projets, que ce soit de l'intégration de production, que ce soit un projet où je voudrais assurer la pérennité de mes installations, puis je compare des scénarios, je prends en compte le calcul des pertes. Parce que ce sont des coûts évités dans nos projets, des coûts d'approvisionnement évités. Et ces coûts-là, ce sont des coûts de perte dans notre cas, ici, qui sont récurrents année après année.

4825 Donc, à chaque année pendant 50 ans, à partir de la mise en service du projet, j'ai les coûts de perte que je vais ramener en dollars actualisés, qui équivalent dans ce cas-ci à 774 M\$.

4830 Donc là, ce que vous avez c'est une comparaison économique où on évalue la rentabilité de nos solutions, une par rapport à l'autre. Puis si on regarde, quand on fait nos analyses économiques, bon, on fait aussi une étude de sensibilité de nos analyses par rapport à différents paramètres.

4835 Alors, dans ce cas-ci, exemple, on a regardé un facteur de charge différent pour le calcul des pertes, puis on l'a fait sur plusieurs paramètres et on a démontré que dans tous les cas, l'évaluation économique, elle est robuste. Elle est insensible aux différents changements de paramètre, que ce soit le taux d'actualisation, que ce soit la valeur des pertes qu'on a actualisée à 100 MW, que ce soit le facteur de charge dont on parle ici, donc on a fait une étude de sensibilité globale pour vraiment identifier, évaluer la robustesse économique de notre solution.

4840 Si on va à la page suivante. Donc, on avait l'étude de 2009, l'analyse de 2009 qui justement a servi à démarrer notre avant-projet sur la solution retenue. Si on regarde maintenant juste les investissements à la mise en service du projet. Donc, à l'époque, on avait identifié que notre ligne était requise pour 2015, ce qui est toujours le cas, mais que finalement s'est avéré impossible à mettre en œuvre.

4845 Donc, pour 2015 on avait les deux solutions, donc la ligne et la compensation série. Et ce qu'on démontrait, en prenant compte des pertes évitées, en fonction des coûts évités du Distributeur qu'on avait à l'époque, on se rendait compte qu'en moins de quatre ans, les pertes évitées comblaient l'écart de nos investissements. Donc, la ligne se rentabilisait en quatre ans.

4850 Juste mentionner que les coûts de pertes qu'on utilise, ce sont des coûts que le Distributeur fournit au Transporteur à chaque année. Ce sont des coûts en puissance et des coûts en énergie. Donc, on reçoit les coûts de puissance, les coûts d'énergie, ces coûts-là sont aussi fournis à la Régie dans la cause tarifaire du Distributeur et la Régie approuve ces coûts-là, autorise le Distributeur à calculer ses coûts évités sur les coûts marginaux d'énergie et de puissance qu'il a présentés dans sa cause tarifaire. Et, qui plus est, la Régie accepte ou autorise en fait le Transporteur à faire ses analyses économiques avec ces coûts-là. Donc, tout ça, c'est comme réglementé, là, bien ensaché dans la méthode approuvée par la Régie.

4860 Donc, là, quand on a refait l'analyse économique en 2014, parce qu'il s'est passé quand même des changements dans le projet, surtout le fait qu'on rentre maintenant Duvernay au lieu de Bout-de-l'Île, on a fait une nouvelle analyse économique en 2014 à la demande de la Régie.

4865 Donc, là-dessus, on a pris les derniers paramètres financiers officiels de l'entreprise, les derniers coûts de pertes du Distributeur en date de juillet de cette année, aussi autorisés par la Régie, on a refait l'exercice et on a démontré qu'en moins de sept ans, la ligne se rentabilise en fonction des coûts de pertes.

4870 Ce qui veut dire que, exemple, le scénario, la solution 2 qui est 9 plateformes de compensation série, c'est un scénario qui, année après année, si lui était retenu, je devrais assumer, le Transporteur, le Distributeur devrait assumer les coûts de pertes que vous voyez là, sur la ligne des pertes. On parle de 15 M\$ par année, en dollars de l'année. Ce qui montre, en fait, qu'en moins de sept ans, on rentabilise le projet.

4875 **M. YVON ARBOUR :**

Monsieur Germain, ça va aller, là. Ce n'est pas cette partie-là que je voulais avoir. On sait que les pertes sont remises en question depuis le... par plusieurs personnes. Moi, c'est le 754...

4880 **LE PRÉSIDENT :**

4885 Mais en même temps, c'est parce que – excusez-moi, Monsieur Arbour – c'est parce que ça correspondait aussi, on n'a pas pu le regarder en détail, mais c'était un autre courriel qui avait été envoyé par Fondation Rivières, mais j'avais remarqué qu'un des points parlait des taux d'actualisation puis des méthodes de calcul.

M. YVON ARBOUR :

4890 Non, mais c'est parce qu'on part de 1 milliard 300 quelques millions puis on tombe à 764. Et oublions la notion de perte, là. Sinon on part de 800 et on tombe à 692 avec la méthode de calcul que madame a parlé. Est-ce que c'est réaliste, ça? On part 1 300 G\$ pour tomber à 764 M\$ avec tout le calcul savant que vous venez de sortir, là? Parce que je n'ai rien compris de ce que vous m'avez dit.

4895 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on comprend que ce sont les calculs demandés, selon les paramètres...

M. YVON ARBOUR :

4900 Je ne suis pas un comptable, là.

LE PRÉSIDENT :

4905 Oui, c'est ça. C'est des notions complexes, mais disons, on va tenter d'expliquer sur cette base-là.

M. YVON ARBOUR :

4910

Si on compare les deux, les deux premiers chiffres, là.

LE PRÉSIDENT :

4915

Oui. On a les deux chiffres. La différence... il y avait trois chiffres, il y avait le 764 M\$, le 1,35 G\$, puis le 1 080 G\$, c'est ça? C'est quoi la différence spécifiquement entre ces trois chiffres-là?

Mme HÉLÈNE LAMBERT :

4920

Donc, pour répondre à la question, Monsieur le président, deux points que je veux soulever. Le premier, c'est que le poste Judith-Jasmin, dans cette étude-là, il n'est pas là. Donc, le 260 M\$ que vous avez, qui donne 1,3 G\$ au lieu de 1,35 G\$, le poste Judith-Jasmin n'est pas dans l'analyse économique, tout simplement parce qu'autant en 2009 qu'au moment où on l'a revu, on a déposé la preuve de la ligne à la Régie le 30 avril, le poste Judith-Jasmin n'était pas dans les plans du projet. Donc, ça, c'est une chose. Dans le volet économique, là, même en dollars actualisés, il n'y a pas les coûts de Judith-Jasmin. Un point.

4925

4930

L'autre point : comme je disais tout à l'heure, le 1,3 G\$, ce sont les coûts en résultat d'un avant-projet qui a pris cinq ans pour préciser de nombreuses choses au niveau du contenu, au niveau de l'implantation, au niveau de justement, avec tous les aménagements qu'on a faits, qui font que le coût réel de réalisation du projet est plus élevé que ce qu'on estimait, nous, en coûts paramétriques.

4935

Mais à l'analyse économique, c'est très important qu'on fonctionne en coûts paramétriques pour analyser toutes nos solutions, pour être comparables. On se comprend? Je ne prendrais pas un coût résultat d'une proposition d'affaires qui est venue bonifier et vraiment préciser plusieurs éléments, pour le comparer à, exemple, celui de ma solution 2 qui est en coûts paramétriques; je comparerais des pommes avec des poires. Donc, je ne comparerais pas des choses comparables.

4940

4945

Alors, ça, ça explique l'écart entre les deux choses. Donc, il y a Judith-Jasmin puis il y a le fait que le résultat de l'avant-projet m'amène à un coût plus élevé. Puis finalement, c'est que j'actualise tout ça. Ça fait que, automatiquement, en actualisant, vous ne retrouverez jamais votre coût, parce que premièrement, je n'ai pas les frais d'emprunt et je ramène ça à la même année.

M. YVON ARBOUR :

4950

Madame Lambert, je ne veux pas vous interrompre, Madame Lambert, mais là, si vous le rajoutez, Judith-Jasmin, vous arrivez à quel chiffre, rapidement? La solution 1.

Mme HÉLÈNE LAMBERT :

4955

Bien, écoutez, là, j'y vais rapidement. La solution 1, si j'actualisais le 260 M\$, je serais peut-être à 800 quelques millions, là, en dollars actualisés. O.K.? C'est parce que de toute façon, ce qu'on constate, là – regardez, on a un écart d'environ même pas 100 M\$ en termes d'investissement entre les deux solutions. Puis j'ai un coût de pertes qui vient m'apporter 775 M\$ pour compenser mon 100 M\$. Il faudrait, là, que j'aie juste 16 MW de pertes évitées sur le réseau pour que mes deux coûts globaux actualisés soient identiques.

4960

M. YVON ARBOUR :

4965

Madame Lambert, je ne veux pas vous interrompre encore, mais ça a été remis en question depuis deux jours. Vous n'étiez pas ici, je ne vous ai pas vue, là. Mais ça a été remis en question devant le BAPE ici, là.

LE PRÉSIDENT :

4970

Oui, je le sais. Sauf que là, vous demandez l'origine de la différence dans les chiffres.

M. YVON ARBOUR :

4975

Oui, mais qu'on arrête de parler de pertes, là. Je veux dire, ces choses-là ont été remises en question.

LE PRÉSIDENT :

4980

Oui, oui, mais par des participants, mais pas par le promoteur. Donc, vous demandez des chiffres du promoteur et il vous justifie ses chiffres, comment qu'il faut le voir.

M. YVON ARBOUR :

4985

Non, mais je vous ai précisé tantôt que c'était les deux premiers chiffres du haut. Parce que si on descend plus bas puis qu'on intègre les pertes là-dedans, c'est sûr que... mais ça a été remis en question, ça a été discuté.

LE PRÉSIDENT :

4990

Oui, oui, on le sait. Sauf que pas par le promoteur, par exemple. Lui, il maintient sa version.

M. YVON ARBOUR :

4995

Donc, vous montez le chiffre de 764 à 800 millions, même en intégrant Judith-Jasmin?

Mme HÉLÈNE LAMBERT :

5000

Écoutez. Là, l'exercice n'est pas complété. Je pense que Mathieu vous l'a dit encore ce matin, au niveau de Judith-Jasmin. Je vous ai donné un ordre de grandeur pour répondre à votre question. Mais ce que je voudrais ajouter, c'est que nonobstant la remise en question sur les pertes, le coût des pertes, le Transporteur a fait une analyse de la pointe 2014 qu'on a eue cette année, puis on en a parlé à la Régie.

5005

On a pris, dans nos outils de simulation de réseau, on peut virtuellement, évidemment, ajouter la ligne sur le réseau. On a pris le réseau de pointe 2014, on a dit : si on avait la ligne, si on avait eu la ligne, combien de pertes on aurait évitées? On aurait évité 60 MW de pertes dès la pointe qui vient de passer. Là, on n'a pas Romaine, on n'a pas l'appel d'offres. Parce que tous ces projets-là, évidemment, qui vont transiter davantage sur le réseau vont faire que j'ai plus de pertes, puis ces pertes-là doivent être alimentées.

5010

Donc, déjà en partant, j'ai 60 MW de pertes. Ça fait que quelle que soit la remise en question, pour qu'à l'analyse économique les deux coûts globaux actualisés de mes solutions soient équivalents, il faudrait que j'aie eu juste 16 MW de pertes évitées.

5015

LE PRÉSIDENT :

Ça, on l'avait compris, effectivement.

5020

Mme HÉLÈNE LAMBERT :

Donc, déjà en partant, là, quand je n'ai pas les prochains projets qui sont déjà autorisés, j'ai déjà 60 MW de pertes évitées. C'est vraiment l'écart entre les deux, on s'entend.

5025

LE PRÉSIDENT :

C'est comme ça qu'on explique les différences de chiffres.

M. YVON ARBOUR :

5030

Oui, mais la solution 2, elle n'a pas été étudiée, si je me souviens bien, à la Régie. La solution 2, il y avait une remise en question qui avait été faite par certains procureurs là-dessus, comme quoi que la vraie analyse de la solution 2 n'avait pas été faite, parce que ce n'est pas ce qui avait été retenu. Donc, ces chiffres-là qui sont là, on peut les remettre en question aussi, finalement.

5035

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais ce que je comprends, Monsieur Arbour, c'est que la Régie est saisie de tous les chiffres et des plaidoiries de toutes les parties. Alors, j'imagine en fonction de ce que monsieur Tremblay nous avait dit sur la responsabilité de la Régie, donc la Régie va examiner les chiffres et va prendre position, à ce que j'ai compris, en rapport avec la décision sur quels chiffres prendre pour prendre sa décision.

5040

5045

M. YVON ARBOUR :

C'est bien.

LE PRÉSIDENT :

5050

Vous comprenez? Ça va?

M. YVON ARBOUR :

5055

Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

5060

M. PIERRE CYR

5065

LE PRÉSIDENT :

Je vais inviter monsieur Pierre Cyr. Bonsoir, Monsieur Cyr.

M. PIERRE CYR :

5070

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

5075

Là, je suis fatigué, je vous cherchais dans la salle de Terrebonne, mais c'est vrai, vous étiez à Rawdon. Alors, rebonsoir.

M. PIERRE CYR :

5080

Et je marche très vite. Dans la présentation lundi, on a su que dans le fond, des études avaient démontré que la ligne devait partir de Chamouchouane. Des études ont démontré qu'une ligne doit arriver au poste de Bout-de-l'Île et des études ont démontré qu'un poste à 735 doit être érigé en zone agricole à Terrebonne.

5085

Ma question aurait été de savoir quels étaient les éléments qui avaient été entrés dans l'ordinateur pour que ces études nous indiquent clairement ces éléments-là. Par contre, j'ai modifié ma question, parce que suite aux questions qui ont été posées ce soir, on sait que l'avis de projet a été donné en 2010. Donc, la solution avait été élaborée d'une ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île dès 2010.

5090

Par la suite, on a demandé des autorisations éoliennes, et on ne rentrera pas dans les détails, puis après, on a comparé les deux solutions, donc celle qu'on voulait faire, qui était la ligne avec une qui était la solution de rechange, finalement, qu'on avait réussi à faire autoriser.

5095

Dans le dossier du poste Judith-Jasmin, on a aussi entendu dans les audiences dans les derniers jours que c'est un poste 315 qui répondrait aux objectifs de distribution locale, et qu'on pense le convertir, maintenant que des études ont démontré que ça serait là qu'il faudrait que soit le 735.

5100

J'aimerais savoir, dans le cadre du projet comparatif, dans le fond qui va démontrer la justification du poste Judith-Jasmin, parce qu'on n'a pas le volet économique, est-ce qu'il y a une comparaison qui est faite entre une solution qui répondrait à des besoins locaux, et une solution optimisée qui serait de rentrer un poste 735? C'est quoi la base de l'étude pour le poste Judith-Jasmin? On le compare avec quoi? Première question.

5105

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo.

M. MATHIEU BOLULLO :

5110

Je vais passer la parole à mon collègue.

M. BRUNO PICARD :

5115

On va mettre une carte à l'écran, si vous permettez, Monsieur le président, mais pour commencer l'explication, le scénario qu'on vous présente avec Judith-Jasmin c'est un scénario optimal qui découle d'un temps d'arrêt qu'on a pris, considérant du déplacement du tracé de la ligne vers le poste Duvernay.

5120

Parallèlement à ça, nous avons dans nos plans d'implanter un poste satellite pour alimenter la charge locale grandissante de la région de la Rive-Nord. Un poste Côte de Terrebonne, dans nos cartons, si on peut dire, qui était de 315-25 kV.

5125

Donc, suite au déplacement de la ligne plus vers l'ouest, en considérant les deux scénarios et pour éviter d'impacter le milieu, on s'est penché sur la question de jumeler les deux projets et l'analyse économique a fait en sorte qu'on avait un projet optimal et économique d'aller implanter un poste nommé Judith-Jasmin, qui contient des tensions 735, 120, 25. Donc, un poste qui à la fois viendrait s'insérer sur la boucle de Montréal, raccorder la nouvelle ligne, et alimenter la charge locale.

5130

Donc, on jumèle plusieurs besoins ensemble et on évite d'impacter au sud de l'Autoroute 640 jusqu'au poste Duvernay.

LE PRÉSIDENT :

5135

Monsieur Cyr?

M. PIERRE CYR :

5140

Ce que je comprends des démarches qui vont devoir être entreprises c'est qu'il devrait y avoir une comparaison entre les deux solutions. Là, la solution qui est proposée c'est une solution qui est déjà optimale. Donc, ma question, est-ce qu'il y a place à d'autres alternatives aujourd'hui pour le poste Judith-Jasmin? Comme on a vu avec la ligne 735 Chamouchouane-Bout-de-l'Île qui a été comparée avec une solution de compensateurs série, qui a été gonflée pour être comparable, mais au moment où elle a été demandée, elle ne répondait pas aux mêmes objectifs.

5145

5150 Le poste 315 répond à une alimentation locale, on va le comparer puisque c'est ce que je comprends, on va le remplacer et même il a été question qu'on allait soustraire les coûts de non-réalisation à une éventuelle analyse économique.

5155 Ma question est de savoir, est-ce qu'on compare des pommes avec des pommes? Est-ce qu'il y a une vraie alternative ou on prend deux projets qui sont dans les cartons et on dit : bon, bien, je n'en fais pas un, donc je le compare automatiquement avec l'autre.

LE PRÉSIDENT :

5160 Par exemple, vous faites allusion, par exemple, si la connexion, la ligne 735 avait été maintenue au poste Duvernay?

M. PIERRE CYR :

Bien, je vais tenter d'être plus clair.

LE PRÉSIDENT :

5165 Quand vous parlez d'alternative, est-ce que c'est maintenir la connexion Duvernay et faire un poste Judith-Jasmin seulement à 315 kV, donc avec une ligne qui part à 315 kV de Duvernay au poste Judith-Jasmin? Quand vous parlez d'alternative, est-ce que c'est à ça vous faites allusion?

M. PIERRE CYR :

5170 Je vais prendre un pas de recul pour tenter d'être plus clair. Le poste Bout-de-l'Île a été identifié parce que ça lui prenait une alimentation distincte. On a répondu à ma question en disant que l'alimentation distincte était assurée par le 19 km. Mon autre question : maintenant, ça prend un point d'arrivée pour la ligne 735. On la met en zone agricole. On a décidé, par étude, que c'était là que c'était favorable. Ce poste-là ne sert plus à alimenter... le point d'insertion dans la boucle métropolitaine ne sert plus à alimenter le poste Bout-de-l'Île. Ma question : est-ce qu'il y a des alternatives de point d'arrivée pour la ligne 735 finalement?

LE PRÉSIDENT :

5180 Monsieur Bolullo?

5185

M. MATHIEU BOLULLO :

5190 Mais, Monsieur le président, comme on l'a expliqué, le poste Judith-Jasmin, cette variante de projet là qui est d'ailleurs – donc on l'a spécifié hier – qui est maintenant notre projet. Donc, le poste Judith-Jasmin vient s'insérer sur la boucle métropolitaine pour accueillir la nouvelle ligne en provenance de Chamouchouane, qui répond à un des objectifs du projet.

5195 Le deuxième objectif du projet initial étant l'alimentation indépendante à Bout-de-l'Île et qui est obtenue par la déviation de la ligne 7007, comme on a répondu à monsieur Cyr ce soir.

5200 Toute la modification au projet et d'insérer le poste Judith-Jasmin pour y arrêter la ligne en provenance de la Chamouchouane, et combiner dans ce poste-là le besoin d'alimentation de la région où on se trouve actuellement, permet donc en combinant ces deux projets-là, d'éviter tous les impacts qui étaient au sud de l'Autoroute 640.

5205 Donc, dans l'analyse économique qui va être présentée d'ici la fin du mois de novembre concernant cet aspect-là, il y aura plusieurs choses. Donc, le coût évidemment du poste, les coûts évités du poste satellite 315 ainsi que sa ligne qui devait l'alimenter à partir d'une ligne à 315 kV double terre à partir sur 7 ou 8 km à partir du poste Duvernay.

5210 Et également, bien, ce qui va entrer dans l'équation, tous les crédits de non-réalisation de, donc, le projet de Chamouchouane qui se rendait jusqu'à Duvernay. Il y avait, dans l'endroit où on se trouve, deux aspects : il y avait la ligne comme telle qu'il fallait construire jusqu'à Duvernay, et il y avait aussi un aspect reconstruction de la ligne existante afin d'éviter un croisement. Donc, il y avait une nouvelle ligne plus la reconstruction d'une autre. Donc, ces crédits vont être mis dans l'équation.

LE PRÉSIDENT :

5215 Monsieur Paquin?

LE COMMISSAIRE :

5220 Oui. Dans votre demande à la Régie que vous allez déposer, est-ce que vous avez l'obligation, dans ce cas-là également, de proposer une alternative au scénario envisagé? Et si oui, ça serait quoi l'alternative proposée?

5225

M. BRUNO PICARD :

5230 Oui, Monsieur le commissaire. Juste d'entrée de jeu, le dossier de Judith-Jasmin va être déposé à la Régie d'ici la fin du mois. Comme tous les projets, on dépose une alternative. Dans le cas de Judith-Jasmin, l'alternative c'est un poste satellite pour alimenter la charge locale 315-25 ou une autre tension, comme on avait dans nos cartons avant.

LE PRÉSIDENT :

5235 Poste 315 connecté sur Duvernay?

M. BRUNO PICARD :

5240 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

5245 C'est ça, l'alternative.

M. BRUNO PICARD :

Et de poursuivre la ligne Chamouchouane jusqu'à Duvernay. O.K.

LE PRÉSIDENT :

5250 La ligne à 735 jusqu'à Duvernay. Ce serait ça, l'alternative, Monsieur Cyr, qui est considérée comme, donc de ce que j'en comprends, moins avantageuse selon Hydro-Québec.

M. PIERRE CYR :

5260 Juste pour clarifier à mon esprit, et puis ce n'est pas pour faire des aléas, vous pourrez y répondre directement, Monsieur Germain, si vous répondez comme moi, je ne veux pas créer de polémique, mais c'est un peu comme si ma première idée était d'acheter une Tercel, finalement j'achète une BMW. La différence entre le 20 000 \$ puis le 50 000 \$, finalement ça me coûte juste 30 000 \$ pour avoir une bagnole. Est-ce que je peux le comprendre comme ça dans l'argent qu'on a sauvé, finalement?

LE PRÉSIDENT :

5265 Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

5270 Bien, dans le fond, l'analyse économique va être déposée d'ici la fin du mois de novembre. Mais ce qu'il faut se rappeler aussi, c'est que le projet de poste Judith-Jasmin, il y a un élément aussi pour répondre à la croissance locale de la demande à très long terme. Donc, c'est un avantage que ça amène de regrouper ça dans ces installations-là qui sont insérées dans la boucle métropolitaine.

5275 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. PIERRE CYR :

5280 Mais en termes économiques? Je le sais que ça n'a pas été déposé, là, ça fait que je pourrai pas...

LE PRÉSIDENT :

5285 C'est ça. Donc, on aurait l'analyse économique déposée par l'entremise de la Régie de l'énergie, donc qui va être déposée dans un onglet d'Hydro-Québec, qui est prévu à la Régie de l'énergie, mais pour faciliter l'accès à cette analyse-là, est-ce que c'est possible... Donc, normalement, si j'ai bien compris, la Régie, elle, quand elle reçoit ça, elle dépose ça sur le champ dans le dossier ou bien ça va être un nouveau dossier? Êtes-vous au courant?

5290

M. MATHIEU BOLULLO :

5295 Toutes les pièces pertinentes sont déposées sur le site de la Régie de l'énergie.

LE PRÉSIDENT :

5300 De la Régie. Aussitôt que ça serait déposé sur le site de la Régie, pouvez-vous quand même nous en envoyer une copie, disons que ça va attirer l'attention et de la commission et des participants sur l'arrivée de cette analyse économique là?

M. MATHIEU BOLULLO :

5305 Il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

5310 Sinon on va faire le suivi sur le site de la Régie, puis si vous ne l'avez pas envoyée bien, on va vous appeler : « Hey, c'est sur le site de la Régie. » Donc, on aurait à ce moment-là l'analyse économique comparative du poste Judith-Jasmin. Donc, quelque part à la fin novembre.

M. PIERRE CYR :

5315 L'information, je sais où la trouver, c'est juste que moi je suis moins familier avec les chiffres, là. Vous verrez que je n'ai pas posé beaucoup de questions de chiffre. C'est juste quand je vais recevoir le document, parce que je vais être intéressé à le lire, quand je vais voir l'analyse économique, la comparaison entre un poste 315 puis un poste 735, est-ce que la réflexion simpliste que je vous ai proposée, est-ce que ma lecture est bonne entre mon besoin initial d'acheter une Tercel à 20 000 \$ puis mon besoin final d'acheter... parce que moi aussi, si j'achète une BMW, j'ai d'autres raisons, là, mais je suis prêt à payer plus cher pour ça, est-ce que la différence de 30 000 \$ c'est le 20 000 \$ que je n'ai pas acheté pour ma Tercel, là, est-ce que je peux considérer que finalement mon char m'a juste coûté 30 000 \$?

5325 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

5330 Encore là, l'analyse économique va être faite à partir de service comparable, donc la ligne jusqu'à Duvernay, le poste 315, et versus le poste Judith-Jasmin. Donc, économiquement...

LE PRÉSIDENT :

5335 Ça va être comparable.

M. MATHIEU BOLULLO :

5340 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

5345 On va pouvoir voir la différence entre les deux. C'est ce que nous indique.

M. MATHIEU BOLULLO :

Sur le même principe qui a été exposé tout à l'heure.

5350

M. PIERRE CYR :

Merci. Deuxième question, je voulais savoir, justement, dans la zone agricole du poste Judith-Jasmin, j'aimerais savoir si les productions qui sont – parce que monsieur Bolullo nous disait qu'il n'avait pas fait l'analyse exhaustive du secteur, par contre, il savait qu'il y avait des gazonnières dans ce coin-là. Ma question est de savoir, si la production qui est en cours sur des terres agricoles a une influence sur le niveau de protection de celles-ci?

5355

LE PRÉSIDENT :

Sur le niveau de protection de la zone agricole?

5360

M. PIERRE CYR :

Bien, le niveau de protection qui est donné par la Protection du territoire agricole, finalement. Est-ce que le fait que ce soit une gazonnière a une influence, parce que ça semblait être un élément qui était connu hier.

5365

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Bolullo? Je crois qu'il y a une sablière aussi qui est en exploitation et une gazonnière.

5370

M. MATHIEU BOLULLO :

Je peux demander à ma collègue Christiane Rompré de vous décrire sommairement c'est quoi, en quoi consiste l'emplacement en termes d'activités agricoles. Mais pour ce qui est du poids qu'ont les activités, le type d'activités agricoles qui sont exercées sur un site plutôt qu'un autre dans une décision éventuelle de la CPTAQ, ça, je ne serais pas en mesure de vous répondre là-dessus. Mais sur la description du site, on peut vous donner de l'information. Je vais demander à ma collègue de le faire.

5375

5380

5385

M. PIERRE CYR :

5390 Ma question est par rapport à la partie où vous ne pouvez pas me répondre. Ça fait que je ne sais pas s'il y a quelqu'un de l'autre côté qui peut me répondre, parce que je ne suis pas loin de Terrebonne, là, je sais qu'est-ce qui est...

LE PRÉSIDENT :

5395 C'est ça. Donc, on sait que, au-delà qu'on sache, la CPTAQ analyse des demandes d'exclusion de zones agricoles en fonction d'une série de critères qui sont prévus dans la loi. Ça, on sait ça. Mais finement, là, effectivement, monsieur Bolullo dit qu'il n'est pas en mesure de répondre de façon précise concernant la valeur d'une gazonnière, par exemple, disons par rapport à, je ne sais pas, la culture ou du maïs, c'est ça que vous nous expliquez?

5400

M. MATHIEU BOLULLO :

5405 En fait, ce que j'ai dit, c'est que le poids que va accorder la commission à un ou l'autre. Maintenant, nous, dans notre analyse comment on apprécie certaines activités par rapport à d'autres, je peux laisser ma collègue vous expliquer un peu comment c'est analysé.

LE PRÉSIDENT :

5410 O.K. Madame Rompré?

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

Monsieur le commissaire, est-ce que je peux afficher une carte à l'écran?

5415 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

Mme CHRISTIANE ROMPRÉ :

5420

En fait, je vais afficher la carte qui est dans l'entrée pour qu'on ait une vue globale du territoire. Donc, l'emplacement du poste qui a été sélectionné est situé ici sur des terres, effectivement, qui sont des terres agricoles qui étaient précédemment des sablières.

5425

Donc, une partie de ces terres sont encore exploitées ici, en sablières, comme vous pouvez voir. Et la partie qu'on va occuper est occupée, encore en partie, par des terres qui sont exploitées

par une sablière, et les autres terres ici ont été remises en état. C'était des sablières, remises en état, et sont devenues des gazonnières.

5430 Donc, vous voyez, ce que je voulais vous montrer c'est que c'est la taille du poste tel qu'on va l'aménager en ce moment. Donc, l'initial qui va occuper 16 hectares et le terrain qu'on voudrait acquérir pour la phase ultime d'aménagement, qui n'est pas prévu à l'heure actuelle, va totaliser 42 hectares.

5435 **LE PRÉSIDENT :**

5440 Mais au-delà de ça, on ne connaît pas, Hydro-Québec, vous ne pouvez pas nous préciser les modes d'analyse de la Commission de protection du territoire agricole qui autorisent l'exclusion de la zone. Pour ce qui est de la valeur, par contre, marchande, parce qu'il y a deux aspects que je vois, il y a l'autorisation d'exclusion, il y a aussi la volonté du propriétaire du terrain, donc de négocier avec Hydro-Québec une compensation, j'imagine, pour la perte de production de la gazonnière.

5445 Donc, pour ce qui est de cet aspect-là, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les modalités de négociation, qu'est-ce qui est pris en compte dans un cas comme ça?

M. MATHIEU BOLULLO :

5450 Bien, c'est exactement les mêmes, les modalités prévues dans le cadre de l'entente Hydro-Québec-UPA qui...

LE PRÉSIDENT :

5455 L'entente Hydro-Québec-UPA qui va s'appliquer.

M. MATHIEU BOLULLO :

5460 En fonction des activités qui sont réalisées, les investissements qui sont faits sur les terrains, et cetera.

LE PRÉSIDENT :

5465 Très bien. Monsieur Cyr, est-ce qu'on peut dire à l'heure actuelle du dossier, au-delà du fait que dans la loi, bien, on peut prendre connaissance des paramètres d'analyse de la CPTAQ pour la décision de dire oui ou non au dézonage. Mais après ça, si c'est autorisé, ça veut dire que là, il y a des négociations sur la valeur.

M. PIERRE CYR :

5470 Oui. Bien, les négociations je vais les laisser aux propriétaires, si jamais ça passe. Mais au
niveau, est-ce que dans les questions qui sont adressées au MAPAQ, ça serait peut-être juste un
élément, je sais qu'on n'aura pas la réponse parce qu'on a eu la réponse tantôt comme de quoi ils
n'étaient pas spécialisés, puis il n'y a pas de problème, là. Mais juste de savoir, dans le fond,
5475 parce que ce que je comprends de la réponse de madame Rompré, c'est que c'était des sablières
qui ont été remises en état. Donc, les sablières restantes devraient être protégées, là, c'est parce
qu'elles sont dans la même zone. Puis ça, ça serait un élément que j'aimerais savoir.

Puis l'autre élément, c'est si la culture en présence a un effet sur la pondération que
pourrait avoir cet élément-là sur la protection du territoire agricole. Mais ça peut être déposé par
5480 après, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est parce que du côté du ministère de l'Agriculture, c'est sûr que... parce que nous,
on ne veut pas s'adresser directement à la CPTAQ pour différentes raisons, on pourrait dire,
5485 opérationnelles et historiques, ni disons à la Régie de l'énergie, parce que c'est toujours la
question de dire : qu'est-ce qu'on ferait nous-mêmes si la CPTAQ adressait des questions au
BAPE en rapport avec un projet? Donc, c'est délicat pour nous autres d'adresser des questions
directement à un autre organisme, un organisme réglementaire.

5490 C'est sûr que du côté du ministère de l'Agriculture, ils peuvent toujours nous dire sur quel
critère la décision va être prise par la CPTAQ. Ce sont des critères qui sont fixés à la loi. Avez-
vous les critères? Pouvez-vous nous les lire?

Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :

5495 Je peux vous les relire. Parce qu'on en a discuté.

M. PIERRE CYR :

5500 Oui, les critères sont facilement disponibles, Monsieur le président. Ça, il n'y a pas de
problème, là.

5505

Mme MARIE-CLAUDE BOLDUC :

5510 Mais moi, je voulais juste dire que ce n'est pas en fonction, la CPTAQ ne fait pas son analyse, ne prend pas sa décision en fonction du type de production. Elle, son analyse, c'est vraiment en fonction de l'article 62 de la LPTA.

5515 Puis ce que je peux rajouter aussi c'est que oui, il y a des sablières, mais ces sablières-là peuvent être, en tout cas, l'objectif était de les récupérer, pour faire des gazonnières. Et puis dans le temps, moi, on a sorti des photos aériennes de 99 et c'était un boisé. Ça fait que les propriétaires ont défriché et ils ont remis ça en culture, et ces cultures-là c'est des gazonnières.

5520 Ça fait qu'il y a tout un historique par rapport à ce lieu-là. Et comme je disais plus tôt, c'est sûr que les sablières auraient pu être récupérées pour faire du gazon. Ce qui est impacté c'est 30 hectares de la zone agricole, puis 11 hectares c'est des sablières.

LE PRÉSIDENT :

5525 Ça va, Monsieur Cyr?

M. PIERRE CYR :

5530 Oui. Comme ce fut ma dernière question, je vous remercie de votre attention. Bonne fin de soirée.

LE PRÉSIDENT :

5535 Je vous remercie

Mme CONSTANCE DUROCHER

LE PRÉSIDENT :

5540 Je vais maintenant inviter madame Constance Durocher. Bonsoir, Madame.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

5545 Bonsoir! Ce que j'aimerais savoir, c'est sur quelles données Hydro-Québec base ses prévisions de la demande, que ce soit la demande à la hausse ou à la baisse?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

5550

M. MATHIEU BOLULLO :

Bien, la demande qui est évaluée par le Distributeur est basée sur différents facteurs, je n'ai pas l'information ici avec moi, mais on peut s'engager à la fournir à la commission, là, c'est quoi, sur quels facteurs le Distributeur se base pour faire...

5555

LE PRÉSIDENT :

Donc, déposer un document qui indique des paramètres pour permettre de faire des prévisions de la demande.

5560

M. MATHIEU BOLULLO :

Oui.

5565

LE PRÉSIDENT :

Donc, aussitôt que ça sera disponible, on pourra, on va le rendre public.

5570

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Sur le site du BAPE, c'est ça?

LE PRÉSIDENT :

5575

Sur le site du BAPE, oui.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

O.K. Donc, mes autres questions découlent de ça. Sur quelle période de prévision elles portent, c'est-à-dire sur quelle période Hydro-Québec les applique? Ensuite, à quelle fréquence on met à jour ces données? C'était les questions suivantes. Je vais passer à une autre question.

5580

5585

LE PRÉSIDENT :

5590 Ce qu'on savait, il semble que les données sont mises à jour une fois par année, Monsieur Bolullo?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

5595 Une fois par année?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

5600 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Donc, c'est le Distributeur qui les met à jour?

M. MATHIEU BOLULLO :

5605 Donc, il y a une mise à jour une fois par année et le plan d'approvisionnement est fait sur une période de 10 ans. Donc, c'est des documents qu'on a déposés.

LE PRÉSIDENT :

5610 C'est ça. On a une liste qui montre les prévisions sur 10 ans, les dernières prévisions.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

5615 Donc, elles sont appliquées sur une période de 10 ans, c'est ça, pour le plan d'approvisionnement, si j'ai bien compris?

M. MATHIEU BOLULLO :

5620 Le plan d'approvisionnement du Distributeur se fait sur une période de 10 ans, et il y a des états d'avancement qui sont fournis annuellement.

M. ALAIN TREMBLAY :

5625 Je peux apporter peut-être la réponse à madame.

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Tremblay?

5630

M. ALAIN TREMBLAY :

Bien, en gros, je crois, là. Dans la prévision du Distributeur, en fait, sur les 10 ans qui viennent, on regarde plusieurs éléments au niveau du développement de la demande pour le résidentiel, mais aussi au niveau industriel, c'est quoi les projets industriels qui vont s'implanter et puis c'est inséré, année par année, selon les prévisions du Distributeur pour composer, finalement, c'est quoi la croissance de la demande.

5635

Puis aussi, bon, il y a des ajustements après pour question des conditions climatiques aussi, quand on a les prévisions là-dessus.

5640

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc ça, on va pouvoir, de toute façon, avoir le détail des paramètres utilisés.

5645

Mme CONSTANCE DUROCHER :

D'accord. Hier, on a mentionné que les prévisions de surplus avaient été revues à la baisse, qu'elles passaient de 7,5 TWh par an à 5 à 6 TWh pour les 10 prochaines années. Est-ce que quelqu'un peut me dire pourquoi et sur quelle base elles ont été révisées à la baisse?

5650

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je ne sais pas du côté, qui est le mieux placé pour répondre, Monsieur Tremblay ou Hydro-Québec?

5655

M. ALAIN TREMBLAY :

C'est pour les surplus qu'on a parlé? J'ai manqué le début.

5660

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est ça, la modification à la baisse, la revue à la baisse des surplus anticipés pour les prochaines années, qu'est-ce qui fait que ces surplus ont été revus à la baisse?

5665

M. ALAIN TREMBLAY :

5670 Les surplus étaient dans l'ordre, je voudrais dire peut-être les chiffres exacts, là, mais en tout
cas, je pense que c'était 75 TWh, ils ont été révisés à la baisse à 60 au cours de l'été, puis là, c'est
5675 plus 54, je crois, mais je voudrais être certain d'avoir les chiffres. Mais en tout cas, sous toute
réserve, je vous reviens là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

5675 Je crois qu'Hydro-Québec, vous avez les données?

M. MATHIEU BOLULLO :

5680 En fait, toutes les données sont dans le document qu'on a déposé hier de l'état
d'avancement 2014.

LE PRÉSIDENT :

5685 Oui, O.K. Donc, on prend la révision à la baisse. Est-ce que ça explique pourquoi il y a une
révision à la baisse? Quels sont les facteurs qui sont survenus pour réviser à la baisse les surplus?

M. MATHIEU BOLULLO :

5690 Bien, entre autres, c'est toute la révision de la demande, donc basée sur l'année qu'on vient
de passer et les prévisions. Dans son plan d'approvisionnement, le Distributeur, les besoins ont été
revus à la hausse, donc, il y a une baisse.

LE PRÉSIDENT :

5695 Et on peut voir à quel endroit les besoins ont été revus à la hausse, par exemple si c'est plus
dans l'industriel que dans le résidentiel, ça va apparaître dans le tableau, j'imagine?

M. MATHIEU BOLULLO :

5700 Écoutez, c'est dans le document. Je ne veux pas m'avancer sur quelle forme, mais c'est
dans ce document-là. On peut pointer à quel endroit ça se situe dans le document.

5705

LE PRÉSIDENT :

5710 En prenant connaissance du document, on peut voir à quel endroit. Donc, on peut comparer avec, disons, si on prend la prévision de l'an passé qui pourrait être tel surplus, on peut comparer les deux tableaux?

M. ALAIN TREMBLAY :

5715 Bien, je peux le compléter, si vous voulez. Présentement, en tout cas, les surplus sont rendus à 56 TWh. La baisse vient surtout qu'il y a eu une certaine stimulation par le gouvernement de développement industriel. Donc, la consommation supplémentaire fait descendre les surplus.

LE PRÉSIDENT :

5720 Donc, si je comprends bien, c'est l'annonce du programme de rabais, genre 20 %?

M. ALAIN TREMBLAY :

5725 Non. Ça, ce n'est pas encore appliqué. Ça, ça va être déposé à la Régie, c'est déposé – je peux vous dire pour ça, il est déposé actuellement en évaluation à la Régie, puis la décision est prévue au printemps pour ça. Ça fait qu'il n'y a pas d'effets là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

5730 Donc, ça ne tient pas compte de ça.

M. ALAIN TREMBLAY :

5735 Sauf qu'au niveau de certaines alumineries, il y a eu quand même des développements puis il y a de la consommation qui s'inscrit dans le plan au fil des années. Puis il faut faire attention dans les surplus. Les surplus c'est sur 10 ans; année par année, il y a des surplus de l'ordre... bon, il faudrait peut-être regarder vraiment les chiffres, là. Les surplus, regardez, 2014 : 5.3 TWh, ça monte à 6.6, 6.4, 7.2, année par année; 7.5, 6.8, 5, 4.7, 3.8, 2022 on est rendu, puis 2023 : 3.

5740 Mais en fait, on fait le cumul de tous ces surplus-là puis on ramène ça puis ça fait un 54.

LE PRÉSIDENT :

5745 Une moyenne, c'est ça.

M. ALAIN TREMBLAY :

5750 Mais c'est loin d'être évident qu'on va avoir encore ces surplus-là au fil des années. C'est un scénario moyen. On peut avoir une reprise économique et que tout simplement, après quelques années, ces surplus-là vont fondre et puis on n'en aura plus.

LE PRÉSIDENT :

5755 Oui, je vous remercie. Madame Durocher?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

5760 Oui. On pourrait aussi émettre l'hypothèse qu'on pourrait avoir une récession économique et que les surplus grimperaient également.

M. ALAIN TREMBLAY :

5765 Effectivement. Mais ça fait un bon bout de temps qu'on est dans une récession économique globale, mondiale, là. Un jour on va peut-être en sortir.

LE PRÉSIDENT :

5770 Madame Durocher?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

5775 Je voudrais savoir sur quelle base on a établi que les surplus passeraient de 4.6 TWh à zéro en 2024? Si quelqu'un peut me répondre?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay, avez-vous l'information?

5780 **M. ALAIN TREMBLAY :**

Pouvez-vous répéter?

5785

Mme CONSTANCE DUROCHER :

5790 Je voudrais savoir sur quelle base on a établi que les surplus passeraient de 4.6 TWh par an à zéro en 2024?

M. ALAIN TREMBLAY :

5795 Dans mon tableau, ce n'est pas ces données-là. On est en 2014 à 5.3 TWh de surplus, puis à la fin du plan, en 2023 c'est 3 TWh de surplus.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

5800 Et est-ce que ça n'a pas été indiqué dans l'analyse économique qu'il passerait à zéro? Dans l'étude économique, là, l'analyse économique du projet.

M. ALAIN TREMBLAY :

5805 Il faudrait préciser quelle étude économique, analyse, là. Je ne vous suis pas.

LE PRÉSIDENT :

Donc, Monsieur Bolullo, pouvez-vous apporter une précision sur la différence des chiffres?

5810 **M. MATHIEU BOLULLO :**

5815 En fait, les chiffres qui sont les bons, c'est les chiffres qui sont dans le plan d'approvisionnement du Distributeur avec le document que monsieur Tremblay a entre les mains. Je ne sais pas à quoi on fait référence quand on dit qu'il passe à zéro à 2024.

LE PRÉSIDENT :

5820 Ça ne serait pas dans le scénario, les documents déposés auprès de la Régie de l'énergie sur votre actualisation sur 50 ans, par hasard?

M. MATHIEU BOLULLO :

5825 C'est ça. Donc, c'est le coût d'approvisionnement, le coût qui passait de 4 à 10 en 2024 c'est basé sur les coûts qui ont été fournis par le Distributeur pour évaluer cette donnée-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

5830

Mme CONSTANCE DUROCHER :

C'était ma question suivante. Est-ce qu'on peut m'expliquer pourquoi il y a une augmentation de... je crois que c'est 250 % d'un an à l'autre?

5835

LE PRÉSIDENT :

En 2023?

5840

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5845

Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

5850

Je vais laisser la parole à mon collègue Bruno Picard.

M. BRUNO PICARD :

5855

Le coût d'approvisionnement du Distributeur jusqu'en 2023, le 4 ¢ auquel on fait référence dans nos analyses économiques est basé sur l'approvisionnement du Distributeur, mais c'est en fonction aussi des surplus. C'est le coût que le Distributeur doit défrayer pour s'approvisionner. Donc, sa prévision au-delà de 2023-24 change.

LE PRÉSIDENT :

5860

Donc, ce qui explique le 4 ¢ à 10 ¢, c'est ça?

M. BRUNO PICARD :

5865

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Paquin?

5870

LE COMMISSAIRE :

Ça n'aurait pas été plus normal que ça soit progressif plutôt que drastique comme ça, de 4 à 10 ¢ en dedans d'une journée, théoriquement?

5875

M. BRUNO PICARD :

Sans doute, mais si on le rattache à notre projet, on démontre que notre projet est économique avec un coût d'énergie à 4 ¢ le kWh. Puis comme ma collègue l'a démontré plus tôt, même à 16 % du 4 ¢, approximativement 1 ¢ kWh, puis je ne pense pas que personne au Québec ne paye 1 ¢ le kWh ou ne va le payer dans les prochaines années, notre projet est rentable et se compare aux autres solutions.

5880

LE COMMISSAIRE :

Donc, avec cet argument-là, même si on avait continué avec 4 ¢ le kWh pour les 50 ans, le projet aurait été rentable?

5885

M. BRUNO PICARD :

Tout à fait. Notre scénario était conservateur.

5890

LE PRÉSIDENT :

Madame Durocher?

5895

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Et puis, pour le commun des mortels, c'est-à-dire une simple citoyenne comme moi, une augmentation de 250 % sur un an, ça défie un peu l'entendement, à moins d'être dans une économie, je ne sais pas... en tout cas, dans un contexte économique particulier. Ça ne vous a pas posé de questions de prendre ces données-là puis de les entrer dans l'ordinateur puis d'arriver avec un chiffre quelconque?

5900

5905

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

5910

M. BRUNO PICARD :

Monsieur le président, c'est sûr que ça peut surprendre, c'est une prévision. Mais comme je viens de l'expliquer, si on avait utilisé un chiffre plus élevé, un coût d'énergie plus élevé, par exemple à 8 ¢, soit le double, ce n'est pas 764 M\$ en coûts globaux actualisés qu'on aurait eu, c'est le double. Donc, c'est un scénario, à 4 ¢, qui est très conservateur. En espérant avoir répondu à la question.

5915

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va, Madame Durocher?

5920

Mme CONSTANCE DUROCHER :

J'ai une dernière question. Je pense qu'il a été mentionné dans les derniers jours qu'Hydro-Québec ne pourrait pas tenir compte d'une hypothèse de baisse des habitudes de consommation dans ses prévisions parce que ça serait peut-être non fiable, mais pourtant, quand on prévoit la réduction des surplus, on prévoit une réduction des surplus sur la base d'une augmentation des habitudes de consommation de la population.

5925

5930

Alors, je me demande pourquoi ça ne fonctionnerait pas dans les deux sens?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

5935

M. MATHIEU BOLULLO :

La consommation croît donc à un rythme de 1 %. On a parlé de 300 MW annuellement dans le sud de la province, donc les besoins sont croissants en énergie, malgré les programmes d'efficacité énergétique. Et ce qu'on a dit c'est que malgré que les programmes énergétiques mis en place soient importants, on ne peut pas se baser là-dessus, et ça ne solutionne pas les problèmes de congestion du réseau au moment où il faut transiter énormément d'énergie sur le réseau. Donc, c'est deux choses.

5940

5945

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Paquin?

5950

LE COMMISSAIRE :

C'était juste pour préciser. Même dans votre planification, le tiers de la croissance, vous estimez qu'elle va être assumée par des réductions d'énergie? Je l'ai mal formulée, là, mais...

5955

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, c'est le tiers des prévisions d'économie d'énergie sont retirés des planifications des besoins dans la prévision du Distributeur.

5960

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va, Madame Durocher?

5965

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Je voudrais savoir si quelqu'un peut me répondre, quel est le poids des données démographiques et du vieillissement de la population et du déplacement peut-être éventuel des populations des banlieues vers le centre ou d'autres déplacements de population dans les prévisions de la demande.

5970

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'on savait c'est que la prévision, les tableaux qu'on a sont nationaux. On va faire une recherche, qu'on a convenu tout à l'heure, pour savoir s'il y a des prévisions régionales. Donc, ça peut impliquer des seuils migratoires, mais ça, on ne sait pas si les prévisions sont ramenées au niveau régional, mais au-delà de ça, donc ce que j'ai compris de l'explication, quand vous parlez du résidentiel, il y a des paramètres qui sont utilisés pour évaluer la demande, par exemple dans le résidentiel. Ces paramètres-là, grosso modo, c'est lesquels et ils sont pris à quel endroit, auprès de Statistique Canada par exemple?

5975

5980

M. MATHIEU BOLULLO :

En fait, il y a plusieurs paramètres. Donc, il y a les municipalités, comme ici, à la ville de Terrebonne, où il y a des grands développements résidentiels. Donc, on est au fait de ça. Donc, ça rentre dans les prévisions de consommation. Et le constat est que, bon an mal an, à l'échelle de la

5985

5990 province, il y a un 1% de croissance de la demande. Il y a des secteurs où c'est plus en effervescence, on est dans un secteur de ce type-là en ce moment, ici. Il y a les Basses-Laurentides aussi qui se développent à un rythme assez élevé avec des croissances plus élevées que 1, là. Donc, il y a un paquet de facteurs qui font en sorte qu'on prend en considération, et notamment les plans de développement urbain qui sont mis de l'avant par les municipalités.

LE PRÉSIDENT :

5995 Et à quel endroit on peut trouver la liste des paramètres qui sont pris en compte?

LE COMMISSAIRE :

6000 Pardon, est-ce que c'est ceux que vous vous étiez engagé à fournir tout à l'heure? Est-ce que c'est la même chose? « Déposer les facteurs d'analyse pour la demande »?

M. MATHIEU BOLULLO :

6005 Effectivement. Qu'est-ce qui est regardé, dans le fond, ça se recoupe un peu. Donc, ça fait partie de cet aspect-là.

M. ALAIN TREMBLAY :

6010 Je peux ajouter à la réponse que le plan d'approvisionnement, là on est dans l'état d'avancement, dans le plan d'approvisionnement de l'année passée, au 1er novembre, détaille beaucoup de données par rapport aux prévisions, comment c'est constitué. Il y a des annexes, tout ça et il y a l'évolution démographique, et cetera.

LE PRÉSIDENT :

6015 Il y a des annexes à l'intérieur de ça.

M. ALAIN TREMBLAY :

6020 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

6025 Très bien.

M. ALAIN TREMBLAY :

C'est disponible sur le site de la Régie, toujours.

6030

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Donc, c'est des données qui sont accessibles publiquement, très bien.

6035

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Peut-être une dernière question. Ça revient à la question que j'ai posée avant, sur quelle période est-ce qu'on extrapole ces données-là pour prévoir la demande? Parce qu'il y a peut-être en ce moment une expansion dans les banlieues ou certaines banlieues, mais peut-être que dans dans 15 ans ou 10 ans ou 20 ans, quand les baby-boomers seront décédés ou seront dans des centres d'accueil ou dans des plus petits logements et qu'il y aura moins de familles pour occuper les logements qu'ils ont quittés, peut-être qu'on assistera bientôt à un plateau de la demande et à une décroissance de la demande.

6040

C'était dans ce sens-là que je posais la question sur le nombre d'années sur lesquelles on appliquait les données.

6045

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. On savait que c'était sur 10 ans. Alors, c'est sûr que si on avait le document entre les mains, on pourrait voir un peu plus qu'est-ce qui en ressort au niveau des paramètres sur 10 ans.

6050

M. ALAIN TREMBLAY :

Je peux ajouter quelque chose là-dessus, avec l'expérience des projets.

6055

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

6060

M. ALAIN TREMBLAY :

Pour le Distributeur, la prévision est sur 10 ans. Mais dans le contexte que lui, il répond pour les besoins à court terme, c'est quand même vu dans cet objectif-là. Mais pour le Producteur, le Producteur regarde sur beaucoup plus d'années. Parce que quand on met un gros projet

6065

hydroélectrique en service, on pense, en mettant en service, souvent ça va se passer sur 7-10 ans. Puis il y a d'autres projets, ils sont plus à long terme.

6070 Donc, le Producteur va aller, Hydro-Québec Production, beaucoup loin dans un horizon 25-30, voir quel projet est susceptible d'être nécessaire, il se fait un portefeuille de différentes possibilités pour voir comment répondre et comment les besoins vont évoluer et comment il va pouvoir y répondre.

6075 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Ça vous va?

6080 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Oui, d'accord. Merci.

6085 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

M. ANDRÉ DALLAIRE

6090 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dallaire, est-ce que vous êtes allé vous réinscrire? C'est ça, donc vous êtes sur ma liste.

6095 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

6100 Une question rapide sur les automatismes. On nous a expliqué tantôt qu'il y avait eu une entente d'une portée de trois ans. On nous a bien répété que ce n'était pas permanent, ce n'était pas éternel.

6105 Ma question c'est que supposons qu'après trois ans, l'expérience ait été positive, est-ce qu'il y aurait possibilité, sur la base d'une performance, est-ce que c'est possible d'envisager que ça soit reconduit avec les autorités concernées?

LE PRÉSIDENT :

On va poser la question à monsieur Bolullo.

6110

M. MATHIEU BOLULLO :

Je vais laisser mon collègue, monsieur Picard, répondre à la question.

6115

M. BRUNO PICARD :

Monsieur le président, j'aimerais mentionner que le réseau de transport possède plusieurs automatismes. Il y a des automatismes plus locaux, il y en a d'autres plus pour le réseau de transport principal. Donc, l'automatisme auquel on fait référence c'est un grand automatisme de réseau qui chapeaute l'ensemble du réseau 735. Son usage est permis selon certaines contingences de réseau.

6120

Notre critère approuvé fait en sorte qu'on ne peut pas l'utiliser pour des contingences normales. On a une dérogation pour l'utiliser quelques années en attendant la venue du projet de la ligne. Mais pour répondre à votre question, à la question : non, on ne pourrait pas l'utiliser sur une base permanente.

6125

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Non, ma question ce n'était pas ça. J'ai compris que ça ne pouvait pas être utilisé sur une base permanente. Mais après un cycle de trois ans, est-ce que ça va être reconductible pour un autre trois ans, s'il n'y a pas eu de problèmes?

6130

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Picard?

6135

M. BRUNO PICARD :

Je présume que oui. Ça serait de démontrer que le projet, advenant un retard de mise en service. Donc, la bonne foi du Transporteur fait en sorte que le projet est de l'avant, mais on prolonge l'automatisme pour garantir la sécurité de tous les consommateurs le temps que le projet soit relié au réseau.

6140

6145

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6150 Maintenant, là, on est rendu à six ans. Vous me voyez probablement venir. Après un deuxième cycle de trois ans – c'est parce que les horizons, je pose la question, c'est parce que les horizons dans le cosmos de l'énergie, ça varie beaucoup. Personne, il y a cinq ans, avait prévu que les gaz de schiste étaient pour écraser les horizons. La dépression économique, personne ne sait quand ça vient.

6155 C'est parce qu'une ligne, c'est là pour 100 ans et puis ils aimeraient bien la fixer tout de suite, puis nous autres, on se demande si ça ne serait pas mieux d'y aller avec la compensation série pour un bout de temps, puis voir venir. Parce que peut-être, dans trois ans, on va en venir à d'autres solutions, dont je vais formuler en suggestions, d'autres solutions que la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île.

6160 On parle de la Régie depuis un bout de temps. Eux-mêmes, dans leur vocabulaire, puis je suis heureux de constater que vous allez regarder ça d'assez près, la documentation qui a été fournie à l'occasion des audiences de la Régie. Eux-mêmes sont passés d'un scénario « la ligne » à un scénario « une ligne ». Là, pour l'instant, c'est l'entonnoir, et puis pour dégager l'entonnoir apparemment que ça serait « la ligne ».

6165 Mais à un moment donné, quand on leur a posé des questions plus serrées, ils ont commencé à répondre : « une ligne ». Alors, une ligne, ça peut être ailleurs que là. Et c'est la question qu'on se pose fondamentalement.

6170 Alors, un automatisme pour trois ans, renouvelable sur la base d'une bonne expérience pour un autre trois ans, alors dans six ans, on est dans un autre monde et puis peut-être qu'au lieu de « la ligne » les gens penseront à « une ligne ». C'est le sens de ma question. Parce qu'après six ans, si tout le monde est heureux, c'est confortable, pourquoi ne pas y aller avec un autre trois ans? Puis quand est-ce qu'on va arrêter la roue de tourner? C'était le sens de ma question. J'ai eu la réponse, c'est renouvelable, mais sur la base d'expériences positives.

6175 Ma question suivante c'est : sur la base des 800 M\$ qui ont été autorisés, 400 M\$ en 2010, 400 M\$ en 2011, combien ont été dépensés, investis au moment où on se parle?

6180 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

6185

M. BRUNO PICARD :

6190 Oui. Monsieur le président, j'ai de la misère avec le 800 M\$. Ce que je peux vous dire, tout ce qu'on vous a présenté plus tôt aujourd'hui, dans les deux projets qui présentent une opportunité à notre projet de ligne, c'est le projet du complexe la Romaine qui est 1,8 G\$ auquel on substitue 161 M\$, et le projet du raccordement de l'appel d'offres éolien pour 1,4 G\$ auquel on substitue 390-400 M\$.

6195 Si on prend 161 M\$ plus pratiquement 400 M\$, on a à peu près 550 M\$ qu'on substitue et qu'on alloue au projet de la ligne. Je ne sais pas d'où vient le 800 M\$.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6200 Bien, le 800 M\$, c'est une fois 393 M\$ arrondis à 400 M\$, sollicité par Hydro, garanti et autorisé par la Régie en 2010. Ils ont demandé 393 M\$, puis ils l'ont eu. L'année suivante, ils ont demandé un autre 395 M\$, ils l'ont eu. En additionnant 400 et 400, ça fait 800 M\$.

LE PRÉSIDENT :

6205 Ça a rapport avec les demandes de 2010 et 2011.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6210 Exactement, oui. Bref, ça peut être un milliard ou n'importe quel chiffre. Ce n'est pas ça ma question. C'est combien ont été investis pour le bénéfice de la solution 2 au moment où on se parle?

LE PRÉSIDENT :

6215 Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

6220 Monsieur le président, donc on réitère 400 plus 160, 560. Il n'est pas question de deux 400, je ne sais pas d'où viennent ces chiffres-là. Donc, 560 M\$ qui vont être substitués donc et alloués à la ligne. Et de ces 560 M\$-là, il n'y a aucun montant qui a été dépensé à ce jour.

6225

LE PRÉSIDENT :

6230 Mais si on revient dans le petit graphique, le schéma qu'on voyait. On voyait par exemple au poste, est-ce que c'était le poste Arnaud ou l'autre poste après, on voyait qu'il y avait un équipement qui avait été installé.

M. MATHIEU BOLULLO :

6235 Donc, ça, c'est le poste Outardes et ce n'est pas dans le 560 M\$.

LE PRÉSIDENT :

6240 Mais était-il dans la demande 2010? Non, 2011 plutôt. Pour la Romaine c'était 2011, la demande initiale.

M. BRUNO PICARD :

6245 Monsieur le président, le poste aux Outardes fait partie du projet de raccordement du complexe Romaine. Ce qu'il faut ajouter, c'est que le complexe Romaine, dans le 1,8 G\$, il y a tout le raccordement du réseau local – on l'a montré plus tôt aujourd'hui – pour se raccorder à l'ossature principale.

6250 Mais sur le réseau de transport, on fait des modifications sur nos plateformes de compensation série. On vient les modifier, on vient ajouter des équipements dans certains de nos postes. Donc, il y a quand même de l'équipement qui est ajouté. On dépense de l'argent pour ajouter des équipements pour renforcer notre réseau, maintenir notre fiabilité. Il y a seulement 161 M\$, qui est quand même une somme assez importante, qu'on substitue pour la ligne.

6255 Donc, oui, on a fait des travaux pour intégrer le complexe Romaine, mais ce ne sont pas des travaux qui vont être substitués.

LE PRÉSIDENT :

6260 La distinction. Donc, le montant que vous dites, c'est le 500 quelques millions, c'est le montant évité avec la ligne, c'est ce qu'on doit comprendre.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6265 Mais je suis toujours étonné de cette question : d'où sort le 400 M\$? C'est eux qui l'ont demandé et ils l'ont obtenu en vertu d'une autorisation de la Régie. Je ne comprends pas

pourquoi... puis deux fois : ils l'ont demandé en 2011, ils l'ont demandé en 2010. Alors, ils ont obtenu, ils ont eu une autorisation, mais qu'est-ce qui est dépensé?

6270 **LE PRÉSIDENT :**

Pour le dossier de 2010 et le dossier de 2011, quels étaient les investissements à ce moment-là qui étaient prévus à l'époque de la demande, dans chacun des deux dossiers?

6275 **M. BRUNO PICARD :**

6280 Pour chacun des projets, je ramènerais à l'écran, si vous le permettez, la carte. Donc, à l'écran, vous voyez la carte du réseau 735. On rappelle que le complexe de la Romaine s'intègre au poste Arnaud près de Sept-Îles et au poste des Montagnais. La puissance va transiter vers le sud.

6285 Donc, avec Romaine, on ajoute de l'équipement, un poste, le poste aux Outardes situé entre Micoua et Manicouagan, on fait des modifications sur nos plateformes de compensation série existantes, on ajoute de l'équipement dans certains de nos postes. Ça, c'est de l'équipement qui va rester pour le complexe Romaine.

6290 Pour ce qui est au sud, on avait prévu un banc de compensation série juste au nord de Jacques-Cartier et un, juste au nord de Duvernay. Avec la ligne, ces deux équipements ne sont plus requis.

Si on regarde le projet d'intégration de l'appel d'offres éolien, nous avons prévu des plateformes de compensation série que la ligne ne rend plus requises. Donc, ces sommes-là, 393 M\$, sont substituées au projet de ligne et le 161 M\$ est substitué au projet de ligne.

6295 Donc, en résumé, on avait deux projets autorisés. Puis je rappelle que « tarif et conditions » qui enchâssent nos pratiques, dans le fond nous obligent, dans chacune des demandes qu'on reçoit en tant que Transporteur, d'étudier le scénario optimal pour répondre aux besoins.

6300 Donc, en bleu, vous aviez la solution préconisée pour Romaine, et en rouge la solution préconisée pour l'appel d'offres éolien. Par contre, dans les deux dossiers déposés à la Régie de l'énergie, il y avait une note à l'effet qu'il y avait un projet à l'étude et que possiblement, des équipements seraient substitués. Ce qu'on fait aujourd'hui.

6305

LE PRÉSIDENT :

6310 Bien, c'est ça. Ici, ça adonne que j'avais apporté avec moi la demande relative au projet
d'intégration des parcs éoliens de l'appel d'offres 2005-03 au réseau de transport, donc le dossier
R-3742-2010, et j'avais apporté aussi le dossier R-3757-2011 qui est la demande relative au projet
de raccordement des centrales du complexe de la Romaine au réseau de transport.

6315 Là, j'essaie de voir rapidement, c'est sûr qu'il y a un paquet de chiffres là-dedans. J'essaie
de voir rapidement qu'est-ce qui en ressort. Mais c'est sûr qu'on voit qu'il y a un paquet de...
de prime abord, je vois, par exemple si je prends la Romaine, je vois qu'il y a un paquet
d'interventions qui sont prévues 2011, 2012, 2013, 2014. Donc, c'est une répartition sur plusieurs
années.

6320 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Monsieur le président, c'est que les interventions qui étaient dans le 160 M\$ prévu avec une
solution compensation série n'ont pas été faites, et les autres, donc dans le 1,8 G\$ il y a 160 M\$
d'investissements qui n'ont pas été faits sur le réseau et qui vont être substitués par la ligne. Même
6325 chose dans le cadre de l'éolien. Mon collègue a parlé de 1,4 G\$, il y a 400 M\$ là-dedans de
travaux qui ne seront pas faits et qui vont être substitués par la ligne.

LE PRÉSIDENT :

6330 Dans la Romaine, ici, ce que j'ai par exemple à la page 48 de 54, c'est qu'on dit : « Le coût
total des travaux associés au projet est de 1,652 G\$. Ça, ça donne un exemple, mais il y a d'autres
chiffres qui viennent réactualiser ces affaires-là. Donc, on parle quand même, total Romaine, on
parle d'au-delà de 1,600 G\$. Donc, c'est pour ça, là, des fois, si pour les chiffres, éventuellement,
vous êtes capables de nous donner la source.

6335 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Non, mais écoutez, ce qu'on va faire, le document que vous avez, c'est parce que vous
n'avez pas mis le doigt sur le 393 M\$, ce n'est pas grave, on ne perdra pas plus de temps que ça,
6340 on va vous le soumettre. Les deux chiffres, là, dans un cas 395 M\$, dans l'autre cas 393 M\$, on va
vous le soumettre. On n'est pas allé chercher ça dans les nues. Ça va?

Alors, on va passer à une autre question. Bien, c'est un thème, en fait. Mais si j'ai bien
compris, il n'y a pas personne en arrière de moi?

6345

LE PRÉSIDENT :

Non c'est ça. C'est de terminer vers minuit.

6350

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Non, mais je veux dire, après ma deuxième question, vous ne direz pas :allez-vous rasseoir, il y en a un autre qui s'en vient?

6355

LE PRÉSIDENT :

Non, il n'y a pas personne d'autre après vous.

6360

M. ANDRÉ DALLAIRE :

O.K. Parfait.

LE PRÉSIDENT :

6365

Mais on termine à minuit.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6370

Bon. Moi, je veux bien collaborer, je demande aux autres de collaborer aussi de la même manière. Alors, notre interrogation à nous, ça ne porte pas sur les variantes, jamais. Ça ne porte pas sur les corridors, jamais. Ça porte strictement sur les options. Alors, les questions qui s'en viennent ça porte sur les options. Le premier étage en haut. Autrement dit, avant de s'intéresser aux feuilles, avant de s'intéresser aux branches, on va aller regarder dans le tronc, s'il n'y a pas quelque chose à faire là.

6375

J'ai noté avec beaucoup d'agrément les deux références contenues dans l'étude d'impact à la *Loi sur le développement durable*. J'ai trouvé ça fantastique. Je ne pensais même pas que ça s'était rendu sur leur bureau. Si vous voulez, on va rester dans l'application ou l'applicabilité de la *Loi sur le développement durable*. Dans la Directive ministérielle, c'est un impératif, pour le promoteur, de tenir compte de la législation actuelle, des orientations privilégiées par le gouvernement.

6380

Alors, je n'apprendrai rien à personne qu'on a sorti dernièrement un décret de précaution qui dit à tout le monde : hey, arrêtez les barrages. Arrêtez les nouvelles lignes, et puis allez-y du côté

6385

de l'efficacité énergétique. Ça, c'est une directive gouvernementale récente et puis c'est le cabinet au complet qui est allé dans ce sens-là.

6390 *La Loi sur le développement durable* également contient des impératifs incontournables. Ce n'est pas moi qui vais vous apprendre ce qu'il y a là-dedans, mais à un moment donné, on parle des coefficients. Et puis ce qu'il y a d'intéressant, c'est que le promoteur se justifie, c'est-à-dire justifie son projet en disant qu'il l'a aligné sur la *Loi sur le développement durable* et puis qu'en conséquence, comme il recycle un petit peu les actifs – vous allez retrouver ça au moment où ils disent : nous autres, à Saint-Michel-des-Saints jusqu'à Montréal, on colle à un corridor existant. Au lieu de créer une balafre additionnelle dans le décor, on est fin, finalement, puis... bon.

6395
6400 Alors, moi, je m'en viens avec les espèces d'implications possibles de cette directive qu'eux-mêmes ont caressée et aux fins d'introduire dans leur option de départ, une troisième colonne qui pourrait s'appeler « Efficacité énergétique ».

6405 Alors, là, ma première question c'est : puisque ces gens-là sont infiniment sensibles aux pertes évitées, qu'est-ce qu'on peut éviter comme pertes en substituant une 315 biterne par une 735? Tout le monde qui a fait Électricité 101 sait que dans un petit fil, il se perd bien du courant, puis dans un gros il s'en perd moins.

6410 Alors, en termes de pertes évitées, ça aurait l'air de quoi? Quelles sont les pertes dans une 315 par rapport à une 735?

LE PRÉSIDENT :

6410 À quel endroit? Bien, ça dépend toujours...

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6415 Bon, regardez bien, là. Il y a trois biternes, c'est-à-dire il y a six lignes qui roulaient avant qu'on invente les 735 en 1965, quelque part par là.

LE PRÉSIDENT :

6420 Oui, je comprends, mais...

6425

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6430 Alors, de Bersimis à Montréal, il y a... en tout cas, de Bersimis à Québec, il y a trois biternes; il y a six lignes 315. Alors, j'aimerais qu'on me dise combien de pertes on éviterait en substituant une 735 à deux 315, par 1 000 km, disons.

LE PRÉSIDENT :

6435 Disons par 1 000 km. Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

6440 Monsieur le président, on peut faire le calcul puis vous revenir là-dessus, là, en faisant une hypothèse. Deux 315, est-ce que ça peut être substitué par une 735? Hypothèse sur 1 000 km, puis c'est quoi la différence entre...

LE PRÉSIDENT :

6445 Par tranche de 1 000 km. Donc, on va nous faire le calcul puis on va le déposer.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6450 Alors, c'est une façon un petit peu de nous embêter, parce qu'on a pris nos informations, on aurait aimé qu'ils les confirment. Pour des gens qui sont sensibles aux pertes d'énergie, le 774 M\$ avec lequel ils se pètent les bretelles depuis trois, quatre jours, ici, c'est de la petite bière à côté de l'énergie sauvée. Mais comme ils disent qu'ils vont le sortir plus tard, sans sachant c'est quoi plus tard, tout comme ils disent que le futur, ils ne savent pas quand ça commence, on est court-circuité, pour reprendre une expression électrique, pour faire notre mémoire.

6455 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bien, c'est ça. Mais 24-48 heures, donc c'est des démonstrations que vous pourrez faire dans votre mémoire.

6460 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

6465 Regardez bien, on les a les réponses.

M. YVON ARBOUR :

On les a les chiffres, là.

6470 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça, mais je ne veux pas les avoir. Le but de l'exercice en ce moment, ici, c'est de poser des questions pour avoir de l'information.

6475 **M. YVON ARBOUR :**

Mais c'est la question. Je veux juste aider monsieur Dallaire, Monsieur Germain, la question tantôt, on voulait savoir qu'est-ce qui était dépensé déjà par Hydro-Québec dans le Projet 3757.

6480 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça. Mais vous avez déjà la réponse...

M. YVON ARBOUR :

6485

Non, on ne l'a pas la réponse.

LE PRÉSIDENT :

6490 Non, c'est ça. Quand vous n'avez pas la réponse, c'est le but de l'exercice.

M. YVON ARBOUR :

Bien, c'est ça.

6495

LE PRÉSIDENT :

C'est de compléter l'information.

6500 **M. YVON ARBOUR :**

La question c'était ça. Mais on a trouvé les chiffres de 800 millions, on a trouvé c'était quoi. Est-ce qu'on peut vous les nommer?

6505

LE PRÉSIDENT :

O.K. Pour le 800 millions, ça va. Ils sont à quel endroit?

6510 **M. YVON ARBOUR :**

6515 Allez à la page 40-54 de la 3757. Si vous allez à la page 40 – c'est le 3757, c'est celui de l'insertion de la Romaine. Si vous allez à cette page-là : « Pour insérer la Romaine au réseau, il a fallu bâtir un réseau local. » C'est écrit : « Réseau local » en haut : 1,330 G\$. Mais en bas, il y a « L'insertion au réseau principal », c'est 395 M\$; 150 M\$ en compensations série, mais il y a eu des modifications. Et c'est ça qu'on veut savoir. Combien Hydro-Québec a dépensé sur ce 395 M\$ pour seulement parler du 150 M\$ qu'elle peut transférer. Ça veut dire que le restant a été dépensé?

6520 **LE PRÉSIDENT :**

6525 Alors, on voit sur le tableau de la page 40 qu'on a une série d'investissements qui s'appelle « Protections et automatismes », on a une série de postes, on a pour 52 M\$. On a des modifications au poste Outardes pour 152 M\$, et ainsi de suite, pour arriver à un chiffre qui est indiqué en bas : « Total réseau principal : 395 761 M\$ ». Donc, de ce montant-là, quelle partie a été investie jusqu'à maintenant?

M. MATHIEU BOLULLO :

6530 En fait, quelle partie a été... sur ce montant-là de 395, il y en a 160 qui ne seront pas investis. C'est ça qu'on parle quand on parle du 160 attribuable à la Romaine et du 400 de l'éolien. La balance devra être investie, va être investie pour la mise en service de la centrale Romaine-2 et sera totalement investie à terme, pour la mise en service des quatre centrales.

6535 Mais de ce montant-là, 160 ne seront pas investis puisque remplacés par la ligne.

LE PRÉSIDENT :

Donc, 160 sur le 395 M\$.

6540 **M. YVON ARBOUR :**

6545 Donc, le restant va être dépensé. Ça fait que le 800 M\$ de tantôt qu'on parlait, il est réel, Ce que l'Hydro doutait, là, il est réel.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. On voit les chiffres similaires.

6550 **M. YVON ARBOUR :**

Donc, cet argent-là va être dépensé, là?

LE COMMISSAIRE :

6555

Dans l'autre demande, est-ce que vous avez la page?

M. YVON ARBOUR :

6560

Ah, dans l'autre demande? C'est parce que je n'ai pas toutes les pages, mais c'est 396 quelque chose, mais ils l'ont dit tantôt, Hydro-Québec, ils l'ont donné le chiffre : 400 M\$ pour la 3742? Monsieur Bolullo, s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT :

6565

Attendez, on va essayer de voir dans le document de 2010. C'est beaucoup plus volumineux.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6570

Regardez à la fin, Monsieur le président.

M. YVON ARBOUR :

6575

Je l'ai. Si vous allez à la page 88, vous avez les scénarios. Vous avez les deux scénarios qu'il y avait, le scénario 1, scénario 2 où cinq compensations avec deux statiques, c'est-à-dire trois avec deux statiques ou cinq avec une statique. On les voit les chiffres, là.

LE PRÉSIDENT :

6580

C'est ça. Il y a un scénario, 335.

M. YVON ARBOUR :

6585

En coûts actualisés, c'est 400 M\$ à peu près.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Puis il y a un coût de 335, l'autre est 417 M\$.

6590 **M. YVON ARBOUR :**

335, mais je pense que c'est la 2 qui a été choisie.

LE PRÉSIDENT :

6595

Donc, 417 M\$ pour la 2, à la page 88 de 104. Donc, si on prend ce chiffre-là 417 M\$, qu'est-ce qui est transféré vers le projet de ligne dans... c'était quoi déjà le montant que vous nous avez dit, 300 quelques millions?

6600 **M. MATHIEU BOLULLO :**

6605 Dans ce chiffre-là, comme je vous l'ai dit, il y a 160 M\$ qui ne seront pas investis et qui vont être substitués par la présence de la ligne. La balance va être investie sur le réseau pour pouvoir intégrer, au même titre que le poste Outardes, au même titre que toutes les lignes qui vont être bâties pour intégrer les centrales au réseau. Mais du chiffre total, c'est 160 M\$ qui ne seront pas investis.

M. YVON ARBOUR :

6610 Sur les 400?

M. BRUNO PICARD :

6615 Monsieur le président, dans le fond, Romaine c'est 1,8 G\$ moins 161 M\$. Le différentiel va être investi sur le réseau de transport. Ce qu'il faut comprendre, à l'exception du réseau local, on vient se raccorder au réseau. On ajoute des condensateurs au poste Arnaud. On ajoute le poste aux Outardes, puis le raccordement des lignes au poste aux Outardes. Au poste Saguenay, on ajoute des condensateurs, puis vous avez toute la liste des modifications de protection dans le dossier déposé à la Régie.

6620

Donc, il y a quand même beaucoup d'efforts qui sont mis pour rendre le réseau aux normes, maintenir, permettre de transiter la puissance du complexe Romaine. Donc, c'est plusieurs équipements. Ce qu'il faut retenir c'est : 1,8 G\$ moins 161 M\$ vont être investis.

6625

LE PRÉSIDENT :

On voit quelle proportion à peu près.

6630 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Alors, toujours dans la politique de l'efficacité énergétique ou de recyclage en termes écologiques tel que mentionné dans la *Loi sur le développement durable*, j'aimerais confirmer ce qui est contenu dans un rapport du BAPE, Hertel-des Cantons. On dit qu'une 315 biterne qui serait en fin de vie utile coûterait plus cher à reconstruire qu'une 735. J'aimerais avoir la confirmation.

6635

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bolullo?

6640

M. MATHIEU BOLULLO :

Dépendamment d'où on se trouve, Monsieur le président, les coûts de construction d'une ligne à 735 kV ou d'une 315 kV double terne, dépendamment où on se trouve, les coûts peuvent être comparables. Donc, dépendamment – est-ce qu'on parle de pylônes haubanés, est-ce qu'on parle de pylônes rigides – où on se trouve dans la province.

6645

Donc, dans certains cas, comme dépendamment où on se trouve, une 315 double terne versus une 735 kV, on parle de structures qui supportent des 12 fils. Donc, dans le cas d'une 735 c'est trois faisceaux de quatre conducteurs que le pylône a à supporter. Dans le cas d'une 315 double terne c'est encore, c'est six faisceaux de deux fils, donc encore 12 conducteurs que la structure a à supporter.

6650

Donc, dans les deux cas, dépendamment encore là d'où on se trouve, il y a des nuances, on peut parler de coûts comparables.

6655

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Mais sur une moyenne? Évidemment, qu'on ne compare pas quelque chose à flanc de colline escarpée avec de la dynamite dans un cas, puis l'autre en rase plaine, là, mais pourquoi l'Hydro, à l'époque, répondait à une question, puis là on parle de la plaine du Saint-Laurent, on est en Montérégie, disons en milieux comparables, c'était pas mal plus cher de remplacer, en fin de vie utile, une biterne 315 qu'une 735.

6660

6665 Les chiffres sont là, mais j'aimerais qu'on confirme que de façon générale, en évitant les exceptions, toute chose étant égale, puis en plus de ça, la biterne, elle transporte moins de courant qu'une 735, selon ce qu'ils avaient dit à l'époque, mais j'aimerais savoir si ça a changé depuis le temps, même si ça fait moins de 10 ans.

6670 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bolullo?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6675

Pour préciser, on parle du simple au double ici, dans la réponse faite par l'Hydro. Une 735 coûterait deux fois meilleur marché qu'une biterne.

LE PRÉSIDENT :

6680

Mais vous comprenez, vous me semblez avoir déjà l'information.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6685

Non, non, mais ça, c'était dans le temps. Ça fait 10 ans. Est-ce que ça a changé? Est-ce qu'il y a eu des techniques qui ont fait que ça a changé?

M. MATHIEU BOLULLO :

6690

Comme je vous dis, Monsieur le président, ça dépend d'où on se trouve. Si c'est des données qui avaient été fournies par Hydro-Québec à l'époque, dans un cas particulier, bien, les chiffres sont toujours bons, là, sont valables. Je veux dire, il n'y a rien qui a changé.

LE PRÉSIDENT :

6695

Il faut les actualiser, c'est ça?

M. MATHIEU BOLULLO :

6700

Bien, c'est ça. Il n'y a rien qui a changé dans des conditions de sol à un endroit ni dans les technologies ou l'évolution de l'ingénierie qui aurait fait que maintenant ça a changé de bord.

6705 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Très bien.

6710 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Maintenant, la question que j'ai posée, est-ce qu'une 735 est plus portante que deux 315 sur les mêmes pylônes? On a parlé d'à peu près 2 000 MW hier ou avant-hier.

6715 **LE PRÉSIDENT :**

On a dit qu'on ferait la vérification plus directe et déposer un document par écrit.

6720 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Mais je pense qu'il était prêt à répondre, là. Est-ce que c'est exact qu'une 735 transporte plus qu'une biterne 315?

6725 **M. BRUNO PICARD :**

Monsieur le président, une ligne 735 peut transiter un peu plus qu'une biterne 315, mais il faut faire une mention, parce qu'il y a plusieurs types de biternes 315. Il y en a à simple faisceau, double faisceaux, avec des conducteurs différents. Donc, on a des cas que ça pourrait être beaucoup plus, mais une ligne 735 va transiter, je dirais, légèrement plus qu'un 315 biterne.

6730 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Est-ce qu'on pourrait fermer le dossier avec la question suivante?

6735 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

6740 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Si on compare les pertes dont ils ont l'intention de chiffrer le montant éventuellement, les pertes d'une biterne 315 par rapport à une 735 première ligne; deuxième ligne, les coûts de remplacement; et puis troisième ligne, les capacités de support. Si on fait deux colonnes, on regarde, en haut, les pertes, parce que les petits fils, ça perd beaucoup plus que des gros fils. Deuxième ligne, la construction est plus chère dans les biternes, puis finalement, ça porte moins,

6745 une biterne. Parce qu'en troisième colonne, à côté de la solution 1, solution 2, ce qu'on a en tête, c'est de ne pas piper les dés puis de la mettre en troisième colonne : le recyclage de 315 en 735, sur la base du fait qu'ils en éviteraient des pertes. Ils aiment ça en éviter des pertes? Ils en éviteraient un bon paquet. Ça coûterait meilleur marché de remplacement de barreaux de pylônes, et puis finalement, ça porterait plus.

6750 Alors, imaginez une 735 moins de perte, meilleur marché à construire, qui transporte plus. Est-ce que je résume bien? De sorte que quand ils vont répondre, ils vont répondre à la bonne question.

6755 **LE PRÉSIDENT :**

Bien là, on sait qu'ils vont nous faire une comparaison par 1 000 km.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6760 Parfait. Sur les trois paliers : pertes évitées, coûts de remplacement et puis capacité portante. On peut avoir cet engagement-là?

LE PRÉSIDENT :

6765 Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

6770 Écoutez, on va regarder ce qu'on peut fournir comme information en lien avec les trois aspects qui sont demandés et fournir l'information conséquente.

LE PRÉSIDENT :

6775 Merci.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6780 Bon, c'est monsieur qui me conduit. Je lui demande s'il est sur le bord de dormir, il me dit : « On va « tougher » jusqu'à minuit. » Alors, ça me laisse de l'espace pour encore deux questions.

LE PRÉSIDENT :

Dans 2 minutes, il est 23 h 58.

6785 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Monsieur Paquin, si vous saviez comme ça me fait plaisir de vous voir sourire. Là, je vais dormir... ah, puis madame Fortin.

6790 **LE COMMISSAIRE :**

Ça me fait plaisir que vous me fassiez sourire.

6795 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Attendez les mémoires, vous allez rigoler vous, je vous le jure. Parce que je m'en allais avec le feeling que j'avais frustré une dame et puis que j'avais mis un avocat contre moi. J'ai dit : hey, ma femme va me varloper à soir. Elle va dire : hey! Ton petit côté – elle, elle dit baveux, mais on ne dira pas ça ici, on est dans un cénacle où le vocabulaire doit être feutré. Mais je vais quand même lui dire : « Tu sais, il a souri, le monsieur, et puis la madame... elle ne m'a pas trop varloqué. »

6800 Alors, écoutez, je vais essayer de vous permettre de rentrer dans vos pénates, mais j'ai quelque chose d'assez pénible. Disons que le prochain quart d'heure, il va être « tough » là, je vous le dis, mais toujours sous mode de question. Là, on va parler de la consultation publique.

6805 On a posé des questions pour essayer de vous faire comprendre comment ça se fait que les quatre MRC, la CRÉ, tout le monde s'est reviré à un moment donné au point de constituer une résistance historique. Voici les questions. Voici les questions, ça va venir sous forme de question.

6810 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais c'est parce que vous faites beaucoup de commentaires.

6815 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Bien non, mais j'ai le droit à un préambule. Vous m'avez dit qu'on avait le droit à un préambule puis il n'a pas été tellement long.

6820 **LE PRÉSIDENT :**

Préambule pour une mise en situation. Mais en fin de compte, il y a quand même beaucoup de commentaires reliés à la résistance, et cetera, donc vous prenez des chemins...

6825 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Non, mais c'est vrai, c'est parce que ça va être « tough », là. On aborde un sujet un peu pénible. On va ressasser l'histoire puis ce n'est pas une histoire particulièrement jojo.

6830 Ça commence par le président de TransÉnergie, ce n'est pas peu dire. Il nous a écrit une lettre puis il nous a fait une promesse, puis quand on lui a demandé de la tenir il nous a envoyés paître.

6835 Alors, j'ai le texte ici de la lettre et puis on a fait deux rappels, comme suivi à sa lettre, là, par laquelle il s'engageait à avoir une rencontre avec nous autres pour donner l'explication sur son texte de 11 questions.

6840 En passant, je ne sais pas si on doit... peut-être c'est au moment du mémoire qu'on va déposer la lettre à laquelle je viens de faire mention ou si vous le voulez tout de suite?

LE PRÉSIDENT :

6845 C'est à votre choix. C'est préférable, si vous voulez faire une démonstration, c'est préférable de la mettre en annexe de votre mémoire, parce que ça va être plus facile pour la commission de suivre et le public aussi ou même les médias, si tout est près du même document.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6850 O.K. Alors, on mettra ça en annexe, la promesse du président. On ne rit pas, là. On a envoyé deux préfets, chez nous, avec deux maires, poser des questions dans son bureau, à lui, puis il était avec le président d'Équipement. Il a pris un engagement par écrit. Et puis là, on lui a dit à un moment donné : « O.K., on serait bien intéressés. » Pas d'accusé de réception. On en envoie une deuxième, pas d'accusé de réception. Puis la troisième, on s'est fait dire : « Bon, écoutez, on vous a assez informés de même, suivez les journaux. »

6855 Ça, ça révolte le monde, comprenez-vous? D'une part.

LE PRÉSIDENT :

6860 Vous pourrez nous en parler dans le mémoire.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Parfait.

6865 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas une question, ça.

6870 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Non, ma question c'est : est-ce que quelqu'un pourrait expliquer comment il se fait que le président peut pousser le bouchon aussi loin que de renier son écrit, sa signature? Ça serait ça, la question. Si vous l'aimez de même.

6875 **LE PRÉSIDENT :**

On va la poser à Hydro-Québec. Monsieur Bolullo?

6880 **M. MATHIEU BOLULLO :**

Monsieur le président, dans le cadre du projet, il y a eu de nombreux échanges à divers niveaux, donc également avec le président de TransÉnergie. On a essayé d'avoir, et on a eu des échanges constructifs dans le projet. Il y a eu des écrits, il y a eu des échanges de lettres. Il y a eu des questions qui nous ont été posées auxquelles on a répondu et, je veux dire, on a toujours fait preuve d'ouverture dans ce dossier-là, durant les quatre ans de l'avant-projet.

6885 **LE PRÉSIDENT :**

Les perceptions sont différentes.

6890 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Ça va. Mais là, Monsieur Bolullo, on va lui poser la question à lui-même, personnellement. À un moment donné, on a été convoqué dans les journaux à une rencontre d'information à Montréal-Est. Et on s'est rendu de Joliette en quatre, cinq voitures, on s'est rendu une vingtaine de personnes un bon soir, le 12 ou le 13 décembre 2012, dans la neige.

6900 On arrive dans la salle, c'est monsieur Bolullo qui était là. Personne avec des gants de boxe, puis personne avec du plomb dans les gants de boxe, là; on allait là avec une seule question puis la personne qui posait la question, c'était une dame, une gentille dame, rien pour provoquer.

Alors, on a laissé le temps à tout le monde de se libérer pour être les seuls dans la salle et la dame a posé la question, et puis moi j'ai dit aux gens : « Écoutez, on en a pour un petit bout de

6905 temps, on va s'asseoir. » Monsieur Bolullo nous a dit comme ça : « Il y a personne qui va s'asseoir icitte à soir. »

6910 Non, non, mais j'aimerais qu'il nous explique, parce que là, il vient de dire qu'il s'est comporté correctement, puis il a répondu comme du monde. Mais le lendemain, il a été obligé d'aller dans les journaux puis savez-vous qu'est-ce qu'il a dit dans les journaux? Il a dit : « Moi, je ne suis pas là pour répondre aux questions, je suis là pour entendre les questions. » Imaginez, textuel. L'article de journal, vous l'aurez.

Alors, pourquoi il se comporte de même, dans les faits, puis pourquoi ce soir il dit que...

6915 **LE PRÉSIDENT :**

On va laisser monsieur Bolullo répondre.

6920 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

6925 Monsieur Bolullo?

M. MATHIEU BOLULLO :

6930 Monsieur le président, comme je vous dis, on a eu des échanges constructifs avec toutes les collectivités, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Mauricie, partout sur les 400 km. On a tenu des portes ouvertes, on a eu des échanges sur différentes formules. Des portes ouvertes – des portes ouvertes, qu'est-ce que c'est? C'est des kiosques avec différents thèmes. Les gens arrivent, ils peuvent questionner la justification du projet. Ils peuvent avoir de l'information sur où se trouve le tracé par rapport à leur habitation, sur des thèmes qu'on a abordés tout au long des derniers jours, donc c'est la formule porte ouverte.

6935 Donc, on a tenu plusieurs de ces portes ouvertes là. Une, dans le cas qu'on parle, à Montréal-Est. Donc, une soirée organisée sous une formule portes ouvertes, sur invitation locale. Donc, il y a eu des portes ouvertes à Rawdon, à Montréal-Est.

6940 Cette soirée-là, il n'y avait personne de la région de Montréal. Les gens de Rawdon sont venus manifester à la séance de portes ouvertes. On a tenté de répondre aux questions de façon correcte. Et vous comprenez que pour avoir des échanges constructifs, il doit y avoir un certain

6945 décorum et un respect mutuel pour recueillir les préoccupations puis essayer de donner les bonnes réponses.

Donc, cette soirée-là, on a répondu aux questions comme on pouvait le faire, mais pas sous forme d'assemblée. Donc, c'était une soirée portes ouvertes pour répondre aux questions sous forme de kiosque, et cetera.

6950 Donc, on a répondu aux questions. L'article de journal auquel fait référence monsieur Dallaire, c'est une interprétation d'un journaliste. On n'a pas donné d'entrevue, on n'a pas parlé à des journalistes ce soir-là, donc...

6955 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vous voyez encore? Au niveau des perceptions ou des interprétations, c'est toujours délicat.

6960 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Non, factuel...

LE PRÉSIDENT :

6965 Non, mais factuel... on voit, monsieur Bolullo le présente sous un autre jour que vous nous le présentez. C'est toujours des choses comme ça, nous.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6970 Oui, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

6975 Les gens vont nous énoncer des choses, mais nous, on ne peut pas se baser sur une version ou une autre pour établir un fait ou quelque chose comme ça.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6980 Je vous comprends. Mais comment peut-on, je vous pose une question technique : là, on a 20 joueurs qui sont dans une salle, une seule question, aucune réponse. Le gars a dit : « Je vous réponds pas. » Puis même il y a quelqu'un... mais comment est-ce qu'on fait dans notre mémoire...

LE PRÉSIDENT :

6985

Oui, mais comme je vous dis, c'est de la perception.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

6990

Non, non, mais ma question c'est : est-ce qu'on fait témoigner 20 personnes pour dire : Monsieur Dallaire, c'est exactement ça qui s'est passé? Comment je vais faire ça, là, dans le mémoire?

LE PRÉSIDENT :

6995

Non, mais écoutez. Vous choisissez la forme que vous voulez dans vos mémoires. Tout ce que je peux vous dire, comme on encourage les gens à faire attention quand les gens prétendent des choses. Vous voyez, vous, vous avez exprimé quelque chose, monsieur Bolullo a donné une autre version. Ce sont des versions que nous-mêmes, nous ne pouvons pas corroborer, on n'était pas là.

7000

M. ANDRÉ DALLAIRE :

D'accord. Mais ma question...

7005

LE PRÉSIDENT :

Donc, quand on demande aux gens d'agir avec prudence et avec respect, bien, il faut faire attention. Si vous commencez à formuler des attaques, bien, ça peut arriver. Parce que le BAPE ne mettra pas en ligne, ce n'est pas nouveau, là, c'est marqué dans nos discours, c'est marqué toujours, on dites : faites attention. Si on juge que des mémoires ne respectent pas une certaine étiquette, la commission va aviser l'auteur du mémoire de retirer ses propos. Le refus de retirer les propos, en partant pourrait mener au refus de recevoir le mémoire au complet par la commission.

7010

Ça pourrait même arriver au refus de la commission d'entendre la personne si le mémoire ne respecte pas des règles d'éthique. Je vous demande votre collaboration là-dedans. Vous voyez, là? Ça fait que quand vous me dites : « Comment je dois présenter le mémoire? » Présentez-le de façon à ce qu'il respecte tout le monde. C'est tout ce que je peux vous dire sur ça.

7015

7020

M. ANDRÉ DALLAIRE :

7025

Oui, mais ce n'est pas ça ma... non, non, mais ça, on va respecter. Le niveau d'impolitesse le plus élevé, ça a été que ce soir, je pose la question que j'ai posée, que je n'aurais pas dû poser. Alors, c'est vous donner un peu les paramètres.

7030

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Donc, tant que ça reste...

M. ANDRÉ DALLAIRE :

7035

Mais là, ma question c'est : est-ce que je fais témoigner 25 personnes, les faire parader au moment de la présentation de mon mémoire? C'est ça ma question. Est-ce que je leur faire dire : oui, c'est bien ça qui s'est passé? Puis l'autre en arrière : oui, c'est bien ça.

7040

LE PRÉSIDENT :

Non. Comme je vous dis, comme j'ai mentionné à plusieurs reprises, l'audience publique, ce n'est pas un interrogatoire. Vous pouvez amener des gens avec vous pour présenter votre mémoire, on se comprend, mais... je ne sais pas comment vous pouvez contraindre des gens à venir témoigner avec votre mémoire.

7045

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Ah non, ils vont venir. Écoutez, quand je vais leur dire ce que je viens d'entendre ce soir puis on va leur écrire, ils vont venir d'eux-mêmes. Je n'ai pas besoin de faire de tordage...

7050

LE PRÉSIDENT :

Non, mais même à ça, ce que je veux dire c'est que même si des gens venaient le dire, on ne peut pas corroborer, confirmer ou infirmer, même s'il y avait 500 personnes qui venaient. On aura deux versions différentes.

7055

Et ce que nous, ce qu'on essaie d'analyser après ça, bien, c'est qu'est-ce que ça fait sur le fond du projet, sur l'acceptabilité ou l'inacceptabilité du projet. Donc, c'est à vous à décider. Mais dans nos règles, ce qu'on dit, bien, quand les gens viennent présenter des mémoires, ce qu'on demande : soyez prudent. Soyez prudent.

7060

M. ANDRÉ DALLAIRE :

7065

Ne vous en faites pas avec ça, je vous rassure, pas besoin de nous le répéter.

Alors, je vais passer à un troisième épisode qu'on a vérifié. Le porte-parole officiel d'Hydro-Québec, ce n'est pas nécessaire de le nommer, dans la région, si vous voulez que je le nomme, je peux le nommer, il est apparu à la télévision, puis on a la disquette, tout est enregistré. La question qu'on lui a posée c'est : « Pourquoi vous ne faites pas de rencontres de groupe pour faire de l'information? » Il dit : « Non, nous autres, dans notre politique on ne fait pas ça, parce que c'est de la confrontation. On aime autant rencontrer les gens un par derrière l'autre. »

7070

7075

Est-ce que ce serait vrai? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut dire que je suis encore dans la diffamation?

LE PRÉSIDENT :

7080

Mais ça peut être un choix de mode de rencontre, vous comprenez?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

7085

Ah, bien, écoutez, s'ils confirment que c'est vraiment ça leur politique, de prendre chacun dans un coin de la salle...

LE PRÉSIDENT :

7090

Mais ça dépend c'est quel type de rencontre. Monsieur Bolullo a mentionné qu'il faisait une rencontre portes ouvertes ou des rencontres, si on pourrait dire, individuelles ou par petits groupes ou quelqu'un qui vient poser une question, ce n'était pas un mode assemblée.

7095

Donc, les gens d'Hydro-Québec ont choisi ce forum-là. C'est sûr que si vous, vous aviez choisi un autre forum, bien, ça veut dire qu'il n'y a pas d'accord entre les deux. Donc, ça veut dire qu'il y a un risque d'étincelles entre les deux, mais c'est de part et d'autre à ce moment-là.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

7100

O.K. On va changer de chapitre. Non, non, ça va, j'ai compris.

LE PRÉSIDENT :

7105

On peut s'attendre qu'Hydro comprenne votre point de vue, mais il faut que vous compreniez le point de vue d'Hydro, si Hydro avait choisi un modes portes ouverte et non un mode assemblée. Ça reste la réalité.

7110

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Non, mais pour faire de l'information un par derrière l'autre avec le café, les sandwichs pas de croûtes, puis la boîte de kleenex : viens dans le coin, dis-moi le nom de ton voisin qui va chialer moins fort.

7115

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît!

7120

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Bon. Alors, là, j'aimerais parler de la gestion des risques et puis c'est une espèce de justification. À chaque fois qu'il a été question de la ligne, il a toujours été question du verglas.

7125

Alors, ma question est la suivante : comment peuvent-ils contrôler une tempête de verglas qui s'abattrait, disons, 10 miles en haut de Chamouchouane puis 20 miles en bas de Chamouchouane? Parce que vous voyez le décor, là? Ils ont renforci à coût de je ne sais pas combien de millions en bas de Chamouchouane, mais en haut, le verglas rendrait ça, s'il n'est pas renforci, le haut, ça tombe à zéro. Alors, comment ils font pour gérer les positions du verglas?

7130

LE PRÉSIDENT :

Puis là, ça va être votre dernière question. On avait parlé autour de minuit. Là, il est minuit et quart. Donc, ça va être la dernière question.

7135

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Ah, il m'en reste deux, il m'en reste deux.

7140

LE PRÉSIDENT :

Ça va être la dernière question. Si vous avez d'autres questions, donc il vous en reste deux, je vous invite à nous les communiquer par écrit.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

7145

Non, mais celle-là d'abord, on va la laisser de côté.

LE PRÉSIDENT :

7150

C'est ça que je vous demande, je vous demande votre collaboration. Donc, dernière question, Monsieur Bolullo.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

7155

Ah, non, non. Je préfère, si vous me dites – là, j'apprends que c'est la dernière. Alors, je vais laisser celle-là de côté.

LE PRÉSIDENT :

7160

Vous m'aviez parlé d'un 15 minutes supplémentaires, puis on arrive aux 15 minutes supplémentaires.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

7165

Mais est-ce que je peux laisser celle-là de côté?

LE PRÉSIDENT :

7170

Il reste de place pour une question. Vous choisissez.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Après celle-là?

7175

LE PRÉSIDENT :

Non, non, avec celle-ci. Donc, vous la choisissez, mais c'est la dernière. Je vous ai donné 15 minutes de plus.

7180

M. ANDRÉ DALLAIRE :

O.K. Alors, j'aimerais qu'on me confirme que j'ai bien compris la position des défenseurs de la ligne.

7185 Si j'ai bien compris, les gens voudraient une ligne pour sauver l'équivalent de la moitié d'un
térawattheure sur 50 ans. Si j'ai bien compris, cette ligne-là serait utile dans le futur, sans qu'on soit
capable de dire quand dans le futur. Si j'ai bien compris, cette ligne-là, on ne serait pas en mesure
d'identifier la source d'énergie nouvelle qu'elle desservirait. Si j'ai bien compris, cette nouvelle
7190 ligne-là à desservir ou à faire descendre sa hauteur normale de 12 à 15 TWh, cette ligne-là,
l'énergie qui transiterait dans cette ligne-là n'a pas d'acquéreur. On a confirmé ça tantôt, puis pour
le moment, on n'a pas d'acquéreur.

7195 Alors, on se retrouve devant une ligne, on se retrouverait devant une ligne au cas où, en cas
que dans le futur, sans savoir si on est arrivé dans l'éternité, elle pourrait rendre service. La seule
chose dont est sûr c'est que cette ligne-là pourrait transporter la moitié d'un térawattheure. Est-ce
que j'ai bien compris le portrait général?

LE PRÉSIDENT :

7200 Je n'ose pas acheminer la question à monsieur Bolullo, parce qu'encore une fois, c'est votre
perception. Je suis sûr que monsieur Bolullo répondrait, parce que vous aviez déjà, hier ou avant-
hier, énoncé un des aspects et on avait déboulé sur une réponse, malheureusement une réponse
qu'à date, j'ai entendue peut-être, je pense... tantôt, j'étais rendu à la vingtième fois que j'entendais
la réponse, ça fait que je ne veux pas l'entendre une vingt et unième fois.

7205 Donc, c'est votre interprétation à vous, donc je respecte ça. Je vous dis, on pourra l'envoyer,
vous pouvez la transporter dans votre mémoire, mais je ne veux pas reposer la question à
monsieur Bolullo pour obtenir la même réponse pour la vingt-troisième fois. Vous comprenez? Ce
sont vos mots à vous, là.

7210 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

7215 Alors, pour ne pas qu'il la répète, sa disquette, pour 24 fois, ça, je suis d'accord avec vous, je
la connais par cœur, pourrais vous la résumer. Vous allez geler en hiver puis au moment de
prendre votre douche, si vous n'êtes pas d'accord avec nous autres...

LE PRÉSIDENT :

7220 C'est d'accord. Vos questions, je vous invite à nous les envoyer par écrit. On va les traiter, on
va les recevoir jusqu'au lundi 16 h, et ceci, c'est pour respecter nos règles de 21 jours ouvrables,
là.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

7225

S'il y a quelqu'un d'autre dans la salle sur les orteils desquels j'aurais pesé un peu trop fort, je m'en excuse.

LE PRÉSIDENT :

7230

Vous demandez pardon.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

7235

Un deuxième sourire. Ça, je le mets dans mon calepin. Alors, merci à tout le monde. Oh! Madame! Je n'ai pas droit au deuxième sourire.

M. YVON ARBOUR :

7240

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

7245

Je vous remercie, Messieurs.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

7250

Merci à tout le monde. Vraiment, merci à tout le monde. C'est la première fois où on peut entrer dans une salle sans avoir de corset qui nous est distribué à l'entrée, sans chape de plomb, ouverture, intérêt à nos questions. C'est la première fois qu'on voit ça. On vous en remercie du fond du cœur.

LE PRÉSIDENT :

7255

Très bien. Je vous remercie.

7260

MOT DE LA FIN

7265

LE PRÉSIDENT :

Alors, maintenant, vous allez me permettre de faire le discours formel de fermeture de la première partie.

7270

Donc, même si techniquement je déclare officiellement close la première partie de l'audience, mais sous réserve, bien entendue, des questions que les gens peuvent envoyer par écrit d'ici le lundi 17 novembre à 16 h.

7275

Il y a certaines informations, la commission constate qu'il y a encore quelques informations à fournir de la part, soit du promoteur, soit des personnes-ressources. Alors, on demande toujours aux gens 24 à 48 heures. Étant donné, surtout que c'était des documents où normalement l'information était déjà existante, donc qu'on peut extraire. Par contre, il peut y avoir certains documents qui nécessitent un traitement ou une analyse ou une recherche, on est conscient de ça. Si des documents sont pour être déposés en retard, on vous demande, contactez-nous pour nous aviser, pour qu'on soit au courant.

7280

Si vous dites, bon, on a besoin de 48 heures de plus parce qu'il faut traiter l'information, il faut aller la chercher, on va comprendre ça, mais l'idée, le principe est toujours d'avoir l'information très, très, très rapidement, ceci pour permettre aux gens, donc on met ça en ligne, c'est pour permettre aux gens de pouvoir avoir l'information pour construire leur mémoire. Donc, comme je l'ai dit, rendue publique aussitôt qu'on la reçoit.

7285

L'expression des opinions des participants, au moment de la deuxième partie de l'audience, normalement, c'est sous réserve, je donne les places où on prévoit aller. Ça se peut qu'il y ait des changements, par exemple, s'il n'y a pas de mémoire à Roberval. On peut aussi à avoir à rebalancer. On s'est fait un petit calendrier « tentatif », mais on peut avoir à rebalancer ça en fonction du nombre de mémoires.

7290

Donc, à ce stade-ci on envisage d'aller à Rawdon, à Roberval, à Saint-Michel-des-Saints et à Terrebonne. Donc, ça va nous permettre aussi de nous promener plus sur le territoire, notamment à Rawdon et à Saint-Michel-des-Saints. J'espère qu'on aura l'occasion de monter à Saint-Michel-des-Saints. Donc, il faut qu'on ait des mémoires, que les gens souhaitent présenter à partir de Saint-Michel-des-Saints. On va finaliser le calendrier en fonction des intentions de mémoire.

7295

7300

Ça, j'ai déjà mentionné le 17 novembre, je ne le répèterai pas.

7305 Pour les dates, par contre, je veux être sûr de ne pas l'oublier, là, justement pour nous aider à planifier les lieux de l'audience de façon finale, l'agencement, les dates, nombre de jours. Donc, il est important de manifester votre intention de déposer ou de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Marie-Josée Harvey, qui est notre coordonnatrice, au plus tard le 24 novembre prochain.

7310 Alors, bien entendu, lorsque je parle de l'intention de mémoire c'est de dire : « Je veux présenter un mémoire. » On ne veut pas le dépôt du mémoire pour le 24 novembre. La nuance est là. Et dès maintenant, vous pouvez signifier les intentions de mémoire, on en a déjà reçu quelques-unes, mais la date limite c'est le 24 novembre pour vraiment nous aider, parce que c'est à partir de ce moment-là qu'on va dire, on peut dire : bien, à cet endroit-là, ça va être trois séances, à l'autre ça va être deux. Et on fait les réservations et on va se déplacer.

7315 S'il arrive des mémoires supplémentaires, ça voudrait dire, par exemple comme conséquence : bien, on a fait une planification, ça veut dire qu'on passe les gens tardivement à minuit le soir, là, si les gens arrivent à la dernière minute. Donc, ça nous permet à ce moment-là de pouvoir mieux aérer les séances de l'audience.

7320 Comme je le rappelle, la deuxième partie de l'audience publique, à cette occasion la disposition de la salle est très différente. Seules les tables des participants, que l'on voit ici, et celle de la commission demeurent en place. Donc, il n'y a pas de table réservée au promoteur ou aux personnes-ressources. Toutefois, tous sont invités à venir assister aux séances.

7325 La deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes sur le projet et ses répercussions. Pour des raisons d'équité, c'est important, on dit : vous pouvez faire les mémoires étoffés comme vous voulez, ce qu'on demande aux gens c'est de prévoir une présentation synthèse du mémoire.

7330 Habituellement, on accorde une quinzaine de minutes pour la présentation synthèse du mémoire. Bien entendu, la commission va lire les mémoires. C'est sûr, s'il est très technique, on va peut-être se dire : bien, on va le relire de façon plus détaillée par après, lorsqu'on fait notre analyse.

7335 Mais on demande la collaboration des gens de faire une synthèse de leur position. Et après ça, bien, on essaie de prévoir quelques minutes pour échanger avec les gens, pour éclaircir certains points du mémoire.

7340 Il est important de mentionner que les mémoires que nous recevons demeurent confidentiels jusqu'au moment de la présentation devant la commission.

L'horaire de présentation des mémoires est habituellement... donc, si on se fie au 8 décembre, normalement on va mettre un horaire de présentation des mémoires le vendredi avant.

7345 Ce qui apparaît là-dessus, c'est les présentations des organismes. Le nom de l'organisme apparaît, mais pour ce qui est des individus, on n'identifie pas d'avance le nom des citoyens. Donc, on met simplement « citoyen ». Un organisme, lui, il est identifié. Alors, encore une fois, ça, c'est pour éviter que des gens se fassent importuner avant de présenter leur mémoire. Encore une fois, ça aide à protéger la vie privée.

7350 Les règles de participation, le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur – c'est très important. Souvent, les gens peuvent nous mettre, par exemple des articles scientifiques, on a l'obligation d'éviter que ces certificats soient diffusés, parce que souvent, il peut y avoir un article et c'est des droits d'auteur, l'article a été acheté et les organismes vont dire : « Il est interdit de le diffuser. »

7355 Donc, faites attention si vous mettez certains documents de ce type-là. Ça se peut que la commission soit obligée de retirer les articles et de simplement dire : « Les annexes sont conservées uniquement au secrétariat de la commission. » Donc, les articles ne seront pas mis en ligne. Donc, on vous sensibilise beaucoup à la question des droits d'auteur.

7360 Bien entendu, aussi si vous montrez des photos, des choses comme ça, il faut s'assurer qu'il y a un respect de la vie privée des personnes. Des fois, il y a des tiers qui sont photographiés sans autorisation, par exemple, il y a des citoyens qui passaient dans la rue, quelqu'un a pris une photo puis affiche ça sur un site Web, et on sait qu'il y a des gens qui ont porté des plaintes. Les gens ont le droit à la vie privée, c'est-à-dire à ne pas être montrés sur des sites Web sans leur consentement. Ça aussi, on est vigilant sur ces aspects-là.

7365 Dans les mémoires, donc c'est pour ça qu'on veut les avoir d'avance, et de toute façon, avant de déposer un mémoire, nous devons vérifier à l'intérieur du mémoire; ce n'est pas de la censure, on ne contrôle pas ce que les gens disent, les gens ont le droit d'être de mauvaise humeur dans un mémoire. Ce qu'on ne veut pas, c'est que ça contienne des propos injurieux.

7370 Donc, s'il y a des passages qu'on estime injurieux par exemple, la coordonnatrice va contacter l'auteur du mémoire pour lui dire à quel endroit la commission considère un mémoire inacceptable. Le refus, par exemple, d'une personne qui a fait un mémoire de retirer, va faire en sorte 1) que le mémoire ne sera pas diffusé par le BAPE, tant que la personne n'aura pas retiré les propos. Si la personne vient présenter son mémoire et commence à prononcer ces propos-là, bien, la commission va normalement arrêter la personne pour lui demander de retirer ses propos et de ne pas les prononcer.

7380

Donc ça, c'est des règles qui existent depuis toujours. Donc, c'est pour ça, quand on fait des mémoires, attachez-vous à faire des démonstrations plutôt qu'à chercher à faire des attaques personnelles. C'est bien important.

7385

Ces règles de participation sont étayées dans le site Web du BAPE, et elles sont aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil.

7390

Comme je le rappelle, il y a trois façons d'exprimer votre opinion : déposer un mémoire et le présenter devant la commission; déposer un mémoire à la commission sans le présenter en séance publique; ou exprimer verbalement votre opinion en séance publique, devant la commission, sans déposer un mémoire. Donc, un document de présentation verbale.

7395

De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire, par exemple dans le cas des organismes. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

7400

Donc, c'est important de savoir, quand un organisme parle, qui parle, pour s'assurer que la personne était vraiment l'autorité. Donc, c'est seulement pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, dans le cas des organismes, pas dans le cas des citoyens.

7405

Pour vous aider à préparer votre présentation verbale, encore une fois, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités particulières au mémoire. Il peut être consulté, encore une fois, sur le site Web du BAPE. Il y en a aussi des copies à l'accueil.

7410

Je répète, pour ce qui est de la transmission d'avis d'intention, donc je le répète : 24 novembre, pour nous permettre de prendre connaissance du mémoire et de bien comprendre votre position. Donc, on vous demande de transmettre, c'est prévu à nos règles de procédure, votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête, au plus tard le 4 décembre à 16 h.

7415

Encore dernièrement, je vais faire un autre petit aparté, encore dernièrement, il y a des gens qui déposent une version d'un mémoire, après ça, ils disent : « Bien, c'est ma version... » Ils arrivent avec un mémoire amendé, donc ça veut dire que ce serait la version finale par rapport à une version préliminaire. Et ça, ça nous pose souvent des problèmes de codification.

7420

C'est certain que si la personne arrive avec une version amendée de son mémoire avant qu'il soit présenté, il y a toujours moyen qu'on transfère, qu'on dise : bien, la version finale, c'est la version qui existe. Mais si quelqu'un nous fournit un mémoire amendé après la présentation, ça

veut dire que là, sur la cote de dépôt du mémoire, il va y avoir... l'ancienne version reste là. Une fois que c'est mis en ligne, on ne remplace pas les mémoires.

7425 Donc, ça, c'est important. Parce qu'encore, dernièrement, ça a été porté à mon attention. Des gens posaient des questions : mémoire DM-32, comment ça se fait que j'ai DM-32.1 à côté? Alors, soyez bien conscient de ça. Si vous faites un mémoire amendé après l'audience publique, donc les deux versions vont demeurer en ligne.

7430 Maintenant, pour terminer, bien entendu les remerciements d'usage. Donc, je remercie les gens du côté du promoteur pour avoir répondu aux questions. Je remercie également les personnes-ressources qui ont également participé aux travaux de la commission. Je remercie également les membres du public qui sont ici ce soir, parce que l'heure est tardive. Il y a d'autres personnes qui sont venues, qui ne sont pas ici ce soir, mais disons que l'important c'est de remercier tous ces gens-là.

7435 Le but de l'audience publique, comme je vous dis, c'est un travail qui ne peut pas se faire seulement par la commission. Les gens à la commission ont beau lire les documents, donc préparent des questions pour mieux comprendre le projet, mais il y a le public aussi qui vient poser des questions auxquelles la commission n'avait pas pensé.

7440 Il faut reconnaître qu'une commission n'était pas dans le milieu ou dans le dossier depuis trois ans, disons. Nous, on est dans le dossier que depuis récemment. Donc, les gens du milieu connaissent leur milieu pas mal plus que nous autres, et souvent, très souvent, pas mal plus le projet que nous.

7445 Alors, c'est l'importance d'avoir un processus interactif entre la commission et le public pour poser des questions à des promoteurs et des personnes-ressources. Alors, c'est pour ça qu'on remercie la participation des gens.

7450 Enfin, je remercie nos employés. Donc, les gens de la technique qui ont été bien patients avec nous, qui ont réussi à faire marcher le système de transmission par Web de façon pas si pire, notamment mon ami Pierre Dufour. Alors, c'est Pierre qui rend possible ce système de diffusion-là. Donc, Pierre est quand même un des pionniers en matière de webdiffusion gouvernementale. Et je peux vous assurer que les prouesses que Pierre fait permettent de faire ce service-là à très bon coût, de façon très, très, très compétitive, pour être dans ces évaluations-là depuis entre autres 2004. Lorsqu'on faisait appel à des firmes extérieures pour avoir des estimations de coûts, on se retrouvait quand même avec des coûts qui étaient décuplés, pratiquement, par rapport aux coûts qu'on doit assumer actuellement. Donc, les audiences, la webdiffusion se fait à très bons coûts pour le Bureau d'audiences publiques.

7460

D'ailleurs, monsieur Dufour est souvent utilisé comme référence auprès d'autres organismes d'autres ministères qui veulent savoir comment monsieur Dufour s'y prend exactement.

7465 Je remercie également mon collègue et je remercie monsieur Deshaies qui est présent, qui a été très patient avec deux commissaires. Parce qu'habituellement, il y a plus qu'un analyste avec les commissaires. Là, c'était le contraire. Donc, les commissaires étant en surnombre par rapport à l'analyste. Parce que notre autre analyste, Jasmin Bergeron, est basé à Roberval, puis il y avait d'autres membres du personnel du BAPE qui étaient dans les autres salles satellites, ça fait que je les remercie également pour leur présence et leur participation aux travaux du BAPE.

7470 Alors, maintenant l'heure est tardive, donc je ferme les séances et je vous souhaite une bonne fin, disons fin de soirée quand même.

AJOURNEMENT

7475

7480 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

7485

Yolande Teasdale, s.o.
Sténographe officielle

7490